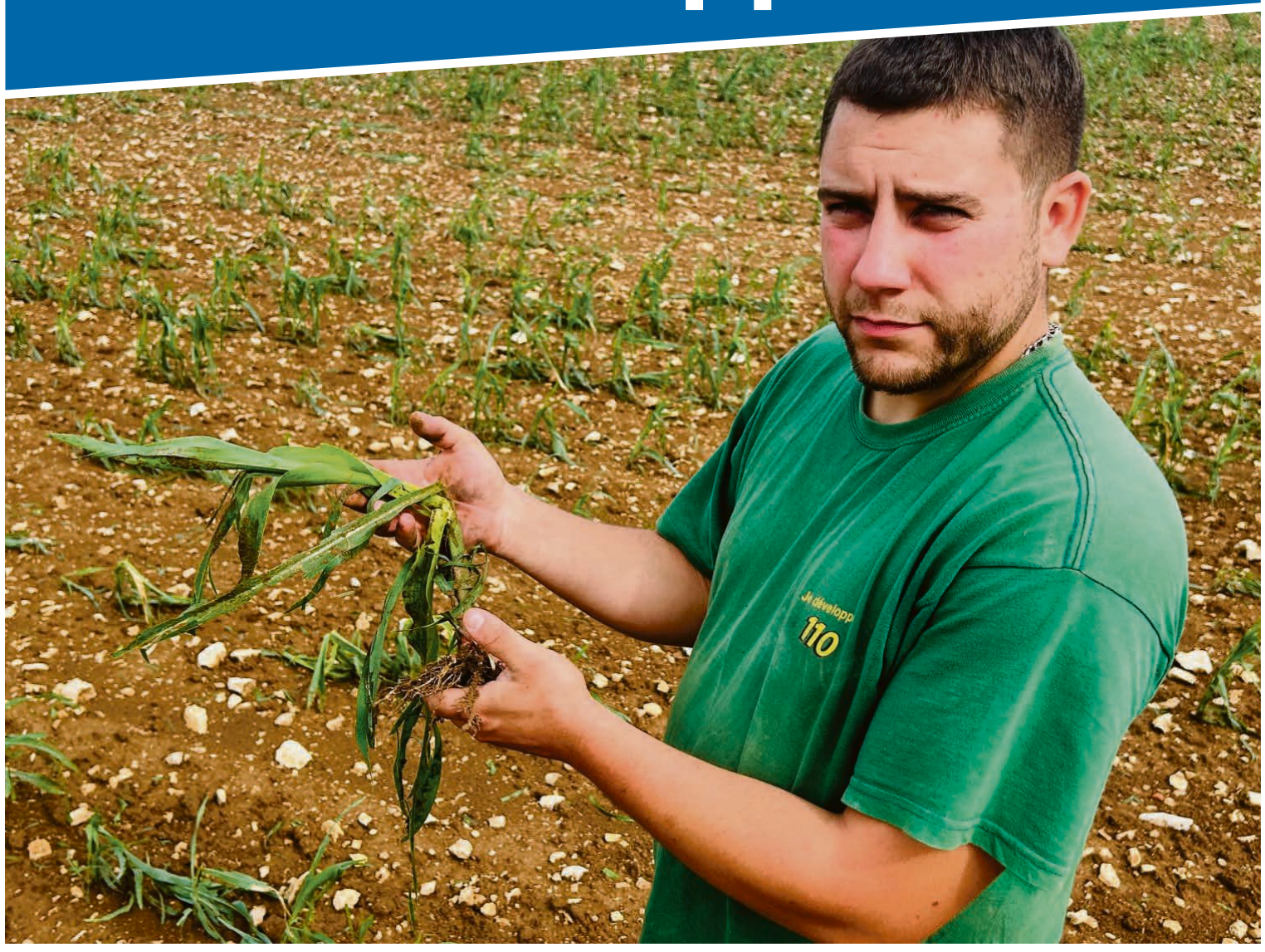
VENDREDI 23 JUIN 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1737
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Votre partenaire JCB AGRI


NOUVEAU TELESCOPIC JCB AGRI SERIE III - 6,20 à 9,50m - 3,2 à 4,2T
Faible consommation, performance hydraulique inégalée, nouvelle cabine
AGRO-CHARGEUSE 435 S
9 modèles et versions de 64 à 282 cv
DEPUSSAY MANUTENTION AGRI
Votre concessionnaire JCB AGRI sur toute la Nièvre
Votre interlocuteur : Arnaud VAGNE 06 18 55 57 22
58110 ALLUY 03 86 79 41 16 58000 ST-ELOI 03 86 61 24 78

La grêle a encore frappé !



En Côte-d'Or, dans le secteur du châtillonnais, des cultures ont été sévèrement impactées par un orage de grêle survenu dans la soirée du dimanche 18 juin. C'est l'occasion de rappeler que le gouvernement a ouvert, jusqu'à la fin de l'année, un programme d'aide aux investissements pour l'acquisition de matériels destinés à la protection contre les aléas climatiques. *P. 03*



ACTUALITÉ P. 09
FRSEA & JA BFC // Coup de gueule sur le Feader



DOSSIER P.10
En BFC // L'eau, préoccupation majeure



DOSSIER P.18
Spécial bâtiments // Deuxième partie

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Luzy - Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08
Agents : Ouanne Agri - Agritech
ENCORE QUELQUES BENNES DISPONIBLES




// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 UN JEUNE ÉLEVEUR PRÉPARE SA PREMIÈRE FÊTE DU CHAROLAIS

.05 POINT DE VUE : «CIBLER LES BONS PRÉDATEURS»

.06 VISITE D'ESSAIS CHEZ ALLIANCE BFC

.07 50 ANS POUR LA «DÉSHY» DE BAIGNEUX-LES-JUIFS

ACTUALITÉ // RÉGION

.08 CONFÉRENCE RÉGIONAL AGRICOLE : NE JAMAIS OUBLIER LE RISQUE

.09 SYNDICALISME : COUP DE GUEULE SUR LE FEADER

DOSSIER // CULTURES

.10 GESTION DE L'EAU

.12 CAHIER ARVALIS SUR LES VARIÉTÉS DE BLÉ TENDRE

.14 PRODUIRE DU COLZA TOUT EN PRÉSERVANT L'EAU

.15 BIO : UNE DYNAMIQUE SUR LA DIVERSITÉ DES CULTURES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.16 JEUNES AGRICULTEURS : L'ÉLEVAGE DANS LE SANG

OVINS : DU GAGNANT-GAGNANT AVEC LES CÉRÉALIERS

PRODUCTIONS // VIGNE

.17 UN GUIDE SUR LES PRÉPARATIONS NATURELLES PEU PRÉOCCUPANTES

DOSSIER

.18 SPÉCIAL BÂTIMENTS (SECONDE PARTIE)

RURALITÉ // TERRITOIRES

.24 LA SICAGEMAC INVESTIT POUR L'AVENIR

.25 PARTICIPER À VOTRE ÉPICERIE

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.26 UN OBSERVATOIRE DE LA NATURE TOUT NEUF POUR LA MFR QUÉTIGNY

RURALITÉ // ÉCONOMIE

.27 QUE DEVIENNENT LES CIRCUITS COURTS ?

UN PLAN POUR LA RURALITÉ

RURALITÉ // SANTÉ

.28 LA SANTÉ MENTALE DES AGRICULTEURS MISE À RUDE ÉPREUVE

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 SOIRÉE MOUSSE AVEC LES JA EN CÔTE D'OR

.40 FARMING SIMULATOR : UN JEU QUI A TOUJOURS LA COTE



// LE DESSIN

// EN BREF

ÉDITO

Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie : l'Agence de l'eau voulait ignorer les propositions de la profession agricole !

Sébastien Méry, président de la FDSEA du Loiret er référent du réseau FNSEA pour le contentieux concernant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage), revient sur le fait que plusieurs FDSEA, dont celle de l'Yonne (voir page 05 de ce numéro) sont montées au créneau pour défendre les propositions de la profession agricoles auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie : « Le comité de bassin Seine Normandie devait soumettre au vote sa stratégie d'adaptation au changement climatique le 20 Juin. Ce vote devait se tenir après une concertation et une consultation de la profession agricole contestable tant sur le fond que sur la forme. Les élus agricoles du Comité de Bassin nous ont alerté pour préciser notre positionnement et définir la stratégie à adopter lors de ce comité. Considérant que l'agriculture s'invite trois fois par jour dans le quotidien des usagers du bassin et plus largement des Français, nous pensons que cela doit justifier d'une certaine considération dans les propositions formulées par la profession agricole. Et il nous est apparu évident qu'il fallait faire entendre notre position. C'est grâce à la réactivité du réseau FNSEA/JA, son action collective et le projet de nous mobiliser en masse lors du comité de bassin prévu à Sens que nous avons obtenu le week-end dernier après des tractations intenses, le report du vote en octobre et un temps de travail pour intégrer les remarques de la profession agricole.

Merci à tous pour votre réactivité, et nous serons extrêmement vigilants et maintiendrons la pression pour accompagner le travail de nos représentants en comité de bassin".

// EN IMAGE

Chiens de troupeau **En route pour la finale**

L'Association des utilisateurs de chiens de troupeau Yonne-Morvan (Auctym) organise un concours sur bovins dimanche 9 juillet à partir de 9 heures sur la commune de Marigny-l'Église, dans la Nièvre. Les meilleurs couples « chien - éleveur » se qualifieront pour la finale des championnats de France qui se tiendra dimanche 6 août à Sainte-Anne-sur-Brivet, dans le département de la Loire-Atlantique. L'entrée sera gratuite à Marigny, une restauration et une buvette seront à disposition.

Renseignements au 06 43 78 62 21 ou 06 89 06 06 13.



Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// ALÉAS CLIMATIQUES

La grêle du 18 juin

Les orages de dimanche dernier étaient parfois accompagnés de grêle. Un secteur du Châtillonnais, dans le nord de la Côte-d'Or, en a notamment fait les frais.



Le maïs ensilage de Yannick Salomon avait déjà été impacté par la grêle il y a quatre ans, sur une parcelle voisine.



L'orge de printemps est la culture la plus touchée, il ne reste plus aucun grain sur les épis.

Les orages étaient attendus de pied ferme, dimanche 18 juin. Les cultures avaient *« soif »*, même si l'eau avait déjà refait son apparition le week-end précédent. Yannick Salomon, agriculteur à Savoisy, avait reçu les alertes météo comme tous ses collègues : *« Nous étions avertis et préparés. Normalement, c'était pour le début de soirée »*. Oui mais voilà, l'alerte orange avait été décrétée entre temps et le risque de grêle était bien présent : *« l'orage a pris le temps de venir mais il est bien arrivé, sous le coup des 21 heures. Et pas de chance, il y avait bel et bien des grêlons, beaucoup de grêlons, accompagnés d'une grande bourrasque. Leur taille n'était pas impressionnante mais ça tapait très fort, pendant 5 à 10 minutes »*. Yannick Salomon pensait bien évidemment à ses cultures et surtout, à l'état dans lequel il allait les retrouver un peu plus tard dans la soirée.

« La messe est dite »

Avant même la fin de la pluie, le jeune Côte-d'orien est allé constater l'ampleur des dégâts. Yannick Salomon a commencé par son champ de maïs ensilage, destiné à l'alimentation hivernale de son troupeau de vaches brunes : *« il n'avait malheureusement pas échappé aux grêlons… Mon champ de 23 ha est fortement touché, avec de très nombreux pieds cassés. Avant la venue d'experts, il m'est très difficile d'estimer ces dégâts, mais c'est considérable… Certains pieds referont probablement de la feuille, mais quand le cornet est complètement cassé, cela n'annonce rien de bon. J'ai déjà connu cette situation dans une parcelle à un kilomètre d'ici, après un orage de grêle il y a quatre ans : des plantes étaient reparties mais je n'avais pas réussi à faire une demi-récolte. Je ne vois pas comment il serait possible de faire autrement cette fois-ci : le rendement et la qualité ne pourront pas être au rendez-vous »*. Yannick Salomon est certes assuré, mais *« cela ne résoudra pas tout »* : *« il faut pouvoir remplacer ce fourrage pour assurer l'alimentation du bétail durant la période hivernale. C'est toujours compliqué. Je vais devoir trouver des surfaces de maïs à ensiler mais dans le coin, il n'y en a pas tant que ça. Il va sans doute falloir faire un tas de kilomètres pour en trouver »*.

Les orges au diapason

Yannick Salomon a poursuivi son *« tour de grêle »* par ses orges de printemps et d'hiver : *« là, les dégâts sont supérieurs à 90 %, pour ne pas dire 100 % dans les orges de printemps… C'est cuit pour ces deux cultures. L'orge d'hiver arrivait à maturité, nous devions la faucher dans les 10 ou 15 jours, c'est vraiment dommage. La messe est dite. Je suis là encore assuré mais le but, pour un agriculteur, est de récolter et ne pas travailler pour rien. La déception est donc énorme. Pour le blé, les dégâts sont moins importants, les épis sont encore là pour leur majorité, il faudra les surveiller. Même chose pour le colza, mais il commence à blanchir et j'espère que des maladies ne vont pas apparaître et se développer »*. Rencontré au lendemain du sinistre (une vidéo visionnée près de 80 000 fois en 24 heures est disponible sur notre page Facebook), Yannick Salomon relayait des dégâts similaires dans les villages voisins de Puits et Étais.

AG

// CONTRE LES ALÉAS CLIMATIQUES

Des aides aux investissements pour se protéger

FranceAgriMer a ouvert un programme d'aide aux investissements pour l'acquisition de matériels en exploitations agricoles pour la protection contre les aléas climatiques. Il est accessible jusqu'à la fin de l'année.



Agri79

Face à la récurrence des aléas climatiques, les investissements de protection deviennent indispensables.

Quel est l'objectif de ce programme ?

Le programme d'investissement dans les exploitations pour la protection contre les aléas climatiques doté de 20 millions d'euros a pour objectif d'aider des investissements « permettant d'améliorer la résilience individuelle des exploitations agricoles face aux aléas climatiques dont la fréquence augmente » comme le gel, la grêle, la sécheresse ou le vent (cyclones, ouragans, tornades).

Qui peut bénéficier de l'aide ?

- Les personnes physiques exerçant une activité agricole, le demandeur devant être exploitant agricole à titre principal, âgé d'au moins 18 ans et ne pas avoir atteint l'âge légal de la retraite et avoir le siège de son exploitation de production en France
- Les Gaec, EARL et SCEA
- Les sociétés hors Gaec, EARL et SCEA dont l'objet est agricole
- Les exploitations des lycées agricoles
- Les associations syndicales autorisées (ASA) intervenant pour l'irrigation collective
- Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma)
- Les structures portant un projet reconnu en qualité de Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)
- Les stations expérimentales des instituts techniques agricoles (qualifiés au titre de l'arrêt du 22 décembre 2022)

Les agriculteurs souhaitant bénéficier de l'aide doivent par ailleurs obligatoirement pouvoir fournir une attestation d'assurance risques climatiques. Vous trouverez le modèle d'attestation sur le site de FranceAgriMer.

Quels sont les investissements éligibles ?

La directrice générale de FranceAgrMer définit la liste des matériels éligibles parmi lesquelles des matériels de protection contre :

- Le gel (bâches anti-gel, brûleur à gaz avec turbine, capteur gel Weenat, chaudière à biomasse tractée, convecteur à air chaud fixe ou mobile, diffuseur d'air chaud mobile, éolienne mobile, fils de palissage chauffants, frostbuster, matériel d'aspersion antigel, système d'alerte, thermonébulisateur tracté, tunnels d'hivernage, stations météo connectées…).
- La grêle (capteur Skydetect, filet paragrêle, grillage de protection sous vitrage, radars de détection de cellules orageuses…)
- La sécheresse (aérateurs pour l'oxygénation de l'eau dans bassins d'eau pluviale, sondes tensiométriques, asperseurs basse pression, automatisation des apports d'eau, compteurs communiquant, écran d'ombrage, écran thermique, équipements pour stockage des eaux de pluie, Impluvium, matériel de ferti-irrigation, de micro irrigation, sprinklers, nécessaire pour faire une retenue d'eau, ombrières fixes et mobiles, rampe d'irrigation de précision, sondes d'irrigation, système de désinfection par ultraviolet des eaux recyclées, tensiomètre Weenat…)
- Le vent (système de haubanage, filet brise-vent, billonneuse, serre anticyclonique…).

Pour quel montant d'aide ?

Le montant minimal des dépenses présentées dans la demande d'aide est fixé à 2000 euros et le plafond de dépenses éligibles est fixé à 40 000 euros hors taxe pour les exploitations et de 150 000 euros hors taxe pour les Cuma et Asa.

Le taux de l'aide est fixé à 40 % du coût hors taxe des investissements éligibles. Pour les demandes portées par les entreprises dont les nouveaux installés et ou les jeunes agriculteurs détiennent au moins 20 % du capital, le taux de base est majoré de 10 points. Pour les demandes portées par les Cuma, le taux de base est également majoré de 10 points.

Quand demander l'aide ?

La demande d'aide doit être déposée sur la téléprocédure dédiée avant le 31 décembre 2023.

Réussir

// SAULIEU

21

La Fête du Charolais à l'horizon

Le rendez-vous du comice de Saulieu se tient les 18, 19 et 20 août. Rencontre avec un éleveur fraîchement installé, qui prépare l'évènement.



Le jeune Côte-d'orien présentera trois, voire quatre animaux, dont cette très belle vache de cinq ans.

Cette première participation en tant qu'exposant « à son nom », Benoît Rummler l'attend avec impatience. Ce jeune homme de 21 ans installé depuis le mois de mars est un grand passionné d'élevage et voit beaucoup d'intérêt à prendre part à ce concours de boucherie : *« Jusqu'à présent, je m'y rendais avec ma mère, qui elle aussi élève des animaux. Je connais bien ce rendez-vous ! La Fête du Charolais est toujours très conviviale, les éleveurs prennent plaisir à s'y rendre et j'en fais partie. Nous nous côtoyons et échangeons sur le métier, c'est très positif. Le concours permet de se confronter aux meilleures bêtes des meilleurs cheptels : il n'y a rien de tel pour se comparer et progresser, surtout pour un jeune comme moi. Sur l'aspect communication, il me paraît primordial de montrer notre savoir-faire au grand public. Aussi et surtout, le but d'un concours d'une telle renommée est de valoriser nos animaux, cela va sans dire »*. Benoît Rummler développe tout particulièrement ce dernier point : *« l'an passé, avec ma mère, nous avons eu la chance de remporter le prix d'honneur des génisses de 3 ans, non-naisseur. La plus-value par rapport aux ventes en ferme a frôlé voire atteint les 2 euros/kg. Sur une bête de plus de 550 kg, cela vaut forcément le coup. Nous l'avons vendue à Benoît Busin, nouveau boucher à Planchez »*.

Une solide formation

Titulaire d'un Bac pro CGEA obtenu à Fontaines (71), Benoît Rummler s'était orienté vers un BTS Acse à Château-Chinon (58), mais les *« années covid »* ont fini par le dissuader de continuer. Le jeune Côte-d'orien souhaitait faire son entrée dans le monde du travail le plus rapidement possible, il a aussitôt intégré la société Tarteret à Cussy-les-Forges : *« j'y ai travaillé durant deux ans et demi, c'est là que j'ai tout appris ! Mon passage dans cette entreprise de négoce et d'engraissement de bestiaux a été extrêmement positif pour moi, toutes les missions qui m'ont été confiées me servent dans ma nouvelle vie de chef d'exploitation »*. Benoît Rummler a saisi l'opportunité de s'installer un peu plus tôt que prévu : *« j'aurais bien aimé continuer chez Denis Tarteret mais mon rêve était de travailler un jour dans ma propre ferme. En juin 2022, j'ai appris que Jean-Louis Bolatre allait partir en retraite à Liernais et je me suis positionné pour reprendre ses bâtiments. Mon arrivée est donc effective depuis trois mois seulement »*. Le jeune éleveur, parti de zéro en termes d'animaux, développe son cheptel et compte aujourd'hui une centaine de bovins : *« il y a environ 80 laitonnes. L'idée est de les faire profiter au maximum de l'herbe puis de les vendre en Italie à 350-400 kg. Les autres bovins sont des génisses et des vaches. J'achète des lots aux marchés de Corbigny, de Moulins-Engilbert ou directement dans des cours de ferme. À la base, je voulais un peu plus de vaches et de génisses à mon installation mais l'inflation m'a freiné dans mon élan : c'est la raison pour laquelle j'ai une grande majorité de laitonnes. D'ici le 1er janvier, je vais viser les 150 bêtes en permanence sur l'exploitation. J'envisage également de me lancer dans les naissances, et faire construire un nouveau bâtiment »*.

C'est son truc

L'engraissement est de loin l'activité préférée de Benoît Rummler. La Fête du Charolais est une motivation supplémentaire pour produire de très bonnes bêtes et les *« bichonner »* le plus possible : *« pour cette édition 2023, je présente trois, voire quatre animaux à Saulieu : deux vaches de 5 ans et deux génisses de deux ans. D'ici quelques semaines, je vais incorporer un peu plus de graines de lin dans les rations, pour apporter davantage de matières grasses. Le reste de l'alimentation est composé de tourteaux de colza, de maïs aplati, de pulpes de betteraves, de drêches de blés, de luzerne déshydratée et de foin à volonté, sans oublier un peu de mélasse. Un mois avant le concours, il faudra aussi penser à dresser les animaux ! »*. Benoît Rummler a toujours eu cette passion pour les animaux de boucherie, sans même attendre l'augmentation des cours de la viande : *« cela n'a pas été un élément déclencheur, j'ai toujours aimé cela. D'ailleurs, je tiens à préciser que la marge n'est pas forcément plus élevée pour les éleveurs, à cause de toutes nos charges qui ont doublé, voire triplé sur nos exploitations. Si la viande avait suivi la même dynamique que les charges, les cours devraient être aux environs de 9 euros/kg, nous en sommes très loin ! Pour ne rien arranger, ce sont surtout les vaches R = ou R + qui ont le plus augmenté, pas les nôtres. Pour les engraisseurs, mieux vaut travailler avec un bon boucher pour s'assurer un minimum de marges dans son activité »*.

AG



Benoît Rummler a repris la ferme de Jean-Louis Bolatre à Liernais.

// ALIMENTATION DU BÉTAIL

21

De la bonne camelote

La récolte d'herbe est d'un haut niveau cette année. De bon augure pour les éleveurs, notamment bovins.



Olivier Raze et Didier Blandin, rencontrés dans le canton d'Arnay-le-Duc.

On parle de quoi, entre éleveurs, en ce moment ? Des récoltes, bien évidemment ! Didier Blandin et Olivier Raze, croisés la semaine dernière à un carrefour, ont accepté de partager leur discussion. Didier Blandin, de Saint-Prix-lès-Arnay, a ensilé 500 ha pour des clients de l'ETA Antoine Leguy de Thoisy-la-Berchère : *« La moyenne doit être proche de 5 tMS/ha. Dans certains méteils, le rendement monte parfois à 9 tMS/ha, ce qui correspond environ à 22 voire 23 t brutes/ha. Ce sont de bonnes moyennes, mais l'hétérogénéité est encore marquée cette année. Dans notre secteur, les luzernes ont souffert du froid de fin avril à début mai, cela se ressent dans les résultats. Au final, selon moi, le surplus de volumes n'excédera pas les 10 % par rapport à 2022 »*. Olivier Raze, de Viévy, observe lui aussi une augmentation des tonnages, entre 15 et 20 %, aussi bien dans les foins que dans son ensilage de trèfle et ray-grass : *« C'est assez aléatoire d'un pré à l'autre mais les résultats sont globalement bons, à la fois en quantité et en qualité. Il faudrait des récoltes comme celle-ci tous les ans ! »*. Les deux éleveurs se montrent un peu plus inquiets pour la *« suite des évènements »*, à commencer par leur maïs, qui manquait cruellement d'eau à la date du 12 juin. Concernant les moissons, c'est la grande interrogation. Celles-ci devraient débuter bien plus vite que prévu : *« les orges sont à un stade bien avancé, elles devraient se sauver du sec. Pour le blé, nous ne savons pas, ça blanchi par endroits… Le triticale, lui, n'est pas vilain. Espérons qu'il tienne ses promesses d'ici la récolte… »*. Comme tous les agriculteurs, Didier Blandin et Olivier Raze espèrent une belle moisson dans leurs cultures de vente pour limiter *« l'effet ciseaux »* : *« les cours céréaliers ont bien baissé depuis l'an passé. Dans le même temps, nous travaillons avec un niveau de charges très élevé. Dans notre cas, nous avons réduit les unités d'azote dans le blé pour limiter les frais »*.

AG

// POINT DE VUE SYNDICAL

« Cibler les bons prédateurs »

Face à une actualité riche d'attaques en tous genres contre le milieu agricole, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, réagit.



Emmanuel Bernard prend position.

Pour Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, la coupe de la patience se remplit dangereusement au vu des divers coups portés à l'agriculture ces derniers temps : *« Le contexte est fourni en ce moment : prédation du loup, dernières actions de groupements contre les producteurs (comme Soulèvements de la Terre ou de certaines ONG), recommandations hors sol et orientées du rapport de la Cour des comptes ou encore positionnement de Bruno Lemaire, Ministre de l'économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, avec le Mercosur, etc. Tout cela, est, selon moi, le signe que notre profession est attaquée et qu'il est grand temps que des décisions politiques et juridiques soient prises pour retrouver le sens commun et éviter l'anarchie ».*

Mesures à prendre

« Dans cette optique, j'invite tous les collègues à cibler leur combat sur les « bons prédateurs ». En effet, la lutte contre la prédation lupine est importante, mais elle reste une bataille à surmonter parmi tant d'autres. Pour moi, la véritable guerre à mener se situe au niveau de ceux qui orientent les décisions, ceux qui signent les accords, ceux qui ont le pouvoir de mettre notre agriculture à genoux face à une concurrence internationale déloyale (puisqu'ils ne suivent pas les mêmes cahiers des charges). Et qu'on ne se trompe pas, aujourd'hui ces personnes-là ne sont plus nos politiques ou nos élus mais plutôt nos administrations. Il y a urgence à prendre conscience de ceci et à ne plus accepter de courber l'échine devant ces personnes sous-prétexte qu'elles sont dépositaires d'un certain pouvoir. Car, in fine, si nous rendons les armes maintenant, nous n'avons qu'à sonner le glas de l'agriculture française telle que nous la connaissons : de qualité et diversifiée ».

FDSEA 58

// FDSEA

Bassin Seine Normandie : un vote repoussé

Le mardi 20 juin, à Sens (Yonne), le comité de bassin Seine Normandie devait soumettre au vote sa stratégie d'adaptation au changement climatique. Ce document de 128 pages régissant les règles d'utilisation de l'eau pour ces prochaines années a été élaboré *« en marche forcée dans des délais inacceptables »*, indique le syndicat. Avec un envoi le 2 juin à la profession agricole et trois jours de délais laissés pour répondre, le réseau FNSEA souhaitait *« dénoncer la méthode et l'absence de réelle concertation ». « Considérant que l'agriculture s'invite trois fois par jour dans le quotidien des usagers du bassin et plus largement des Français, nous pensons que cela doit justifier d'une certaine considération dans les propositions formulées par la profession agricole »*, lance Sébastien Mery, président FNSEA Loiret.

Un appel à mobilisation a alors été lancé le vendredi 16 juin et une trentaine de tracteurs de la Seine-et-Marne, de l'Yonne et du Loiret devaient se rendre sur place (rue Victor Guichard à Sens) pour tenter de faire retirer ce vote de l'ordre du jour.

La pression mise par le syndicat a payé puisqu'un report du vote a été acté en octobre prochain. Trois mois de délais supplémentaire ont donc été obtenus pour *« retravailler les sujets »*.

Dans l'Yonne, Damien Brayotel, président de la FDSEA l'assure, *« c'est grâce à cet appel à mobilisation que le vote a été repoussé »*.

Le réseau FNSEA confie toutefois *« rester attentif »* sur ce dossier et veiller à ce que la profession soit davantage prise en compte.

Christopher Levé



Freepik

Le comité de bassin Seine Normandie devait soumettre au vote sa stratégie d'adaptation au changement climatique, le mardi 20 juin, à Sens (Yonne).

// SÉCHERESSE

La situation se dégrade dans l'Yonne

Après un passage en vigilance sécheresse pour l'ensemble du département en mars, faisant suite à un mois de février particulièrement déficitaire (80 % de précipitations de moins par rapport à la normale saisonnière), puis un premier arrêté instituant des mesures de restrictions avec le passage en alerte des zones de gestion de la Vanne, du nord de l'Yonne (Orvanne), du Loing et de l'Ouanne, la situation continue de se dégrader dans l'Yonne.

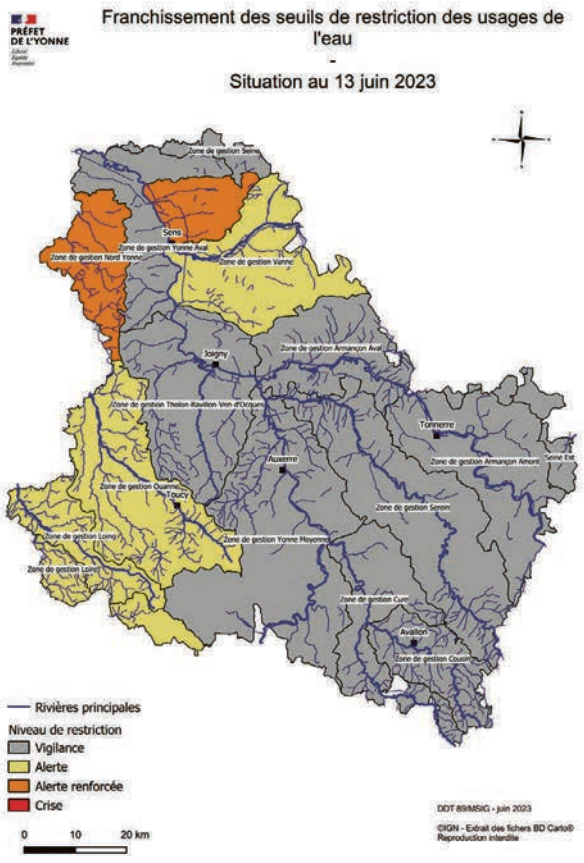
Cela a conduit le préfet de l'Yonne à placer le secteur nord Yonne en alerte renforcée. Les secteurs de la Vanne, de l'Ouanne et du Loing sont en alerte. Quant à l'Yonne moyenne, l'Yonne aval, l'Armançon amont, l'Armançon aval, la Cure, le Cousin, le Serein et Tholon, ces secteurs sont en vigilance.

En ce qui concerne les restrictions de l'usage de l'eau, pour le secteur en alerte renforcé, l'irrigation des grandes cultures, cultures fourragères et légumières de plein champ est interdite entre 12 heures et 20 heures la semaine et du samedi 12 heures au dimanche 20 heures le week-end, pour les prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement, comme pour les prélèvements en eau souterraine.

L'irrigation est également interdite toute la semaine entre 12 heures et 20 heures pour les cultures maraîchères, pépinières, horticoles, cultures porte-graine et arboriculture fruitière, production de plants, plantes aromatiques et médicinales, plantations de vignes et co-plantations de moins de trois ans (pour les prélèvements en cours d'eau et nappes d'accompagnement et les prélèvements en eau souterraine).

Le remplissage des réserves est également interdit, sauf mention spécifique dans l'arrêté d'autorisation délivré au titre de la loi sur l'eau.

C. L. d'après communiqué



Préfecture de l'Yonne

// FERMAGES VITICOLES

Une volonté de se remettre autour de la table

Hubert Leprêtre, président de la section des bailleurs de la FDSEA 89, revient sur la question du mode de calcul des fermages viticoles.

« La réaction de la préfecture (parue dans notre numéro 1735 du 9 juin) n'a pas constitué une surprise pour nous, mais la section des bailleurs de la FDSEA 89 n'est pas d'accord avec l'arrêté du préfet. Nous sommes en désaccord sur la méthode de calcul du fermage. Sur certaines appellations, cela va se traduire par 20 % de moins en fermage. Ce n'est pas acceptable ! Il y a un côté irréversible qui nous pose problème. On peut comprendre une telle décision dans la prise en compte, ponctuelle, d'une récolte particulièrement mauvaise comme fut celle de 2021, mais systématiser ce principe tous les ans, ce n'est pas possible. Même pour 2021, si personne ne peut nier que la récolte a été mauvaise, les viticulteurs ont bénéficié de quelques aides, d'autres étaient assurés. Quatre bailleurs ont fait un recours auprès du tribunal administratif, qui est en cours. Par ailleurs, la section des fermiers et celle des bailleurs du 89 veulent se remettre autour d'une table pour rediscuter de ce mode de calcul. On veut pouvoir faire une proposition au préfet et à la DDT. Nous souhaitons nous s'inspirer de ce qui s'est fait en Saône-et-Loire entre fermiers et bailleurs, qui nous paraît être un bon compromis, ou du moins, une bonne base de travail. Nous sommes dans un état d'esprit constructif ».

Propos recueillis par Berty Robert



Dans l'Yonne, on estime que la question du calcul des fermages viticole n'est pas close.

// SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

58 Un engagement transmis

Le 6 juin, la société d'agriculture de la Nièvre organisait son assemblée générale à Saint-Benin-d'Azy avec au programme l'élection de son nouveau bureau pour cette année élective après six ans de mandat.



L'assemblée générale s'est clôturée par un verre de l'amitié.

Cette assemblée générale de la société d'agriculture, orchestrée le 6 juin, marquait les six ans de mandat du bureau. Ainsi, pour cette année élective, André Bourry, président, a commencé la réunion par un petit retour sur cette période avant de poursuivre, notamment, avec les enjeux portés par l'association.

« Les restrictions sanitaires nous ont affectés pour l'organisation des comices et du bal de la Reine mais cette attente a permis à tous de prendre conscience de l'importance, pour nos campagnes, de ces fêtes conviviales et traditionnelles ». Après les succès de l'an passé, il a rappelé que *« trois comices ponctueront 2023 : Château-Chinon, les 12 et 13 août, Saint-Pierre-le-Moûtier, les 19 et 20 août et Nevers Magny-Cours, les 9 et 10 septembre. Ce dernier revient d'ailleurs après 20 ans d'absence ; bravo aux jeunes le relançant ! Cet engagement montre que nous arrivons, sur certains cantons, à transmettre notre passion aux nouvelles générations ; nous sommes ravis. Autre preuve, l'augmentation des adhérents (passant de 37 à 51) et l'arrivée de nouveaux administrateurs dans le bureau (voir encadré dédié) comme Charles Dessauny »*. Il en a profité pour annoncer les comices 2024 : Saint-Benin-d'Azy, La Charité, Corbigny et Montsauche. En se réjouissant : *« On compte sur vous ! »*.

Bilan 2022

Pour le bilan de l'exercice 2022, André Bourry a insisté : *« le concours de Nevers d'octobre a attiré plus d'animaux avec une superbe qualité. L'organisation par le Gercela d'une vente amiable à prix fixe de 3000 euros était une première qui fut grandement appréciée »*. Malgré tout, pour 2023, André Bourry alerte sur des frais de fonctionnements plus importants (notamment pour la location du site du Marault) forçant la société d'agriculture de la Nièvre à augmenter les frais d'inscriptions pour cet événement, les faisant passer de 30 à 35 euros. Cela étant, les comptes 2022 sont stables, avec un résultat positif de 1908 euros : *« la situation est pérenne car nous avons fait des choix »*. Parmi ceux-ci, un prêt a été contracté pour la réfection de la toiture de l'immeuble à Nevers – dont l'association est en partie propriétaire. Michel Patureau, en charge de cette gestion, souligne : *« ce prêt, d'environ 20000 euros nous permet de ne pas entamer notre trésorerie afin de rester à flot sereinement »*. Pour conclure, André Bourry a remercié l'assemblée de sa confiance et l'engagement de certains comme Jean-Michel Blond, Marie-Jeanne Brossard ou encore Claude Paquet avant d'ajouter : *« tous les membres ont un rôle primordial auquel il faut rendre hommage. Et, même si la société d'agriculture n'a plus la même place qu'à sa création, elle n'en demeure pas moins un maillon essentiel de la vie rurale. Et, tant que nous en aurons les moyens, nous défendrons les couleurs de cette dernière ainsi que celles de l'agriculture et particulièrement de l'élevage »*.

Chloé Monget

Nouveau bureau

L'assemblée générale de la Société d'Agriculture de la Nièvre a permis d'élire le nouveau bureau composé comme suit : président d'honneur : Jean-Luc Gauthier ; président, André Bourry ; vice-présidents : Éric Dessauny et Roger Petit ; trésorier : Claude Paquet ; trésorier adjoint : Gérard Cloix ; secrétaire : Marie-Jeanne Brossard ; secrétaires adjointes : Patricia Touillon et Marie Humbert ; Gestionnaire de l'immeuble : Michel Patureau ; commissaire général pour le concours : Jean-Pierre Raffeau ; commissaires adjoints : Florent Besson, Didier Soty, Bernard Dessauny, Jean-Pierre Lepée ; présidents des comices par arrondissement : pour Cosne et Clamecy : Jean-Michel Blond ; pour Nevers : Charles Dessauny ; pour Château-Chinon : Marie-Jeanne Brossard.

// ALLIANCE BFC

21 Essaimer l'agriculture de demain

Le service R & D de l'Alliance BFC a proposé la visite de huit plateformes d'expérimentation.



Photo de Rouvres-en-Plaine, avec un dispositif d'évaluation de 150 variétés de blé.

Les « Rencontres Grandes Cultures » de l'Alliance BFC, union régionale des coopératives Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise, se sont tenues du 26 mai au 16 juin. Huit plateformes d'expérimentation mises en place par la R & D Alliance BFC et dédiées à l'agriculture de demain, étaient à découvrir en Saône-et-Loire, dans le Doubs et en Côte-d'Or. Le « 21 » a accueilli six rencontres à lui tout seul à Sacquenay, Jours-lès-Baigneux, La-Villeneuve-sur-Vingeanne, Rouvres-en-Plaine, Vic-de-Chassenay et Fromenteau. De nombreux ateliers étaient à chaque fois proposés aux adhérents.

Un dispositif d'évaluation de 150 variétés blés était notamment à découvrir à Rouvres-en-Plaine, près de Genlis, avec des travaux conjointement menés avec Arvalis. *« L'idée est d'acquérir un maximum de connaissances sur les variétés qui ne sont pas encore sorties sur le marché »*, indiquait Mickaël Mimeau, responsable agronomie à Alliance BFC, *« autrefois, nous les testions un à deux ans avant leur inscription, mais nous tentons de prendre encore plus de recul en les évaluant trois ans à l'avance. Les performances des variétés sont très changeantes d'une année sur l'autre, encore plus avec le changement climatique : cela nous motive à travailler encore plus en amont »*. Une multitude de critères sont ainsi évalués : l'effet *« terroir »* (pédoclimatique), les bons comportements agronomiques (tolérance aux maladies, à la verse, aux ravageurs…), les performances (rendements) et la qualité de grain (protéines, PS…) pour une parfaite adaptation aux débouchés meuniers, locaux ou à l'export. Le futur *« successeur »* du LG Absalon, variété la plus cultivée dans la région et prise comme témoin dans les différents essais, est peut-être dans le lot…

À Rigney, dans le Doubs sur le territoire de Terre Comtoise, un dispositif annuel *« nouvelles cultures »*, prolongeant les incubateurs pluriannuels *« nouvelles cultures »* de Jours-lès-Baigneux et Aiserey en Côte-d'Or, était proposé avec des essais autour du lin, de la féverole, de la lentille ou de la cameline, cultures avec des perspectives de développement en production.



Les essais nouvelles cultures à Rigney avec au fond le pulvérisateur ultra-localisé Ecorobotix.

La réduction de l'impact sur l'environnement était bien sûr en fil rouge de l'ensemble des plateformes Alliance BFC avec par exemple des ateliers pédagogiques sur la qualité de la pulvérisation (limitation de la dérive) animés par Syngenta ou De Sangosse ou encore la démonstration de pulvérisation ultra-localisée sur adventices avec Écorobotix.

Dans cet axe environnemental a également été abordée la démarche *« Label bas carbone »* qui vise à financer la mise en place de leviers participant à la transition des exploitations agricoles, et permet de générer des crédits carbone rémunérateurs.

AG et DQ

// BAIGNEUX-LES-JUIFS

Un demi-siècle à déshydrater

La coopérative de Baigneux a soufflé ses 50 bougies lors de son assemblée générale.

Il y a des anniversaires qui comptent plus que d'autres, le cinquantième en fait indéniablement partie. La société coopérative agricole de déshydratation de la Haute-Seine a célébré le sien lors de son assemblée le 15 mai à la salle des fêtes de Baigneux-les-Juifs. *« Cinquante ans de joies, de difficultés, de coups durs, d'heures à pelleter, de vidanges, de collectes de luzerne, de factures, de papiers de douanes, de saisonniers, de tonnes de sciures, de kilomètres de soudures et j'en passe… »*, a listé Didier Robin, l'actuel président, qui a ensuite retracé les étapes importantes de l'entreprise. Cette dernière *« aurait dû être fermée tant de fois, comme toutes les autres dans le département. Mais voilà, les volontés de survivre étaient trop fortes ! Nous avons toujours su nous adapter aux contraintes du climat mais aussi aux contextes, aux différentes réformes de la Pac. C'est une satisfaction »*.



1 000 merci

Didier Robin a remercié les nombreuses familles d'agriculteurs qui font vivre la Déshy'21 depuis sa création : *« merci à nos 350 adhérents pour leur confiance, une dizaine d'entre eux sont même là depuis le début ! »*. Le président a également félicité l'ensemble des administrateurs pour le travail accompli durant les cinq dernières décennies, y compris les différents présidents qui l'ont précédé (Claude Nocquard de 2013 à 2017, Michel Darbois de 1996 à 2012, Georges Deschamps de 1988 à 1995, Fernand Mousseron de 1983 à 1987 et Jean Renard, le président fondateur de la coopérative, malheureusement décédé en février. Une minute de silence a d'ailleurs été observée pour rendre hommage à tous les membres de la Déshy'21 partis ces derniers mois et ces dernières années). Les salariés ont eux aussi été salués au cours de cette assemblée : *« la plus belle des usines ne peut pas tourner sans main-d'œuvre… Nos salariés sont impliqués à 100 % dans leurs missions afin de servir au mieux nos associés et clients ! »*.

AG



Cédric Funès, salarié à la Déshy'21, est double actif et gère La ferme de la Roche déserte à Magny-Lambert. L'éleveur avait préparé seize bons poulets pour le dîner. La boucherie Reiter, de Baigneux, s'était chargée de l'apéritif.

Cap sur la diversification

La Luzerne reste l'activité principale de la Déshy'21, mais bien d'autres produits sont fabriqués à Baigneux. Les granulés de bois se font par exemple de plus en plus nombreux, grâce à l'accompagnement d'une vingtaine de scieries partenaires. La coopérative a optimisé son outil de production en répondant notamment à la pénurie de ce produit. Didier Robin précise que cette optimisation ne s'est pas faite au détriment de la qualité : *« bien au contraire, la coopérative a gardé et développé tous les agréments de qualité et certifications attendus par nos partenaires et clients. La filière marc de raisin a également pris de l'ampleur au fil des années. Cela permet d'observer que la stratégie de diversification menée porte ses fruits. Comme attendu, elle limite les risques économiques en cas d'évènements climatiques défavorables. Le sarrasin est en train de se développer et n'est qu'un exemple parmi d'autres »*.

Rencontre avec… Jean-Patrice Ollin



Jean-Patrice Ollin participait à l'assemblée de la Déshy'21. Cet agriculteur de Saint-Colombe-sur-Seine, qui s'était distingué -pour l'anecdote- aux derniers Trophées de l'agriculture avec sa production de lentilles, adhère à la coopérative de Baigneux depuis 2015 et son passage en bio : *« Je me suis aussitôt engagé pour valoriser la luzerne qui avait fait son apparition dans mes rotations. Aujourd'hui, j'ai entre 60 et 90 ha de luzerne en contrat. La Déshy vient ensiler mes champs entre une et quatre fois par an, selon leur développement. La luzerne est ramenée à l'usine pour y être déshydratée, fabriquée en bouchons puis vendue pour l'alimentation bio pour les animaux. Je suis très satisfait des services. Sur le plan financier, nous sommes payés entre 75 et 95 euros la tonne de matières sèche, c'est satisfaisant là-aussi. Un autre point : je ne suis pas équipé pour stocker autant de luzerne : sans la Déshy, j'aurais dû investir dans un bâtiment dédié »*. **Jean-Patrice Ollin cultive également du sarrasin, lui aussi valorisé à Baigneux :** *« c'est un nouveau débouché qui se développe, la coopérative augmente sa production dans ce domaine. À Baigneux, il y a de bonnes idées, ça bouge ! C'est la raison pour laquelle je viens de faire mon entrée dans le conseil d'administration pour m'engager encore plus dans cette belle aventure »*.

// CFA-MFR DE QUETIGNY

Soixante-dix ans, ça se fête !

La Maison familiale rurale de Quetigny célèbre ses 70 ans samedi 1er juillet. Une grande fête se prépare au sein de l'établissement.

C'est le rendez-vous à ne pas manquer, le samedi 1er juillet à la Maison familiale rurale de Quetigny. De 10 heures à 22 heures, les équipes accueillent les visiteurs pour fêter les 70 ans de l'association. *« Nous espérons accueillir 500 personnes dans la journée »*, indique Vincent Lepage, chargé de missions RH et développement. Dix espaces thématiques seront proposés autour de l'histoire de la MFR. Bien d'autres animations agrémenteront cet anniversaire préparé depuis plusieurs mois par toute l'équipe de l'établissement, apprenants et bénévoles compris. Les visiteurs pourront accéder à un studio d'enregistrement et un photobooth (dispositif de prise de photos autonome) ou encore participer à un live streaming. À 11 heures, une célébration officielle aura lieu, suivie d'un apéritif. *« Des food-trucks seront à disposition : il sera possible de se restaurer tout au long de la journée »*, mentionne Vincent Lepage. Outre l'aspect festif, ce 70e anniversaire se veut fédérateur : le choix a été de rassembler les nombreux acteurs qui ont contribué à l'histoire de la MFR, qui forme chaque année plus de 250 jeunes et adultes, de la 4e au BTSA.

AG



Une partie de l'actuel conseil d'administration, sous la présidence de Virginie Mairet (troisième en partant de la droite) : Alexandra Zecchin, Philippe Reverté-Ginovart, André Leseigneur, Alain Lange, Viviane Royer, Jean-Luc Lecour et Isabelle Deflin.



La MFR siégeait à ses débuts en 1952 au château de Crecey-sur-Tille, avant de prendre possession du château de la Motte à Quetigny en 1961. Les locaux actuels du boulevard de Bellevue ont été construits en 1993.



De nombreuses animations seront proposées au sein des locaux Boulevard de Bellevue.

// CONFÉRENCE RÉGIONALE AGRICOLE

Dans une année 2022 paradoxale, ne jamais oublier le risque

Économique, social, climatique, sanitaire… le risque en agriculture est partout, a fortiori lorsqu'on est en phase d'installation. La Conférence régionale agricole de Dijon s'est penchée sur la question. On y présentait également les résultats économiques de l'agriculture de BFC, pleins de paradoxes.



Organisée le 13 juin au Conseil régional, à Dijon, la Conférence régionale agricole était, comme d'habitude, riche en informations.

« Parfois, il peut être utile de ne pas toujours être pleinement conscient des risques qui nous attendent, sinon, on ne s'installerait jamais… » Aurore Beaulieu, qui s'exprimait ainsi lors de la Conférence régionale agricole organisée le 13 juin au Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) à Dijon, résumait assez bien la somme de risques (économiques, climatiques, sociaux…) auxquels un agriculteur qui s'installe doit se confronter. Elle-même s'est installée en Gaec avec son mari, dans le Doubs et son parcours professionnel montrait l'importance d'intégrer la notion de risque à chaque étape, et la possibilité de le diluer, en orientant son exploitation sur des diversifications. La jeune femme intervenait dans le cadre d'une table-ronde dont le thème était : « Gérer les risques sur l'exploitation dès l'installation ». C'était le fil rouge de cette Conférence régionale agricole, par ailleurs marquée par la présentation des résultats 2022 de l'Observatoire prospectif de l'agriculture en BFC *(voir encadré)*, et par une action de JA BFC concernant les problèmes liés à la gestion par la Région du Feader *(voir page 09 de ce même numéro)*.

Quelle capacité à prendre des risques ?

« Pour s'installer comme agriculteur, il faut avoir une certaine espérance et de la confiance en l'avenir, renchérissait Vincent Landrot, le président de Cerfrance BFC. *On pourrait penser que celles et ceux qui se lancent aujourd'hui sont un peu fous mais ces « fous » sont mieux armés et mieux outillés qu'il y a vingt ans. Certains, qui ne viennent pas du milieu agricole, sont aussi plus motivés parce que l'agriculture est un métier qu'ils ont véritablement choisi. Avec eux, il faut développer une culture collective du risque pour progresser sur sa compréhension, son anticipation et sa gestion ».* Sur cette question du risque, l'intervention de Sébastien Mérat, consultant spécialisé sur la gestion des risques agricoles était aussi éclairante. Pour lui, le jeune agriculteur n'est pas forcément plus exposé aux risques. *« Je ne fais pas de différence en termes d'analyse de risques, entre un jeune agriculteur et un exploitant installé depuis plusieurs années,* soulignait l'intervenant. *En revanche, la capacité à prendre des risques va être différente. Lorsqu'on a fini de rembourser ses prêts JA, qu'on est parvenu à mener son exploitation, qu'on s'est constitué une épargne de précaution, on a une capacité à prendre des risques qui est plus importante… ».* Tout le défi de travailler sur le risque est de l'aborder de manière lucide, sans se laisser dépasser par son contenu inévitablement anxiogène.

Intégrer le risque à une stratégie globale

Pour structurer la gestion de risque, Sébastien Mérat utilise donc la norme ISO 31 000 qui formalise cette gestion de manière objective et moins émotionnelle. *« On donne de la force à la gestion de risques,* poursuit Sébastien Mérat, *à partir du moment où on l'intègre à la stratégie globale du jeune agriculteur et aux objectifs qu'il poursuit. Cette gestion de risques repose sur un élément essentiel : l'anticipation. Elle est inutile pour corriger les effets d'erreurs déjà commises ».* L'analyse du risque agricole est aussi une notion adaptative en fonction des profils d'agriculteurs, certains seront plus téméraires que d'autres. Autant de dimensions humaines à prendre en compte, surtout dans le climat d'incertitude devenu la norme, ces dernières années.

Berty Robert

Les facteurs d'incertitude

En complément de la présentation de l'Observatoire prospectif, Sophie Dubreuil, de la Chambre régionale d'agriculture de BFC, a listé quelques facteurs d'incertitudes. Les agriculteurs exercent dans un contexte de plus en plus mouvant. Six grands facteurs d'incertitude se dessinent pour 2023 :
- **les aléas climatiques,**
- **les possibles retournements de marchés et de débouchés,**
- **les variations des cours et/ou la disponibilité des intrants,**
- **le contexte sanitaire et la montée en puissance de la prédation en BFC,**
- **l'évolution des réglementations qui impactent les pratiques et les stratégies sur les exploitations,**
- **le facteur humain : renouvellement des générations, difficultés de recrutements, charge de travail, isolement social.**

Les grandes tendances 2022

2022 : année paradoxale. C'est ainsi que Mathilde Schryve, analyste au sein de Cerfrance BFC, a introduit sa présentation des résultats de l'Observatoire prospectif de l'agriculture en BFC, réalisé grâce au travail d'une trentaine de personnes. Une année marquée par des résultats exceptionnels dans beaucoup de systèmes, mais aussi par une inquiétude croissante chez les producteurs, notamment nourrie par certains facteurs de changements. 2022 est l'année de tous les records : un colza qui passe les 1000 euros/t, l'engrais a dépassé les 1200 euros/t, il y a eu des craintes de pénurie pour l'engrais, la main-d'oeuvre, le matériel, le tout dans un contexte d'année la plus chaude du siècle… Tout cela a créé une sensation d'emballement et de panique. Du côté des résultats, les plus fortes augmentations ont été observées en grandes cultures (céréales) avec plus de 75 000 euros/Utaf et en viticulture, avec près de 120 000 euros/Utaf en appellations régionales. Deux systèmes portés par l'envolée des cours et la demande à l'export tout en étant relativement protégés de la hausse des intrants et des matières sèches, grâce aux stocks qu'ils avaient constitués. Cependant, ces derniers ont dû être reconstitués au moment où les matières premières étaient les plus chères, alors que les prix se tassaient, d'où un retournement de tendance, notamment sur les céréales. Pour les éleveurs laitiers (lait de plaine et AOP massif jurassien) et éleveurs porcins, les résultats dépassent les 40 000 euros (lait AOP) et 50 000 euros en porcs. L'impact des hausses des prix des aliments a été relativement contré par l'autonomie des exploitations. En élevage bovins allaitants et ovins, on note une amélioration sensible des résultats, mais plus modeste. En bovins viande, on passe les 30 000 euros/Utaf et en ovins spécialisés, plus de 15 000 euros/Utaf. Là aussi, la relative autonomie des élevages a été payante. Le secteur a aussi profité du déséquilibre entre offre française et demande du marché. En revanche, les systèmes en transformation-vente directe ont connu une année plus difficile, notamment les caprins. C'est aussi le cas des systèmes en intégration (aviculture) avec une légère déprise. Ils n'ont pas pu profiter de l'inflation sur les prix alimentaires. Le secteur du bio, enfin, a connu une deuxième année consécutive de diminution de la consommation de ses produits.

// AGROALIMENTAIRE

En BFC, le secteur se maintient en veille sur la législation

L'Association des entrepreneurs de l'agroalimentaire (AEA) de Bourgogne Franche-Comté s'est réunie en assemblée générale à Beaune. Gestion de l'eau, qualité, environnement, lutte contre le gaspillage… Les sujets sur lesquels il faut se maintenir à jour en matière juridique ne manquent pas.

Actions de veille, animations de collectifs, soutien aux filières, accompagnement sur des problématiques importantes… C'est dans tous ces domaines qu'intervient l'Association des entrepreneurs de l'agroalimentaire (AEA) de Bourgogne Franche-Comté. Présidée par Philippe Delin (Fromagerie Delin à Gilly-lès-Cîteaux), elle a rassemblé ses adhérents le 8 juin à Beaune à l'occasion de son assemblée générale. Née en 2018, l'AEA BFC fédère aujourd'hui 87 adhérents. Ils n'étaient que 30 au moment de la création, et parmi les arrivées les plus récentes, on compte la coopérative Dijon Céréales. Son directeur général, Christophe Richardot, est d'ailleurs vice-président de l'association. Les adhérents se répartissent entre les secteurs des boissons alcoolisées, du conditionnement et du service, des viandes et des produits laitiers, dans des entreprises de moins de 50 salariés en majorité. L'association tire un bilan de l'année 2022, marquée par les nécessaires -et parfois douloureuses- adaptations liées à la hausse des charges, notamment énergétiques, conséquence du déclenchement de la guerre en Ukraine. La transition énergétique, pour l'ensemble des entreprises présentes, est d'ailleurs le dossier important de l'année, sur lequel le rôle d'accompagnateur de l'AEA est apprécié. L'association vient aussi de recruter deux nouvelles chargées de mission : Maud Mathieu (qualité et animation des Organismes de gestion) et Lucie Guillotin (Responsabilité sociétale des entreprises-RSE).

Gestion de l'eau, loi anti-gaspillage…

Parmi les filières accompagnées, on trouve celle de l'époisses, du jambon persillé ou encore du jambon du Morvan. L'association a publié, au cours de l'année dernière, des bulletins portant sur les questions de Qualité Sécurité Environnement (QSE) et sur les menaces de fraudes. Autre thème important du moment : la gestion de l'eau, dont ces entreprises dépendent énormément et qui a donné lieu à une réunion avec les services de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (Agec), promulguée en 2020, est une autre source de préoccupation pour les entreprises de l'AEA. Les évolutions juridiques ne manquent pas et le besoin d'informations est constant. L'assemblée générale a pris fin sur la signature d'une convention de partenariat avec l'Institut Agro Dijon, représenté par sa directrice-adjointe, Nathalie Cayot. Le but est d'établir des liens forts avec une structure qui produit des travaux de recherche importants pour le secteur agroalimentaire. C'est vrai, par exemple, dans le domaine de la moutarde. D'autres axes de collaboration avec l'AEA seront envisagés dans les mois qui viennent.

Berty Robert

// SYNDICALISME

21

FRSEA et JA BFC sont intervenus à la Région sur le Feader

« *Un problème sans solution est un problème mal posé* » : c'est dans cet esprit que les responsables JA et FRSEA de Bourgogne-Franche-Comté ont réalisé une action symbolique au conseil régional le 13 juin à l'occasion de la présentation des résultats de l'Observatoire prospectif de l'agriculture Bourgogne Franche-Comté.



Christophe Chambon (président de la FRSEA BFC) et Florent Point (président de JA BFC) sont intervenus au cours de la Conférence régionale agricole, pour mettre sur la table la question de la difficulté de gestion des dossiers Feader.

C'est dans le cadre de la tenue de la Conférence régionale agricole, le 13 juin, au siège du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) à Dijon, que Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, et Florent Point, son homologue de JA BFC, sont intervenus. L'objectif était d'alerter les décideurs sur la situation intenable pour de nombreux agriculteurs (-rices) concernant les retards de paiements sur les aides aux investissements du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) et sur l'absence d'informations concernant les nouveaux appels à projets.

La Conférence régionale agricole présentant les résultats de l'observatoire s'est déroulée normalement, avec l'analyse des résultats 2022. La situation est toutefois assez paradoxale : de bons résultats, mais de nombreuses incertitudes aujourd'hui avec la hausse des charges, et une baisse de prix dans de nombreuses productions. Après l'intervention de Sébastien Merat, un spécialiste de la prise en compte et de la gestion des risques en agriculture, les responsables de la FRSEA et des JA BFC ont pris, symboliquement, en otage la présidente de Région, Marie-Guite Dufay et le préfet de Région, Franck Robine, pour dénoncer la situation sur le Feader.

« Nous alertons depuis plusieurs mois »

Florent Point a ouvert le bal et interpellé la présidente Marie-Guite Dufay et Franck Robine, Préfet de Région : *« Cela fait plusieurs mois que nous avons alerté sur la situation et les nombreuses contraintes réglementaires à prendre en compte. On nous avait indiqué que nous aurions les dates des appels à projets, que les règlements seraient effectués en temps et en heure. Aujourd'hui, on est loin du compte et les difficultés ont été largement sous-estimées »*.

Christophe Chambon a poursuivi en appuyant les propos des JA tout en s'excusant auparavant auprès des organisateurs de la conférence : *« nous sommes là pour défendre l'intérêt des agriculteurs. La gestion des risques, c'est bien l'actualité. Il y a le feu dans les campagnes ! La situation est inacceptable ! Il faut vite trouver des solutions pour la débloquer. Les agriculteurs ne doivent pas attendre plusieurs mois avant de recevoir les aides prévues. Ils sont obligés pour l'instant de contracter des prêts relais à des taux très élevés. Par ailleurs, il n'est pas possible d'avoir un arrêt des investissements et nous avons besoin d'avoir une lisibilité sur les appels à projets de cette nouvelle programmation. Nous vous proposons de faire le point à l'issue de cette conférence pour étudier les solutions afin de trouver rapidement une sortie de crise »*.

Une situation clarifiée

Même si nous savons tous que la situation ne va pas se régler « en trois coups de cuiller à pot », cette réunion tripartite demandée par la FRSEA et JA BFC depuis plusieurs semaines a permis de clarifier la situation. En introduction à cette rencontre, Marie-Guite Dufay avait précisé : *« je comprends l'exaspération des agriculteurs et nous collaborons avec le Préfet de Région pour trouver des solutions »*.

Un plan d'actions a été annoncé par Gilles Da Costa, le directeur général de la Région (voir encadré). La FRSEA et les JA BFC seront extrêmement vigilants sur sa mise en œuvre pour que les agriculteurs de BFC puissent bénéficier d'un Feader complètement opérationnel à la fois sur le règlement des dossiers de l'ancienne programmation, mais aussi sur leurs nouveaux projets.

FRSEA BFC

Les détails du plan d'action

Gilles Da Costa, le directeur général de la Région, a apporté des précisions sur le plan d'actions annoncé le 13 juin : *« il y a plusieurs sujets et il est important de procéder avec méthode pour trouver des réponses à une situation complexe. Nous devons gérer le transfert des compétences de l'État vers la Région, la fin de programmation 2014 - 2022 et lancer la nouvelle 2023 - 2027. Concernant l'ancienne programmation, nous avons 685 dossiers en attente de paiement. Sur ces dossiers les plus complexes, 250 seront traités exceptionnellement par les DDT, pour résorber le stock avec l'accord du ministère obtenu par le Préfet de Région. Une centaine de dossiers seront sortis du Feader et pris en charge directement par la Région, car le traitement administratif serait plus élevé que l'aide attribuée. Ensuite pour les dossiers restants, la Région s'organise afin de les prendre en charge rapidement en sollicitant un prestataire pour s'assurer de la certification des paiements. Concernant la nouvelle programmation, un appel à projets a été lancé le 12 juin pour les bâtiments d'élevage. Il sera ouvert jusqu'au 30 octobre, ce qui permet aux agriculteurs de déposer leurs dossiers au fil de l'eau. Dans le même temps pour les projets ayant été pénalisés par ces difficultés, un fonds de solidarité sera mis en place avec les banques pour que les agriculteurs concernés ne soient pas pénalisés par ces retards. Enfin, un comité Région-État-profession sera mis en place pour suivre l'évolution et la mise en place de cette nouvelle programmation. Au sujet de la proposition des Chambres d'agriculture, pour faciliter la pré-instruction des dossiers, la Région reste ouverte à la négociation, dans le but d'étudier les modalités pratiques et réglementaires de cette coopération »*. Des réunions techniques sont programmées, pour arriver à la mise en place de ce plan d'actions qui devra être validé par l'ensemble des acteurs concernés.

// EN BREF

Chambre régionale d'agriculture
Participez à la soirée « Imaginer demain-Agir maintenant » sur l'agriculture de BFC en 2040 le 27 juin à Genlis

Lancé en novembre 2022 par la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, la démarche "Imaginer demain - Agir maintenant. Ensemble vers 2040 : des territoires dynamiques, des agriculteurs épanouis" a permis de recueillir 2200 témoignages dont 1800 d'agriculteurs. Six groupes de travail ont mobilisé 122 personnes, sur l'économie, l'installation, l'environnement, la communication, la collaboration entre acteurs des territoires ruraux, l'accompagnement des agriculteurs. Il en ressort une vision pour l'agriculture régionale de 2040. Différentes pistes d'actions restent à mettre en œuvre. Vous pourrez les découvrir en participant à la soirée de restitution des travaux organisée mardi 27 juin à la salle Agora de Genlis, en Côte-d'Or, de 18 heures à 21 heures. Vous découvrirez la synthèse issue des sept mois de travaux, avant un débat. Cette soirée se veut un moment convivial, où celles et ceux qui souhaitent venir parler d'agriculture, d'avenir dans nos territoires, sont bienvenus et ont toute leur place. Elle sera clôturée par un temps d'échange autour d'un buffet. Il s'agit aussi de porter, auprès du Conseil régional, la voix du monde agricole, et montrer que la profession agricole et les acteurs des territoires ruraux, savent et peuvent se mobiliser, sur des sujets qui les concernent directement. Agriculteurs, collaborateurs, élus, représentants des collectivités, parlementaires, dirigeants agricoles ou non, du secteur forestier sont invités. Cette soirée sera également marquée par la présence de deux invités d'honneurs :

- Olivier Krumbholz, entraîneur de l'équipe de France féminine de handball, championne d'Europe, du monde et championne olympique.
- Bruno Cayzac, colonel de gendarmerie qui a participé à des missions de l'ONU, de l'Otan et ancien directeur de la sûreté Monde chez Danone.

Pour y participer, inscrivez-vous sur : https://forms.office.com/e/tDMDMezHNM

L'eau, une ressource si précieuse

La question des usages de l'eau fait débat. Encore plus en période de sécheresse. La profession agricole n'a pas attendu pour se saisir de la problématique et multiplie en Région les initiatives.



Territoire de Belfort

Pour une eau de qualité

« L'Eau d'Ici » est une approche territoriale, innovante et collaborative en faveur de la qualité de l'eau du Sud Territoire. Une démarche à laquelle s'est associée la Chambre interdépartementale d'agriculture 25-90.

La Communauté de communes du Sud Territoire (CCST), en partenariat avec l'État, l'Agence régionale de santé, la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et le Département du Territoire de Belfort, a décidé de s'inscrire dans le cadre de l'action n°54 du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) baptisée « l'Eau d'Ici ».

L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau à l'échelle du bassin de vie du Sud Territoire à travers une démarche transversale, innovante et collaborative. L'ensemble des partenaires impliqués ont décidé de s'engager formellement à travers une charte commune signée en janvier dernier.

A l'origine de la démarche intercommunale, constat a été fait de la dégradation de la qualité de l'eau du captage de Saint-Dizier-L'Evêque (90), aujourd'hui non utilisé, faisant du Sud Territoire un espace à enjeux classé prioritaire dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Des pollutions diffuses sont à l'origine de la fermeture de ce captage, une situation que connaissent bon nombre de territoires caractérisés par un contexte pédologique et hydrologique fragile et supports d'une production agricole importante.

En sus des actions entreprises notamment par l'intercommunalité pour pallier cette situation et des évolutions globales des pratiques agricoles, la CCST a souhaité, dans le cadre de l'action n°54 du PRSE, expérimenter une approche nouvelle impliquant l'ensemble des parties prenantes, en vue d'aboutir à un projet de territoire partagé ayant comme fil conducteur la protection de l'eau potable.

Cinq principes ; trois étapes

➤ Cinq principes ont été retenus :

❶ Remettre l'élu au cœur de la démarche ;

❷ Co-construire une feuille de route avec l'ensemble des acteurs locaux pour une démarche qui part du territoire ;

❸ Changer l'échelle d'action : du captage d'eau potable à l'échelle du bassin de vie ;

❹ Développer une vision transversale aboutissant à un projet de territoire ;

❺ Inscrire l'action dans la durée.

➤ Trois étapes ont ainsi été respectées :

❶ Une phase de diagnostic partenarial : identifier les leviers et les freins ;

❷ Une phase d'ateliers : définir des objectifs partagés et les actions à mettre en Place ;

❸ Une phase de synthèse : élaborer une feuille de route pluriannuelle.

En vue de mener à bien la démarche, en particulier avec les agriculteurs, la Communauté de communes du Sud Territoire et la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort ont chacune recruté un agent dédié et travaillent main dans la main.

Les agriculteurs, pierre angulaire

Au cœur de la démarche « l'Eau d'Ici », on trouve évidemment l'agriculture et les pratiques agricoles : il ne peut en effet y avoir d'évolution sans les agriculteurs. Ces derniers sont ainsi associés et mobilisés depuis le lancement de la démarche.

Le caractère collaboratif de la démarche est primordial : il ne s'agit plus d'imposer des contraintes, ni de faire chacun de son côté mais bien de travailler ensemble car la qualité de l'eau et plus globalement de l'environnement est l'affaire de tous.

Les agriculteurs prenant part à la démarche « L'Eau d'Ici » s'engagent ainsi collectivement pour l'arrêt ou la forte réduction de l'usage de certains phytosanitaires sur l'ensemble du Sud Territoire dès 2023.

« L'Eau d'Ici » est une démarche novatrice menée en parallèle dans l'Espace Communautaire Lons Agglomération : elle a vocation à essaimer sur le reste du territoire régional et national.

Avec « L'Eau d'Ici », les élus, les services de l'État et les partenaires signataires de la Charte se mettent au service du territoire pour aider à déployer et inscrire dans la durée des actions de reconquête de la ressource en eau.

Abreuvement : de la piscine municipale à l'élevage

C'est une très belle initiative que propose la communauté de communes du Grand Charolais. Le service en charge des piscines propose en effet aux agriculteurs, et plus précisément aux éleveurs du secteur, de bénéficier de l'eau des piscines. Comment est-ce possible ? Et bien tout simplement parce que la piscine couverte de Paray-le-Monial, qui représente 380 m³ d'eau, n'est plus en service depuis le 4 juin. L'eau, qui ne sera plus traitée, risque de tourner mais avant d'en arriver là elle devrait être propre à la consommation dans la semaine qui suit puisque le chlore s'évapore très rapidement.

Idem pour le grand bain de Digoin, qui compte 400 m³ et sera fermé à partir du dimanche 20 août et son démontage débutera le 21 août dans la matinée, dans un délai très court pour permettre le montage de la foire de Digoin. Là, c'est donc dans le 21 août au matin que les éleveurs pourraient venir récupérer l'eau. Bien sûr le Grand Charolais doit *« se renseigner auprès des services de l'Etat pour avoir un document attestant que l'eau est bien propre à la consommation des bovins »*. Si le mois de juin est une période relativement chargée pour les agriculteurs, ce pourrait âtre une aubaine pour le mois d'août, en période sèche, comme le confirme Elodie Forgeat, chargée de développement agricole au Grand Charolais, à Loïc Belin, animateur de la FDSEA 71.

Haute-Saône

Sensibiliser, mobiliser et agir

La ressource en eau s'appréhende aussi de manière qualitative : dans le secteur de Gray, au sud-ouest de la Haute-Saône, historiquement zone vulnérable depuis la fin des années 90, la Chambre d'agriculture teste et promeut des innovations techniques pour réduire l'emploi des molécules phytosanitaires, et préserver la potabilité de l'eau des captages de la zone.



La journée technique comportait un volet machinisme.

C'est dans ce cadre que se tenait une journée technique de sensibilisation et de démonstrations, à laquelle ont participé environ 80 personnes, exploitants agricoles et étudiants de Vesoul Agrocampus, le 23 mai dernier, à Gray.

La modulation intraparcellaire, s'appuie sur une cartographie fine, et permet d'adapter les doses employées en fonction du potentiel de la parcelle. Les dispositifs de pulvérisation à pulsation autorisent le traitement par tache et l'adaptation des doses en fonction de la vitesse de passage et des besoins de la culture. *« L'utilisation de buses à pilotage autonome, de systèmes GPS et de pulvérisateurs couplés à la détection des cibles par caméra permettent un traitement ciblé. Des développements sont en cours pour détecter les maladies et même les insectes, en utilisant des circuits de pulvérisation doubles pour combiner les traitements. »*

Combiner les leviers

« Cependant, ces technologies sont encore limitées par des contraintes de poids et de coût », révèle Philippe Mondelet, conseiller machinisme à la CA70. D'autres leviers agronomiques éprouvés sont mis en œuvre depuis plusieurs décennies : alternance des cultures de printemps et d'hiver, allongement de la rotation, décalage des dates de semis, choix variétal, cultures associées, faux semis…

L'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement nécessite néanmoins de se former, d'investir dans du matériel, et il n'existe pas de solutions miracles ou simplistes. Dans le Pays graylois, 55 exploitations sont engagées dans un programme pilote de rémunération pour services environnementaux, où les agriculteurs sont rétribués en fonction de leurs efforts pour réduire l'utilisation des phytosanitaires, une initiative est soutenue par une enveloppe budgétaire de 6 millions d'euros.

A. C.

Le **Jura** placé **en vigilance**

Malgré les averses printanières, le niveau des nappes jurassiennes baisse régulièrement. Celle du Doubs a franchi le seuil de vigilance, et celles de la Seille et de la Loue devraient l'atteindre prochainement.

L e préfet du Jura a placé, ce jeudi 15 juin, la grande majorité du département en vigilance, première étape avant les alertes, synonymes de restriction. Tout un chacun est donc appelé à économiser l'eau pour préserver la ressource. Seul le secteur de la Haute chaîne est épargné grâce à de fréquentes pluies orageuses.

Pour faire face aux sécheresses de plus en plus récurrentes, l'ensemble des partenaires compétents dans le domaine de l'eau (acteurs socio-économiques, collectivités locales, professionnels, etc.) ont participé en mai aux assises départementales de l'eau pour définir des orientations afin d'assurer l'avenir de la ressource pour les besoins de la population mais aussi des professionnels, au premier rang desquels les agriculteurs.

Les eaux du Jura, tant souterraines que superficielles, restent globalement de bonne qualité, et les nappes avaient retrouvé au mois de mai leur niveau moyen de ces dernières années. Niveau identique à celui de 2022 à la même époque, qui n'a pas empêché la sécheresse estivale.

Précipitations moins fréquentes et plus intenses

Première intervenante, Ingrid Springinsfeld de Météo-France a rappelé que le réchauffement climatique était plus prononcé en Europe que dans le reste du monde : *« Les températures ont déjà augmenté de 1,1° au niveau planétaire mais de 1,8° en France métropolitaine. Les scénarios les plus pessimistes tablent sur une hausse de 4,7° en Bourgogne Franche-Comté d'ici 2100 »*. Si la quantité annuelle de pluie ne devrait pas varier, les précipitations seront moins fréquentes mais plus intenses et l'enneigement continuera à diminuer, ce qui provoquera un assèchement des sols plus longs. D'où l'urgence d'agir dès maintenant.

Lors de ces Assises, quatre groupes de travail ont été créés sur la préservation de la ressource, l'alimentation en eau potable, les différents usages et la gouvernance. S'ils doivent restituer leurs travaux cet automne, plusieurs pistes ont d'ores et déjà été évoquées : sensibilisation du public, réutilisation des eaux usées traitées, amélioration du stockage, rénovation des canalisations, etc. Lors de la sécheresse de 2018, onze communes du Jura avaient dû être alimentées par camions-citernes. Grâce à de nouveaux forages réalisés depuis et des interconnexions, l'été 2022 a été moins tendu et seulement quatre villages ont dû se faire livrer de l'eau. Une restructuration du réseau appelée à se poursuivre ces prochaines années.

S. C.



Des précipitations plus intenses mais moins fréquentes entraîneront inondations et sécheresses.

Débattre et **aller** sur le **terrain**

Dans l'Yonne et la Nièvre

La question des usages de l'eau fait énormément débat. En période de sécheresse, les usages agricoles sont remis en question. Dans la Nièvre, une délégation de parlementaires s'est rendue sur le terrain afin de mieux comprendre ce qui se joue dans ce domaine. Dans l'Yonne, c'est la préfecture qui a initié récemment un débat sur ce thème.

Réfléchir aux usages de l'eau : la question devient « brûlante » en période de sécheresse. Elle suscite des débats, parfois rugueux, mais deux événements récents, survenus dans les départements de la Nièvre et de l'Yonne, montrent une évolution dans la prise en compte de la problématique. Désormais, la thématique est clairement posée sur la table afin que les différents interlocuteurs concernés s'expriment. A l'initiative du député nivernais Patrice Perrot, une délégation de cinq députés venus de toute la France (voir encadré) a passé deux jours dans la Nièvre afin de se rendre compte, de manière concrète, des questions liées à la gestion de l'eau dans plusieurs secteurs économiques : l'industrie, le tourisme, le nucléaire et l'agriculture. Il faut savoir qu'au-delà de son mandat de député, Patrice Perrot est rapporteur d'une mission d'information sur la gestion de l'eau pour les activités économiques, lancée par la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale. *« Sur l'agriculture,* explique-t-il, *il s'agit de réfléchir à l'évolution les modèles et aux investissements nécessaires »*.



La délégation de députés emmenée par Patrice Perrot, sur le Gaec Rénier, à Charrin, dans le sud-Nièvre.

Le lien agriculteurs-élus

Presque à la même période, fin mai, c'est à Auxerre qu'était organisée une journée de conférences et d'échanges autour de l'avenir de l'eau dans le département. C'était l'occasion, pour la Chambre d'agriculture, de rappeler le travail réalisé sur ces questions, comme le soulignait son président, Arnaud Delestre : *« On travaille depuis la fin des années 80 sur la qualité de l'eau. L'essentiel repose sur une bonne gouvernance des dossiers et nous avons participé à l'élaboration d'une charte départementale de protection des ressources »*. Quatre chartes locales ont été mises en œuvre, qui ont abouti à une contractualisation entre les collectivités concernées et les agriculteurs. *« Sur ces questions,* renchérissait Edith Fouchet, responsable environnement à la Chambre d'agriculture, *il est important de faire le lien entre les agriculteurs et les élus locaux. Il faut pouvoir se comprendre et afficher des résultats partagés. Le tandem élus-agriculteurs est indispensable pour emmener la majorité des agriculteurs vers des progrès évaluables »*. Le travail avec les collectivité paraît donc une des clefs nécessaires pour parvenir à des compromis d'usages les plus satisfaisants possibles. A cette occasion était présentée une action coordonnée entre Yonne et Nièvre, et lancée il y a un an à l'initiative de la ville nivernaise de Clamecy : l'objectif est de faire évoluer les pratiques des agriculteurs sur les bassins d'alimentation de captage. Des paiements pour services environnementaux (PSE) ont été mis en place. La mairie de Clamecy souhaite réduire l'usage des herbicides. Un contrat de 5 ans a été conclu avec les agriculteurs impliqués. Il comprend une enveloppe d'1 M d'euros, financée par l'agence de l'eau Seine-Normandie. *« Deux indicateurs sont pris en compte,* précise le maire de Clamecy, Nicolas Bourdoune : *les quantités de substances actives d'herbicide que l'agriculteur met sur sa parcelle durant une saison et les surfaces non traitées »*. Le montant des PSE versés est de 70 €/ha, avec un plafonnement à 15 000 €. Seize polyculteurs-éleveurs, tous en conventionnelle, sont engagés dans la démarche.

Sans irrigation, pas de développement

Lors de leur visite dans la Nièvre, les parlementaires se sont rendus sur un Gaec situé à Charrin, au sud du département. En constante évolution depuis une trentaine d'années, ce Gaec qui pratique l'élevage et l'engraissement de bovins charolais se sécurise sur les fourrages de qualité, grâce à l'irrigation. Associé au sein du Gaec, Alain Rénier, installé depuis 1988, l'affirme sans ambages : il n'aurait pas pu développer sa structure de la même manière sans le recours à l'irrigation depuis 1996. Le Gaec commercialise chaque année entre 450 bovins par le biais de Sicarev Coop, en filières Label Rouge, C'est qui le patron et Charolais de Bourgogne. L'ensemble de la structure agricole familiale a connu d'importantes évolutions ces deux dernières années avec la mise en service de bâtiments photovoltaïques pour le stockage de fourrages et d'animaux en stabulation, l'installation d'un point de vente directe pour la viande mais aussi les légumes. *« L'irrigation,* explique Alain Rénier aux parlementaires, *c'est le moyen pour nous de sécuriser le système fourrager, afin d'assurer une alimentation régulière, de qualité et avec des coûts maîtrisés. Tout cela avec un projet de développement de notre activité d'engraissement avec Sicarev Coop qui nous propose des contrats d'engraissement sécurisés sur 9 ans. Nous voulons développer l'irrigation avec pivot qui garantit une consommation d'énergie et d'eau plus faible que les enrouleurs, parce que la pression de l'eau n'y est que de 1 bar, contre 7 à 8 bars avec enrouleurs »*. La rencontre aura permis des échanges avec les parlementaires. Il en ressort des attentes d'une prise en compte plus précise et plus localisée des besoins en eau pour l'agriculture et donc des éventuelles restrictions. Le monde agricole estime que les spécificités territoriales, à l'échelon d'un département, ne sont pas suffisamment intégrées dans les réflexions sur ces sujets. Préserver les besoins en irrigation doit aussi se faire en concertation avec les collectivités afin de conserver les équilibres entre eau potable et activité agricole. Enfin, les agriculteurs présents ont expliqué la nécessité de laisser se développer des projets de stockage de l'eau qui n'auraient pas qu'une finalité agricole mais qui seraient pensés pour des usages multiples.

Berty Robert

Six députés sur le terrain

En plus de Patrice Perrot, député nivernais, la délégation était composée des députés suivants :

- **Frédéric Descrozaille, député du Val-de-Marne**
- **Nicole Le Peih, députée du Morbihan**
- **Eric Martineau, député de la Sarthe**
- **René Pilato, député de la Charente**
- **Stéphane Vojetta, député des Français d'Espagne**

// CAHIER SPÉCIAL

Choisir & anticiper ses variétés de blé tendre

Afin de vous aiguiller au mieux dans votre choix des variétés à implanter à l'automne prochain, les ingénieurs régionaux de la délégation ARVALIS – Institut du végétal de Bourgogne Franche-Comté – ont rédigé le présent « tiré à part » de Terres de Bourgogne. Choisir ses variétés de blé à semer à l'automne suivant est un acte de plus en plus précoce, même avant que la récolte en cours ne soit effectuée. Plusieurs raisons sont avancées. Déjà observé depuis plusieurs années, les fournisseurs souhaitent de plus en plus tôt enregistrer les commandes de semences. D'autre part, plus récemment, sous l'angle agronomique, le catalogue variétal s'enrichit de variétés permettant d'éviter et/ou atténuer certains risques causés par des bio-agresseurs. Ces caractéristiques seront d'autant mieux valorisées qu'elles seront intégrées très tôt dans le choix variétal. En conséquence, il faut anticiper la réflexion sur le choix des variétés à semer l'automne prochain. Les informations proposées dans ce document sont basées sur les résultats pluriannuels des variétés, en attendant les résultats de la campagne 2023 en cours. Les commentaires détaillés ici portent uniquement sur les variétés de blé tendre inscrites en 2023.

Diane Chavassieux et Léa Bounhoure



Variétés de blé tendre : commentaires

BPS – Blé Panifiable Supérieur

Premium (probabilité d'accès au marché export > 45 %).

Profil protéines intéressant. Note protéine pure supérieure ou égale à 5.

Recommandés par la Meunerie.

Bon comportement vis-à-vis des maladies foliaires (hors situations à risque PV et Fusarioses).

Tolérantes au chlortoluron.

Résistantes aux cécidomyies orange.

Résistantes aux mosaïques.

Variété avec des épis barbus.

Seules les nouveautés (inscriptions 2023) et les variétés récentes font l'objet d'un commentaire dans ce document. Pour retrouver les commentaires des variétés plus anciennes, vous pouvez vous référer au « Choisir et Décider – Variétés et interventions d'automne 2022-2023 », disponible en ligne sur Arvalis-infos.fr, en région Bourgogne Franche – Comté et Alsace.

Les nouveautés 2023

Ces variétés ont été inscrites à l'automne 2022 sur la base de résultats d'essais de pré-inscription réalisés en 2020 et 2021 sur la zone « ½ tardive » (nord) ou la zone « ½ précoce » (nord et centre) ou la zone « précoce » (centre et sud).
La liste des variétés sélectionnées ci-dessous n'est pas exhaustive. Celles-ci sont d'abord de précocité adaptée aux régions Bourgogne Franche-Comté et Alsace et de qualité boulangère. Par ailleurs elles sont productives et/ou ont des caractéristiques agronomiques jugées intéressantes pour ces régions.
En conséquence, les commentaires proposées pour ces variétés restent provisoires et seront validés une fois la récolte 2023 réalisée.

ANDORRE
(LEMAIRE DEFFONTAINES 2023)

Productivité : Le rendement de cette variété est dans la moyenne de sa série en zone Centre, mais il est en retrait en zone Nord en particulier en 2021.
Qualité : Son PS est assez bon et sa teneur en protéines est dans la moyenne compte tenu de sa productivité. En observation par la meunerie, elle présente un bon profil technologique. La variété apporte de la force boulangère, du volume et de la régularité à l'essai de panification
Agronomie : ½ précoce à épiaison, cette variété est résistante aux mosaïques. Malgré une résistance moyenne à la septoriose, son profil de résistance aux maladies assez équilibré lui permet d'afficher des pertes de rendement inférieures à la moyenne dans les situations non traitées fongicide. Un peu plus haute que la moyenne, sa tenue de tige reste correcte. Attention tout de même au risque fusariose sur épi en précédent maïs.

DJANGO
(DSV FRANCE 2023)

Productivité : Bonne productivité, du niveau de celle de Chevignon en moyenne sur 2021 et 2022.
Qualité : Son PS est d'un bon niveau et sa teneur en protéines est un peu au-dessus de la moyenne des variétés aussi productives. Elle affiche des W très élevés. À l'essai de panification, le résultat final est d'un bon niveau.
Agronomie : ½ précoce à épiaison, cette variété est résistante aux cécidomyies orange. Bien qu'assez résistante à la rouille jaune, ses résistances moyennes vis-à-vis de la septoriose et de la rouille brune se traduisent par des pertes de rendement dans les parcelles non traitées fongicides supérieures à celles de ses concurrentes plus résistantes. Sa note de résistance à la fusariose de l'épi est satisfaisante (à confirmer avec la note DON).

INTENSITY
(FLORIMOND DESPREZ 2023)

Productivité : Parmi les plus productives de sa série, ses rendements sont légèrement supérieurs à ceux de Chevignon en moyenne en 2021 et 2022.
Qualité : Cette variété possède une teneur en protéines élevée par rapport à sa productivité et son PS est assez bon. En observation par la meunerie pour son caractère extensible, elle présente un profil alvéographique équilibré mais certaine variabilité au test de panification.
Agronomie : ½ précoce à épiaison, elle se distingue par ses très faibles pertes de rendement en l'absence de protection fongicide, qui témoignent de ses très bons niveaux de résistance à la rouille jaune et à la septoriose, même si elle peut présenter quelques symptômes de rouille brune. Elle est également résistante au piétin verse et à la cécidomyie orange et son comportement vis-à-vis de la fusariose des épis est assez bon. Sa tenue de tige est assez bonne.

JERIKO
(SEMENCES DE FRANCE 2023)

Productivité : En moyenne sur 2 ans, ses rendements se positionnent au niveau de ceux de RGT Césario.
Qualité : Sa teneur en protéines est assez bonne, légèrement au-dessus de la moyenne, et son PS est d'un bon niveau. En observation par la meunerie pour son caractère extensible, elle affiche de faibles W mais des P/L équilibrés. Au test de panification, le résultat final est majoritairement bon.
Agronomie : ½ précoce à épiaison, cette variété résistante à la cécidomyie orange se distingue à l'inscription par son très bon profil de résistance aux maladies foliaires, mais aussi à la fusariose des épis (à confirmer par des mesures de teneur en mycotoxines). Sa tenue de tige est assez bonne.

KAROQUE
(DSV FRANCE 2023)

Productivité : Ses rendements sont assez élevés dans les essais en zones centre et sud mais étaient en revanche un peu en retrait dans les essais situés au nord du Bassin parisien en 2022.
Qualité : Cette variété se distingue par une teneur en protéines élevée compte tenu de sa productivité et son poids spécifique est également assez bon. En observation par la meunerie, cette variété apporte de la force boulangère mais ses P/L sont assez élevés. Au test de panification sont comportement de pâte est bon. Un manque de développement des coups de lame peut pénaliser le résultat final.
Agronomie : Précoce à épiaison, ses niveaux de résistances aux principales

maladies foliaires et à la verse sont assez bons, à l'exception de sa sensibilité à l'oïdium. À éviter en précédent maïs.

KWS ASTRUM
(KWS MOMONT 2023)

Productivité : Cette variété présente une productivité assez élevée (Chevignon – 1 %).
Qualité : Son poids spécifique est élevé, mais sa teneur en protéines n'est que dans la moyenne. En observation par la meunerie, elle affiche un profil alvéographique intéressant avec des W élevés et des P/L assez équilibrés. À l'essai de panification, des défauts de pain peuvent pénaliser le résultat final.
Agronomie : ½ précoce à épiaison, cette variété est résistante à la cécidomyie orange, et a un très bon niveau de résistance aux maladies foliaires, malgré quelques symptômes de rouille brune observés sur les parcelles non protégées. Elle est également assez résistante à la verse. Attention tout de même au risque fusariose sur épi en précédent maïs.

LG ABRAZO
(LIMAGRAIN 2023)

Productivité : Cette variété présente une productivité dans la moyenne de sa série à l'inscription.
Qualité : Son PS et sa teneur en protéines sont assez bons. En observation par la meunerie, elle affiche de faibles W et des P/L assez équilibrés. Son comportement au test de panification est généralement d'un bon niveau.
Agronomie : Cette variété est très précoce à épiaison. En conditions non protégées des maladies foliaires, elle s'est montrée assez résistante à la rouille jaune et à la septoriose, moyennement résistante à la rouille brune et assez sensible à l'oïdium et au piétin verse. Sensible à la verse, sa tenue de tige devra être surveillée dans les situations à risque. À éviter en précédent maïs.

LG AIKIDO
(LIMAGRAIN 2023)

Productivité : Cette variété présente une productivité à l'inscription légèrement supérieure à la moyenne de sa série (RGT Césario +2 %).
Qualité : Bonne qualité de grains avec un PS et une teneur en protéines élevés. En observation par la meunerie, cette variété apporte de la force boulangère, mais ses P/L sont très élevés. Au test de panification, son comportement est bon et régulier.
Agronomie : ½ alternative précoce à épiaison, cette variété résistante au piétin verse et à la cécidomyie orange possède une bonne tenue de tige. Elle possède un bon niveau de résistance à l'oïdium et aux rouilles, mais elle s'est montrée assez sensible à la septoriose. À éviter en précédent maïs.

PONDOR
(UNISIGMA 2023)

Productivité : Une très bonne productivité en 2021 et en 2022 (Chevignon +2 %), en particulier sur les essais situés au nord du Bassin Parisien.
Qualité : Son PS est bon et sa teneur en protéines compte tenu de sa productivité est légèrement supérieure à la moyenne. En observation par la meunerie, elle apporte de la force boulangère avec des W très élevés. À l'essai de panification, le résultat final est généralement d'un bon niveau.
Agronomie : ½ tardif à ½ précoce, cette variété est résistante aux mosaïques, au piétin verse et à la cécidomyie orange. Assez résistante à la rouille jaune, à la septoriose et à la fusariose des épis, elle est en revanche assez sensible à l'oïdium et surtout à la rouille brune. Sa tenue de tige est assez bonne.

REALITY
(FLORIMOND DESPREZ 2023)

Productivité : Dans la moyenne des variétés de sa série, sa productivité est légèrement supérieure en zone Sud (RGT Cesario + 2 %).
Qualité : Son PS est assez bon et sa teneur en protéines assez élevée par rapport à sa productivité. Cette variété est en observation par la meunerie. Elle apporte de la force boulangère, tout en ayant des P/L autour de 1. Au test de panification, le résultat final est bon.
Agronomie : Variété précoce et ½ alternative, elle a un rythme de développement adapté aux semis tardifs. Assez résistante à l'oïdium et surtout aux rouilles, elle s'est en revanche montrée assez sensible à la septoriose. Elle présente de plus un assez bon niveau de résistance à la fusariose des épis, ce qui pourrait se révéler intéressant dans les situations à risque mycotoxines. Sa tenue de tige est correcte.

RGT LUXEO
(RAGT 2023)

Productivité : Cette variété affiche une productivité dans la moyenne de sa série à l'inscription.
Qualité : Son poids spécifique est bon, et sa teneur en protéines est légèrement au-dessus de la moyenne. En observation par la meunerie, elle présente de bons W et des P/L assez équilibrés. Au test de panification, le résultat final est généralement d'un bon niveau.
Agronomie : ½ précoce à épiaison, cette variété est résistante aux mosaïques. Malgré quelques symptômes de rouille jaune et surtout de rouille brune, ses pertes de rendement sont restées contenues dans les parcelles non traitées fongicide. Elle est aussi résistante au piétin verse et assez résistante à la fusariose sur épi. Un peu plus haute que la moyenne, elle est en revanche assez sensible à la verse qui devra être prise en compte pour éviter les accidents dans les situations à risque.

RGT PROPULSO
(RAGT 2023)

Productivité : Cette variété se distingue à l'inscription par ses rendements particulièrement élevés (RGT Cesario + 6 %).
Qualité : Son PS est assez bon et sa teneur en protéines est élevée compte tenu de sa productivité elle aussi très élevée. Elle présente des W moyens, mais des P/L autour de 1. Au test de panification, les notes de pâte et de pain sont élevées, ce qui conduit à un bon résultat final.
Agronomie : Cette variété est précoce à épiaison. Malgré quelques symptômes de septoriose, son comportement vis-à-vis des maladies est assez équilibré, avec de très bons niveaux de résistance aux rouilles jaune et brune. En revanche, elle a été notée assez sensible à la verse physiologique malgré sa taille modérée. Attention tout de même au risque fusariose sur épi en précédent maïs.

RGT WINDO
(RAGT 2023)

Productivité : Sa productivité se situe dans la moyenne des variétés de sa série à l'inscription.
Qualité : Son PS est assez bon et sa teneur en protéines est dans la moyenne des variétés de productivité équivalente. Elle affiche une bonne force boulangère mais ses P/L sont élevés. À l'essai de panification, le résultat final est d'un bon niveau.
Agronomie : 1/2 précoce à épiaison résistante aux mosaïques, cette variété est une nouvelle alternative dans les situations contaminées. Malgré quelques traces de rouille brune, elle présente un bon niveau de résistance aux maladies se traduisant par d'assez faibles pertes de rendement dans les parcelles non protégées fongicide. Attention, elle est en revanche assez sensible à la verse et sa tenue de tige devra être surveillée dans les situations à risque. Attention tout de même au risque fusariose sur épi en précédent maïs.

SU BLASON
(SAATEN UNION 2023)

Productivité : À l'inscription, cette variété a montré une assez bonne productivité, légèrement supérieure à la moyenne de sa série.
Qualité : Sa teneur en protéines est élevée par rapport aux variétés de productivité équivalente, et son PS est assez bon. Elle présente des W moyens, mais des P/L autour de 1. Au test de panification, les notes de pâte et de pain sont élevées, ce qui conduit à un bon résultat final.
Agronomie : Précoce à épiaison, et ½ alternatif cette variété a un cycle de développement bien adapté aux semis tardifs. À l'inscription, elle a montré une assez bonne productivité, légèrement supérieure à la moyenne de sa série. Bien qu'elle puisse présenter quelques symptômes de septoriose, de rouille jaune et de rouille brune, son profil de résistance aux maladies reste assez équilibré, avec des pertes de rendement contenues en l'absence de protection. Elle est également assez résistante à la fusariose des épis, ce qui pourra se révéler intéressant dans les situations à risque, si elle se traduit par de faibles teneurs en mycotoxine. Elle a en revanche été noté sensible à la verse.

SY TRANSITION
(SYNGENTA 2023)

Productivité : Assez bonne productivité en 2021 et 2022 (Chevignon – 1 %), en particulier sur le 1/3 nord de la France.
Qualité : Bon PS et une teneur en protéines élevée compte tenu de sa productivité. En observation par la meunerie, elle présente un bon profil technologique. La variété apporte de la force avec des W exceptionnellement élevés à 11,5 % de protéines. À l'essai de panification, son comportement est bon et régulier.
Agronomie : En conditions non traitées fongicide, cette variété ½ tardif à ½ précoce a montré un bon niveau de résistance aux maladies foliaires, ainsi qu'un très bon niveau de résistance à la fusariose de l'épi (à confirmer avec les analyses DON). Sa tenue de tige est assez bonne.

Les variétés récentes

CELEBRITY
(DESPREZ 2022)

Productivité : Déjà inscrite avec un très bon niveau de rendement, cette variété confirme pleinement dans la majorité des essais 2022. Elle se caractérise par des gros grains.
Qualité : Son PS est modeste ainsi que sa teneur en protéines pures. Elle est en observation par la meunerie.
Agronomie : Précoce à montaison (4) aussi bien qu'à épiaison (7), on veillera à ne la semer trop tôt. Elle est résistante aux mosaïques et à la cécidomyie orange. Peu sensible à la septoriose, mais moyennement tolérante à la rouille jaune et à la rouille brune, ses pertes de rendement en l'absence de protection fongicide sont un peu élevées. Elle semble assez tolérante à la verse. Attention à la fusariose en précédent maïs.

KWS PERCEPTIUM
(KWS MOMONT 2022)

Productivité : Assez bonne productivité en moyenne sur 3 ans.
Qualité : Son PS est assez bon mais sa teneur en protéines n'est que dans la moyenne compte tenu de sa productivité. Elle est recommandée par l'ANMF, elle affiche une force boulangère moyenne et un P/L autour de 1 à 11,5 % protéines. Au test de panification, son comportement varie en fonction de l'année : insuffisant en 202, très bon en 2021.
Agronomie : ½ précoce à épiaison, faibles pertes de rendement en conditions non traitées fongicides qui témoigne de son bon niveau de résistance aux principales maladies foliaires, elle se distingue par son bon niveau de résistance à la fusariose des épis. C'est une alternative intéressante dans les situations à risque DON, en précédent maïs par exemple. Assez sensible au piétin verse et bien qu'assez court sur paille, sa tenue de tige n'est que correcte.

LG ARLETY
(LIMAGRAIN 2022)

Productivité : Déjà inscrite avec un bon niveau de rendement, cette variété confirme dans la majorité des essais 2022.
Qualité : Son PS est excellent et sa teneur en protéines pures est bien au-dessus de la moyenne. Elle est en observation par la meunerie. De plus, elle se positionne très bien sur les marchés meuniers à l'export.
Agronomie : ½ précoce à montaison (3) et à épiaison (6.5) comme LG ABSALON. Assez sensible à la rouille jaune, elle accuse des pertes de rendement quelques fois assez élevées dans les parcelles non protégées contre les maladies. Elle semble assez tolérante à la verse. Attention tout de même au risque fusariose sur épi en précédent maïs.

RGT PACTEO
(RAGT 2022)

Productivité : Inscrite au niveau d'un peu plus que la moyenne en rendement, elle confirme ce classement dans les essais 2022.
Qualité : Son PS est bon et sa teneur en protéines pures parmi les plus élevées dans cette gamme de productivité. Elle est en observation par la meunerie. De plus, elle se positionne très bien sur les marchés meuniers à l'export.
Agronomie : Précoce à montaison (4) mais seulement ½ précoce à épiaison (6.5). Dans ces conditions, elle peut démarrer tôt puis avoir une durée de montaison assez longue. Elle a un bon comportement en situation non traitée fongicide. Sa tenue de tige semble à surveiller. Attention tout de même au risque fusariose sur épi en précédent maïs.

// ESSAIS

58

Des résistances à prendre en compte

Le 30 mai, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait une visite dédiée à des essais variétaux blé tendre d'hiver, orge d'hiver et désherbage (ciblé sur le vulpin).

Avec la participation des GDA Bourgogne Nivernais et Centre Nivernais, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a présenté le 30 mai des essais variétaux en Centre Nivernais. C'est Diane Chavassieux, ingénieure régionale Bourgogne Franche Comté chez Arvalis-institut du végétal, qui a commenté les variétés en place. Les participants se sont rendus chez Denis Arlaud (blé tendre d'hiver à Alluy) et Didier Championnat (désherbage vulpin à Billy-Chevannes). Durant ces échanges, les premières observations sur l'essai variétés d'orge d'hiver ont aussi été présentées (implanté chez Étienne Gauthier à Beaumont-Sardolles). Pour mémoire, une autre visite d'essai fut proposée le 27 avril sur des parcelles de Damien Van Capelle (colza à Lichères-sur-Yonne) pour aborder les thématiques des ravageurs d'automne et de la fertilisation sur colza.



Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Près de quarante exploitants ont participé à la visite d'essais du 30 mai.

Rappel des bases

Cédric Zambotto, responsable technique de l'équipe productions végétales à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, rappelle : *« c'est la combinaison des leviers qui fait fonctionner une culture : la rotation, la date du semis, les caractéristiques variétales, le travail ou non du sol, la profondeur de l'implantation, etc. En complément des leviers agronomiques, l'alternance des modes d'actions des produits est ensuite indispensable pour limiter au maximum les résistances diverses, maladies ou adventices »*. Pour Didier Championnat, qui a accueilli l'essai désherbage du vulpin, ces tours de plaines sont un moment privilégié. *« De plus en plus de produits nous sont interdits et les solutions n'arrivent pas car il n'y a presque plus de recherche depuis 10 ans. Pour moi, les producteurs français arrivent dans une impasse face à des productions étrangères n'ayant peu ou pas de contraintes environnementales à respecter. Outre les restrictions en matière de produits phytosanitaires, nous avons d'autres pressions comme celles des corbeaux et des pigeons. Et là encore nous sommes démunis »*. Toutefois, pour Didier Championnat, *« ces rencontres permettent de se sentir moins isolés et d'entrevoir, parfois, des pistes agronomiques à envisager »*.

Blé et désherbage vulpin

Plus techniquement, il faut retenir que sur les douze variétés de blé tendre, aucune ne présentait de fusariose – au moment de la notation et idem pour la rouille jaune. En ce qui concerne la rouille brune, bien que présente, elle n'est restée qu'à un faible niveau de densité sur la plateforme. Cédric Zambotto stipule : *« nous relevons aussi une pression septoriose modérée sur notre essai à la suite d'un printemps plutôt favorable à l'apparition de quelques symptômes précoces mais finalement à peu de développement en fin de cycle »*. Côté nombre de pieds au m², sauf KWS Astrum, toutes les variétés ont une perte de densité en sortie d'hiver et la plus notable est avec Winner : 280 pieds/m² en entrée d'hiver contre 196 en sortie, soit une perte de 84 pieds/ m². Il poursuit : *« Les variétés Intensity, RGT Luxeo, Prestance, LG Arlety et SY Admiration présentent les plus fortes densités d'épis par mètre carré. Inversement, Reality et LG Aikido sont en retrait sur ce critère »*. Enfin, pour les essais de désherbage sur vulpin, Cédric Zambotto précise *« qu'aucune des 16 modalités testées n'est satisfaisante en fin de cycle, notamment à cause des conditions climatiques propices aux levées tardives »*. Pour rappel il a été testé Mateno, Defi, Battle Delta, Merkur ou encore Trooper et des nouveautés encore non commercialisées. Le but était également de regarder l'efficacité d'associations et de programmes. Diane Chavassieux d'Arvalis a précisé que cette année *« les bases de pré-levée semblaient apporter une meilleure efficacité que la post-levée dans les programmes »*.

Orge d'hiver

Pour l'orge d'hiver, six variétés étaient à l'essai. Ainsi, il a été soulevé que deux catégories peuvent être établies pour le critère du nombre d'épis au m² : *« KWS Exquis, KWS Borelly et LG Zelda ont les plus fortes densitéss d'épis/m² (moyenne de 877 épis/m²) tandis que Dementiel, Carrouseil et KWS Faro ont une densité moindre (moyenne à` 650 épis/m²) »*. Pour les maladies, il est à noter que l'helminthosporiose est la plus observée pour ces essais. Cyril Hamon, responsable expérimentation à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, indique : *« Quelques tâches de rynchosporiose sont visibles sur KWS Exquis et LG Zelda et des débuts de ramulariose sont notables sur les plus vieilles feuilles, notamment sur KWS Faro et LG Zelda. Pour la rouille naine, KWS Faro et LG Zelda sont les plus impactées »*. La visite s'est clôturée par un repas convivial, précédé par une présentation de Corteva et de son nouveau système de détection des résistances à la septotriose en direct au champ avec un résultat en 20 minutes.

Chloé Monget et Cédric Zambotto (CA 58)

// UPVY

89

Produire du colza tout en préservant la qualité de l'eau, c'est possible

Le mardi 13 juin, l'UPVY a animé un webinaire sur la thématique « la qualité de l'eau dans l'Yonne : un enjeu de bien commun », à destination des maires et des élus parlementaires du département, dans le but de les sensibiliser sur le sujet. Car pour l'UPVY, l'objectif est de maintenir la production de colza dans l'Yonne, tout en assurant une eau de qualité.

Si l'UPVY veille autant à maintenir la production de colza dans l'Yonne, c'est parce que cette plante possède bien des avantages. « *Le colza est une culture primordiale dans les rotations de l'Yonne, en sols argilo-calcaires* », expose Michaël Geloen, conseiller technique à Terres Inovia.

Si le colza est une culture présente un peu partout en France, elle l'est particulièrement dans les zones intermédiaires, comme l'Yonne (le département était d'ailleurs de plus gros producteur français il y a une dizaine d'années, ndlr), qui est un grand bassin de production agricole représentatif des plateaux bourguignons : avec des sols agricoles argilo-calcaires moyens à superficiels où le potentiel de production est limité et où le choix des espèces en grandes cultures est restreint.

Le colza est alors une tête de rotation parfaite dans ces terres. Mais aussi une culture robuste qui s'adapte aux conditions de sol et de climat, ainsi qu'une culture crucifère qui rompt le cycle des céréales à pailles. « *C'est également une plante résiliente qui compense tout au long de son cycle* », continue Michaël Geloen.

Autres avantages du colza : « *la plante elle a des effets positifs sur les autres cultures de l'assolement, elle permet une meilleure infiltration de l'eau grâce à ses racines pivotantes, elle est présente sur les parcelles presque 11 mois de l'année (ce qui contribue à lutter contre l'érosion), c'est un piège à azote très performant et elle est un réservoir à carbone car c'est une plante essentiellement cultivée en non-labour* », liste-t-il.

Enfin, c'est une plante qui sert de refuge à de nombreux insectes, oiseaux et mammifères, ainsi qu'une source d'énergie pour les abeilles (le miel de colza représente environ 15 % de la production en France).

Une surveillance accrue des molécules dans l'eau

Produire du colza, oui, mais ce n'est pas pour autant que la qualité de l'eau dans le département se retrouve impactée. Car le second objectif pour l'UPVY est là : préserver la qualité de l'eau. Pour cela, une surveillance accrue est faite. « *L'Yonne est un département où les sols sont superficiels, peu profonds et peu protecteurs sur les couches géologiques. Le lien est souvent direct et rapide entre l'activité des surfaces et les eaux captées* », indique Édith Foucher, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

« *Dans le département, il y a une forte sensibilité aux pollutions ponctuelles et diffuses (nitrates, bactéries fécales, turbidité, hydrocarbures). Ainsi, la question des détections des produits phytos est travaillée depuis les années 2000* », ajoute-t-elle.

Beaucoup de molécules phytosanitaires ont été détectées en eau brute en 2022, ce qui est dû à un contrôle sanitaire renforcé avec des paramètres physico-chimiques recherchés (environ 50 en 2000 ; 596 depuis 2019). Toutefois, il y a aujourd'hui beaucoup moins de détections au-dessus de la norme, d'après les données SCPIDY. « *Il y a une forte surveillance d'émergence de nouvelles molécules* », assure Édith Foucher. C'est pourquoi l'objectif pour les agriculteurs est d'activer l'ensemble des leviers agronomiques et d'associer leurs projets à ceux des collectivités, toujours dans cette optique de préserver au mieux la qualité de l'eau, qui nous concerne tous.

Christopher Levé

// COCEBI

Créer une dynamique sur la diversité des variétés de cultures

Le lundi 12 juin a eu lieu la deuxième édition de la journée bio grandes cultures, organisée par la Cocebi. Après Charny-Orée-de-Puisaye l'an passé, c'est à Arces-Dilo que les agriculteurs avaient rendez-vous cette année.



Quatre ateliers étaient animés le matin.



Cette seconde édition de la journée bio grandes cultures a eu lieu à Arces-Dilo.

Après Charny-Orée-de-Puisaye (chez Grégory Moreau), c'est à Arces-Dilo (plus précisément dans le hameau « Le Charme »), chez Christophe Dupuis, qu'a eu lieu la seconde édition de la journée bio grandes cultures, organisée par la Cocebi. Une journée à destination des adhérents et des partenaires de la coopérative qui s'est déroulée le lundi 12 juin. Et comme le dit lui-même Guillaume Conseil, président de la Cocebi, « *l'objectif était le même que lors de la précédente édition : créer une dynamique sur la diversité en termes de variétés de cultures. Concrètement, c'est tester des variétés, faire venir des obtenteurs, des intervenants qui connaissant les cultures du blé dur et de l'avoine (des tests ont été faits sur toutes les variétés de céréales d'hiver), essayer d'améliorer les pratiques agronomiques, montrer l'intérêt du choix de la variété en amont. Car l'agronomie est importante, mais la sélection aussi* ».

En effet, en bio, comme en conventionnel, le choix de la variété à une importance non négligeable. « *Notamment au niveau de la protéine, qui est le nerf de la guerre* », confirme Guillaume Conseil.

Puis, cette journée est aussi l'occasion d'accès les discussions autour de l'adaptation au changement climatique, qui passe, là encore beaucoup par le choix des variétés. « *On va aller vers celles qui seront plus adaptées au climat actuel, qui nécessitent un peu moins d'eau, qui résistent mieux aux coups de chaud. Tout cela dépend aussi des types de sols* ».

Monter en compétence

Quatre ateliers étaient animés lors de la matinée : sur le blé dur, sur l'avoine, sur les matériels hétérogènes et les semences de population, et sur la biodiversité. « *À travers ces ateliers, on présente les résultats que l'on a observés sur tous ces essais. On organise des ateliers assez techniques afin que l'on puisse tous monter en compétence, grâce aux intervenants. On en profite aussi pour échanger entre nous, en partageant nos expériences et en écoutant les besoins que l'on peut avoir pour les années futures. En ce moment, le marché du bio est un peu pesant, alors il y a des choses à privilégier. Et plus on se voit, mieux on peut s'orienter* », développe Guillaume Conseil.

L'après-midi, une démonstration de matériels a été organisée, avec du fauchage et de l'andainage, « *qui sont des techniques qui prennent de plus en plus d'ampleur pour adapter les récoltes* ».
Une journée qui s'est conclue par la visite d'une plateforme d'essais, sur Migennes, avec des lentilles et des cultures de printemps, faits en partenariat avec SeineYonne.

Christopher Levé

// CHANVRIÈRE DE L'AUBE

La coopérative a fêté ses 50 ans

Le vendredi 2 juin, la coopérative la Chanvrière de l'Aube organisait un événement, à Troyes, pour fêter ses 50 ans d'existence.



@olivierdouard

Plusieurs centaines de personnes étaient présentes pour cette soirée événement.



@olivierdouard

Anicet Bretagne, le trésorier de la Chanvrière de l'Aube et Benoit Savourat, le président (de gauche à droite).

Un demi-siècle, ça se fête ! Le vendredi 2 juin était jour d'anniversaire pour la coopérative la Chanvrière de l'Aube. Plusieurs centaines de personnes étaient présentes ce jour-là pour l'événement, dont une vingtaine d'adhérents icaunais. « *L'objectif était de regrouper les adhérents, les salariés ainsi que les anciens administrateurs de la coopérative, pour célébrer tous ensemble cet anniversaire* », indique Anicet Bretagne, agriculteur à Gy-l'Évêque, administration du 89 et trésorier de la Chanvrière.

Présente sur 7 départements

Pour rappel, la Chanvrière de l'Aube ne regroupe pas moins de 700 adhérents, qui représentent 11 000 ha (soit 70 000 tonnes par an), sur l'Yonne, la Côte-d'Or, l'Aube, la Marne, la Haute-Marne, la Seine-et-Marne et les Ardennes.
La production de chanvre (séparée en deux parties avec la paille d'un côté et la graine de l'autre) sert à diverses productions comme le papier à cigarettes, le textile, l'isolant ou encore le paillage des animaux (liste non exhaustive).
« *La coopérative est en développement* », assure Anicet Bretagne. « *Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux producteurs* », confie-t-il.

Christopher Levé

La coopérative, basée à Saint-Lyé (dans l'Aube) est joignable au 03 25 92 31 92.

Les chiffres qui concernent l'Yonne

Dans l'Yonne, la Chanvrière de l'Aube compte 46 adhérents (et 4 en Côte-d'Or), qui cultivent environ 900 ha de chanvre, soit l'équivalent d'environ 6 000 tonnes par an.

ÉLEVAGE

// JEUNES AGRICULTEURS

21

L'élevage dans le sang

Baptiste Fagotet a rejoint la ferme familiale en début d'année. Son frère Clément prendra tôt ou tard la même direction.

Il y a tout juste un an, Baptiste Fagotet passait les oraux du BTS Acse, à Fontaines en Saône-et-Loire. Le jeune homme participe aujourd'hui aux différents travaux de l'exploitation agricole gérée par Patrice, son père. *« Tout est allé très vite pour moi car je me suis installé le 1er janvier. Travailler sur la ferme, c'est ce que je voulais faire depuis tout petit. J'ai même entamé les démarches d'installation au cours de mes études, en février 2022, pour ne pas perdre de temps »*, commente le jeune homme de 20 ans. Ce *« mordu »* d'élevage n'est évidemment pas dépaysé dans son nouveau quotidien : *« j'étais déjà très impliqué sur l'exploitation, autant que je le pouvais. Mais mine de rien, quand nous sommes à l'école, nous ratons pas mal de choses. Par exemple, la gestion et la comptabilité sont deux nouvelles notions pour moi. Je suis là pour apprendre, même si je pense m'y être bien préparé en ayant opté pour le BTS Acse »*.



Les deux jeunes de Thoisy-le-Désert figurent sur une vidéo de Terres de Bourgogne, postée la semaine dernière sur Facebook.

Les moissons à l'horizon

Baptiste Fagotet élève 160 vaches charolaises à Thoisy-le-Désert, près de Pouilly-en-Auxois. Sa première campagne de vêlages s'est très bien déroulée. Les foins, terminés tout début juin, ont eux aussi donné un bon résultat : *« c'est une très bonne récolte en quantité et en qualité. D'ordinaire, nous rentrons environ 650 bottes pour un rendement de 4,5 tMS/ha. Cette année, nous devons être à 800 bottes, avec un rendement de 6 tMS/ha, ce qui est très bien et de très bon augure pour les animaux, surtout si nous devons faire face à une nouvelle sécheresse »*. Les moissons pointent désormais le bout de leur nez. À la parution de cet article, la moissonneuse pourrait déjà être de sortie : *« si ce n'est pas le cas, nous n'en serons pas loin. Il y a encore un mois, nous pensions commencer les moissons autour du 14 juillet. Mais les cultures évoluent très vite avec le temps chaud que nous avons. Je pense notamment aux orges, par lesquelles nous commencerons »*. Baptiste Fagotet était optimiste pour son colza, mais un certain nombre de plantes a versé, ce qui pourrait compromettre le rendement. Pour le blé, c'est la grande interrogation : *« un peu d'eau leur ferait le plus grand bien, ils n'ont pas eu la chance d'être beaucoup arrosés. L'orage du 11 juin, ce n'était pas pour nous. Des villages voisins ont reçu une vingtaine de millimètres quand d'autres en avaient seulement trois ou quatre… »*. Les précipitations étaient également attendues dans les cultures de maïs : *« là, cela va devenir très urgent, le maïs a bel et bien poussé mais il commence à végéter »*.

Un métier d'avenir

Membre de l'équipe JA de Pouilly-en-Auxois, Baptiste Fagotet fait part d'un optimisme certain pour la profession : *« il faut croire en notre métier, il y a de l'avenir en agriculture et dans l'élevage en particulier. Il faudra toujours nourrir la population ! Ce que nous avons entendu de la part de la Cour des comptes, il faut le mettre de côté, même si cela nous a beaucoup agacés… »*. Le Gaec La Chapelle a de beaux jours devant lui puisque Clément, le frère de Baptiste, compte lui aussi s'installer. Ce jeune homme de 15 ans devra toutefois attendre encore un peu et prendre son mal en patience : *« Je suis en seconde Bac pro à Fontaines. Il n'y aura sans doute pas de place pour moi dès la sortie des études, alors je pense aller travailler ailleurs avant de rejoindre la ferme familiale, le jour où notre père partira en retraite. Ce n'est pas pour tout de suite car il a aujourd'hui 51 ans ! »*.

AG

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89

Entre céréaliers et bergers, c'est du gagnant-gagnant

Vendredi 9 juin à Censy, la Chambre d'agriculture de l'Yonne en partenariat avec Alysé, organisait une journée « Innov'Action » sur la complémentarité des systèmes ovins et céréaliers, en mettant en avant un partenariat céréalier - berger.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Cette journée Innov'Action a eu lieu le vendredi 9 juin à Censy.

Le vendredi 9 juin, Victor Bardet, agriculteur à Censy, a accueilli un groupe d'agriculteurs sur son exploitation, dans le cadre des journées Innov'Action portées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. En compagnie de Nicolas Carbognani, éleveur ovin à Châtel-Gérard, ils ont présenté leur collaboration « gagnant-gagnant » sur le pâturage de couverts par des brebis.

Jeune installé, Victor Bardet a témoigné de sa difficulté à trouver une rotation adaptée aux contraintes pédoclimatiques que subit la région du Tonnerrois. Après l'arrêt du colza, il a introduit de nouvelles cultures, notamment de printemps. Les couverts sont devenus rapidement « *une culture à part entière* » témoigne-t-il. « *La possibilité de les faire pâturer me permet de les détruire en économisant des passages d'outils et des intrants* ».

Quant à Nicolas Carbognani, il explique l'intérêt d'avoir des surfaces de couverts à disposition en hiver : « *les couverts permettent de maintenir les brebis en état à la saison hivernale et souvent même de les retaper après des étés difficiles que nous connaissons* ».

Des points de vigilance pour une bonne mise en place

Dans les couverts, le pâturage se fait en marche avant, c'est-à-dire que les brebis avancent au fur et à mesure dans la parcelle avec une densité de 30 brebis/hectare. Les parcs sont installés quelques jours avant avec des filets mobiles électrifiés.

« *Il faut faire attention au mélange implanté et à la saison où le couvert sera pâturé pour éviter les refus ou les plantes trop avancées* ». Marie Mauchossée, conseillère ovine pour Alysé présentait les mélanges adaptés pour les ovins qui peuvent être adaptés aux besoins de l'exploitation en grandes cultures. Marianne Roisin, conseillère bio à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a présenté la nouvelle réglementation pour les couverts et les changements pour les agriculteurs bios, ainsi que leurs intérêts agronomiques.

Accompagner le changement de pratiques

Les résultats d'études sur des systèmes céréaliers d'Île-de-France (démarche Poscif) étaient présentés et ont été discutés avec la salle. Plusieurs points ont été étudiés : tassement du sol, apports d'azote, réduction des adventices et de la pression des ravageurs.

Les résultats mettent en avant un effet positif de la présence des ovins pour la culture suivante. Ce constat est confirmé par Victor Bardet, même s'il met un point de vigilance sur le tassement. « *Je passe systématiquement avec un fissurateur pour limiter l'effet sur les sols, c'est le seul passage d'outil que je fais* ».

Nicolas Carbognani fait aussi pâturer des champs de céréales bios pour favoriser le tallage. Marianne Roisin, a présenté les avantages et les limites de cette pratique, qui tend à se développer avec l'apparition des troupes ovines itinérantes.

La quinzaine de participants à cette rencontre a beaucoup apprécié les apports et les échanges avec les agriculteurs témoins ont été nombreux et riches. Mission réussie donc pour cette journée Innov'Action organisée dans le cadre d'aides au développement agricole Casdar et de la Région Bourgogne Franche Comté, dont l'objectif est de permettre un véritable échange de pratiques et un partage d'expériences.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, dans la mise en place de leur contrat d'objectif ont à cœur de favoriser les échanges entre éleveurs et céréaliers, notamment au travers de ces partenariats gagnant-gagnant qui se développent dans notre département.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

// CFPPA

89 Retour sur la journée « *l'aventure de la vigne* »

Le CFPPA d'Auxerre La Brosse a organisé le vendredi 9 juin « l'aventure de la vigne », une journée découverte des métiers et des formations en viticulture, au sein de ses locaux.



Alabeurthe est venu présenter l'Exoviti.



Un atelier autour des accords fromages et vins était proposé.

« *On a déjà fait cette journée les années précédentes à l'aire des clos de Chablis, mais cette année on avait vraiment la volonté de faire découvrir notre centre aux personnes intéressées* », lance Delphine Okermans, directrice adjointe du CFPPA d'Auxerre La Brosse.

À travers cette journée découverte des métiers et des formations en viticulture, l'idée était donc d'ouvrir le CFPPA aux personnes intéressées afin de leur faire découvrir la large palette des formations proposées au sein de l'établissement et vers quels métiers cela peut les conduire. « *On voulait aussi leur faire découvrir les formateurs et les équipements pédagogiques* », continue-t-elle.

Six ateliers proposés

Une cinquantaine de personnes (des missions locales, de Point Fort, de Renouer ou encore d'Ameli) sont venues tout au long de la journée. « *On avait six ateliers en tout : l'atelier métiers/formations, l'atelier simulateurs de conduite agricole et viticole, l'atelier arôme et saveurs autour du vin, l'atelier accords fromages et vins avec des dégustations, l'atelier vie des sols avec leurs incidences sur les plantes et un atelier matériels, équipements et postures avec par exemple la présence d'Alabeurthe qui est notamment venu présenter l'Exoviti conçu et développé par RB3D* », liste la directrice adjointe de l'établissement.

Il était donc possible de voir tout ce qui peut se faire dans le milieu viticole, du travail dans les vignes jusqu'à la partie œnologie, en passant par la partie équipement technique tant à pied qu'en tracteur.

C'était enfin l'occasion de montrer aux présents que la vigne, « *ce n'est pas seulement les vendanges, qu'il y a une grande diversité de métiers à découvrir. L'idée est de leur dire également que le CFPPA est là pour les former sur ces métiers, avant d'aller à l'emploi* », conclut-elle.

Christopher Levé

// BIO

71 Un nouveau guide pour l'usage des PNPP

Plusieurs viticulteurs utilisent déjà des Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), que ce soit en tant que régulateur cryptogamique, cicatrisant, stimulateur de croissance… Leurs usages sont très variés. Les équipes de Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté ont créé un guide de pratiques, à destination des producteurs de plantes et des viticulteurs de la région.

Le guide d'usage des Préparation naturelles peu préoccupantes (PNPP), que l'on doit à Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté est né des travaux de deux animatrices de groupes Dephy : Bérengère Thill, en charge du secteur jurassien, et Sarah Lagarde, couvrant la côte chalonnaise. Bérengère étudie depuis des années les PNPP et leurs usages sur le terrain.

Il y a un an et demi, lorsque Sarah a rejoint la structure, elles ont échangé sur ce sujet et mutualisé leurs retours d'expérience.
D'où l'idée de rédiger un guide de recensement des pratiques, basé sur des témoignages. Les deux animatrices sont aussi allées à la rencontre de producteurs locaux de PNPP.

Contrairement à certaines idées reçues, les PNPP ne sont pas seulement utilisées en agriculture biodynamique. Tous les types de production peuvent y recourir et il existe une multitude de façons de les préparer (infusion, décoction, macération…). En biodynamie, les substances de base peuvent être « dynamisées » et constituent des préparations spécifiques.

Veille nécessaire

Grâce au travail mené au sein des groupes Dephy, Sarah et Bérengère ont à disposition une grande quantité de données agronomiques, notamment via les calendriers de traitement.

Au début du guide figure un rappel de la réglementation en vigueur. Du fait de son caractère évolutif, les équipes de Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté réalisent une veille réglementaire constante, ciblant à la fois les produits phytosanitaires et les PNPP (liens internet mis à jour dans le support). Autre contenu important, un tableau synthétique des plantes et de leurs usages, compilant substances de base (prêle, ortie, saule) et biostimulants (pissenlit, camomille, bourdaine…). On distingue ainsi les propriétés physico-chimiques, le mode de préparation, les effets recherchés et l'utilisation.

Dans la partie purement dédiée aux témoignages, les viticulteurs interrogés ne font pas tous partie du groupe Dephy de la côte chalonnaise. Cependant, ils sont tous adhérents du Gabsel, regroupant les agriculteurs bio de Saône-et-Loire. L'ensemble des propos a été récolté à l'automne 2022. Ces témoignages de ressenti sont très variés. Ils mettent en lumière les difficultés rencontrées et les erreurs à éviter. Outre l'aspect « diminution de phytos », dans un contexte de changement climatique, certaines plantes peuvent constituer un moyen de lutte contre la sécheresse. C'est le cas de la camomille et de l'achillée. Fabio Montrasi, producteur au Château des Rontets à Fuissé déclare : « *ces dernières années, j'ai fait beaucoup d'achillée et de camomille, surtout durant les périodes de grosses chaleurs : cela me semble efficace. Je ne fais jamais de passage uniquement de plantes, je mélange toujours avec mes traitements cuivre et soufre* ». Selon lui, « *l'efficacité des plantes est difficilement quantifiable […] dans tous les cas, ce n'est pas toujours agréable de faire des traitements antifongiques […] la phytothérapie peut au moins apaiser la vigne* ».

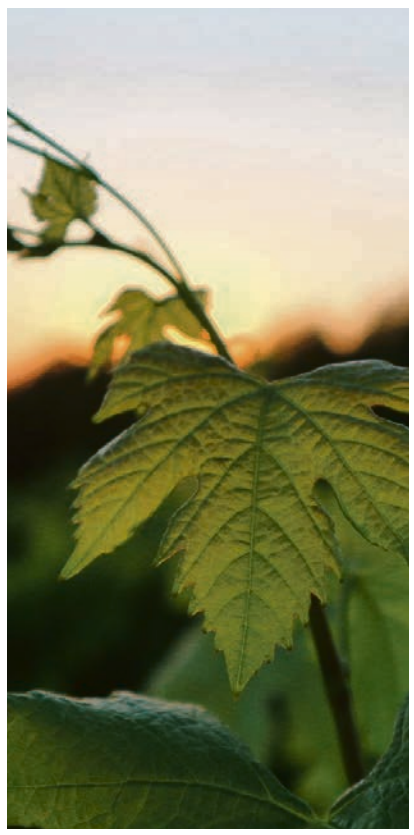
Ouvert à d'autres producteurs

Le guide comprend également un annuaire et une carte des producteurs locaux de plantes et de préparations, consultables en ligne. Pour l'instant, la majeure partie des contacts recensés sont installés dans le Jura. Toutefois, les supports seront fréquemment mis à jour, afin d'y intégrer des producteurs supplémentaires.

Les préparateurs n'ont pas forcément pour habitude de fournir des viticulteurs. Leurs produits sont généralement destinés au maraîchage ou aux tisanes alimentaires. Il est donc très intéressant pour eux de connaître, en amont, les usages et savoir-faire des viticulteurs du territoire, pour ensuite, si possible, mieux orienter leurs préparations. Mêmes enjeux pour l'aval, les agriculteurs n'ont pas toujours le réflexe d'acheter leurs plantes à des fournisseurs bio locaux.

Ce guide sert ainsi de « *coup de pouce pour faire du lien sur le territoire* », souligne Sarah. Déjà présenté dans les bulletins techniques de Bio Bourgogne, il est actuellement diffusé via le canal Ecophyto national et les autres relais de l'association (Produire bio, Itab, réseaux sociaux…).

Cédric Michelin



Depuis avril, un guide de pratiques sur l'usage des PNPP en viticulture biologique est diffusé par Bio Bourgogne et Interbio Franche-Comté.

// SÉCHAGE EN GRANGE

58 Un choix à faire

Il y a sept ans, Daniel Augendre, exploitant à Chiddes dans le sud de la Nièvre a investi dans un séchage solaire en grange. Si cela représente un investissement important au départ, il a été fait dans une optique bien spécifique.



Le bâtiment de séchage a été rajouté en 2016.

Daniel Augendre, polyculteur-éleveur, a installé un séchage en grange en 2016 dans son exploitation de Chiddes. Brigitte, sa conjointe collaboratrice (depuis 2000), qui a pris la tête de l'exploitation lors de son départ en retraite en 2021, insiste : *« nous avons mis beaucoup de temps à nous décider, puis finalement cela semblait tout à propos pour le projet de reprise de notre fils, Édouard qui devrait s'installer au 1er janvier 2024 »*. Pour mémoire, le système choisi par la famille est un séchage solaire de trois cellules de 330 m2 au total et pouvant accueillir 200 tonnes de foin maximum. Le principe du procédé solaire consiste à ce que l'air chaud présent sous les toitures doublées soit aspiré puis renvoyé par un ventilateur sous des cellules de caillebotis pour finir de sécher le foin.

Cheminement

Brigitte insiste : *« l'investissement n'est pas négligeable puisqu'il représente environ 200 000 euros au total (comprenant le bâtiment de séchage, une extension pour génisses et une fumière) avec une subvention – anciennement PCAE (volet énergie et stockage) de 63 000 euros environ ; réduisant un peu la facture tout de même »*. Mais, elle explique : *« À l'époque, l'exploitation n'était pas équipée pour presser son foin. Nous pensions investir dans une presse haute densité avec un tracteur. Mais, en comparant cet investissement de matériel avec celui d'un séchage en grange, nous nous sommes rendus compte que cela était à peu près équivalent »*. Ce qui a décidé la famille Augendre, c'est véritablement l'aspect agronomique du procédé. *« La qualité nutritive du foin séché ainsi est indéniable pour notre cheptel de Charolais. Pour preuve, nous avons fait des économies importantes sur le concentré, puisque nous n'en achetons plus que pour les broutards et en plus petite quantité pour la période hivernale, et malgré tout, ils partent à 420 kg à moins d'un an ! »*. Cette qualité fourragère était aussi primordiale pour l'avenir de l'exploitation qui est en cours de reprise par Édouard, 21 ans, le fils de Daniel et Brigitte.

Se démarquer

Il précise : *« les Charolaises vont être vendues et je vais m'installer avec une quinzaine de vaches laitières (Abondance) et un atelier de transformation fromagère (70 000 litres par an de lait destiné à la fabrication de Cabrache du Morvan, gruyère, fromage à raclette, etc.). De ce fait, une alimentation de qualité est le point de départ pour avoir un lait adapté à cette diversification. De plus, pour me démarquer des autres, je vais adhérer au cahier des charges du lait de foin (https://www.lait-defoin.fr/) il me faut donc des apports adéquats »*. Brigitte rebondit : *« nous ne voulions pas qu'il ait cet investissement à faire en début de carrière, ce séchage en grange est donc un peu un coup de pouce que l'on voulait lui faire »*. Édouard poursuit plus techniquement : *« que ce soit mon père ou ma mère, ils ont toujours cherché à être les plus*



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

Stabulation - Rangement matériel - Séchage en grange - Panneaux photovoltaïques



CONSTRUCTIONS METALLIQUES
Ets Cannard SAS
03 85 72 93 06
100 Route des Courtelets 71470 Montpont-en-Bresse
www.constructions-cannard.fr /ets.cannard@orange.fr



CHARPENTES METALLIQUES / MIXTES AVEC BOIS ✸ COUVERTURE ✸ BARDAGE ✸ SERRURERIE ✸ ISOLATION



La griffe sur pont roulant permet à la fois de rentrer le foin et de le redistribuer l'hiver.

Avant la reprise

L'exploitation est actuellement composée de 70 Charolais non inscrits et dispose de 99 ha dont 10 ha de céréales (triticale, blé, avoine), 10 ha de prairies temporaires en mélange suisse et le reste en prairies naturelles. Ces terres sont réparties sur deux sites : 60 ha à Chiddes et 39 ha à Sémelay.



L'installation a été faite par Agri-Manu , le bâtiment par l'entreprise WOLF et C4E Cabot s'est chargé de la programmation électronique.



« Le foin ainsi récolté, garde sa couleur verte et toute son appétence et les vaches ne s'y trompent pas ! » détaille la famille Augendre.

autonomes possibles, afin de conserver une certaine liberté de manœuvre. Cette volonté a aussi été motivée par l'envie de savoir exactement ce que les animaux mangent poussant mon père à faire ses propres farines. Je crois que j'ai gardé cette volonté et c'est probablement pour cela que je vois l'intérêt du séchage en grange ».

Avancer et multiplier

« Pour revenir à ce dernier, il avance le début des foins au 25 avril, et permet de faire trois ou quatre coupes, jusqu'à la mi-octobre car nous pouvons rentrer du foin à 60 % de matière sèche ! Nous ne fanons qu'une fois au lieu de deux ou trois auparavant. Par contre, nous ne pouvons pas rentrer plus de 2 m de hauteur dans chaque cellule à chaque fois, donc nous ne travaillons que 4 à 5 ha à la fois ; ce qui demande une réorganisation des journées par rapport à un système en bottes ». Si cet outil semble idéal, il a néanmoins des petits défauts : *« il faut que l'humidité extérieure soit moins importante qu'à l'intérieur du bâtiment. Le ventilateur, renvoyant la chaleur sous le foin, est assez gourmand en électricité. Ceci dit, il peut être programmé pour fonctionner en heures creuses ; réduisant ainsi un peu la facture. Par exemple, notre consommation annuelle pour cet appareil (avec le fonctionnement de la griffe) est de 3 000 euros, mais cela est largement amorti via les économies effectuées : carburant, temps et travail à façon (puisque le pressage nous revenait à environ 2 500 euros par an) ».*

Si au départ ce choix de séchage en grange n'était pas forcément une évidence, la famille Augendre ne changerait pour rien au monde aujourd'hui : *« il faut que cet outil soit en corrélation avec le système global de l'exploitation. C'est un investissement non négligeable au départ, mais qui permet de gagner beaucoup in fine ».*

Chloé Monget





// STRATÉGIE

58 L'importance du lien bâtiment - revenus

Sébastien Maillot (Gaec des Doreaux à Diennes-Aubigny, dans la Nièvre) a fait le choix, avec ses associés, de monter divers bâtiments dédiés à des activités précises pour maintenir sa trésorerie.

« Tous les choix ont été faits dans l'optique d'avoir une rentrée d'argent constante. Cela s'applique aux productions mais aussi aux bâtiments » souligne Sébastien Maillot (Gaec des Doreaux à Diennes-Aubigny). Pour comprendre cette vision, il faut décortiquer les deux sociétés du site des Doreaux.

Métamorphose constante

Lors de son installation en 2010, Sébastien crée le Gaec des Doreaux avec son père, Philippe Maillot, poursuivant ainsi l'activité d'élevage bovin Charolais – non inscrits (170 vêlages environ). Ils installent deux poulaillers, un en 2010, un second en 2013 (d'environ 1 300 m² au total). *« Le groupe LDC avait un besoin d'approvisionnement en poulet de chair et nous avons accepté cette aventure car ce système nous offrait une rentrée d'argent récurrente puisque le vide sanitaire s'effectue tous les 40 jours (attention tout de même, car le prix reste indexé sur le poids des volailles) »*.

Cela se maintient tel quel jusqu'en 2021 lorsque Philippe qui part en retraite, laisse ses parts à Martine Maillot, son épouse. Angélique Maillot, épouse de Sébastien, est intégrée à la société en 2013, pour développer l'activité de traite (des 25 vaches laitières Normandes) avec transformation fromagère. Au même moment, Sébastien détaille : *« LDC est revenu vers nous avec une nouvelle demande, mais cette fois en dinde. Cela nous a encore paru une belle opportunité pour assurer une trésorerie régulière mais à un rythme différent puisque les lots sont ramassés tous les 4 mois – idéal pour se dégager du temps durant les vêlages »*.

Là, une SARL est fondée par Martine Maillot pour toute l'activité volailles et le GAEC (dirigé par Sébastien et Angélique) conserve le reste des productions et en rajoute une : *« je voulais me lancer dans l'engraissement de taurillons. Et nous avons profité de la fin des emprunts des anciens bâtiments pour investir dans ces deux nouveaux projets »*. Ainsi, avec la SARL le bâtiment des volailles est monté, et avec le Gaec celui de l'engraissement. À elles deux, les structures (SARL et GAEC) emploient trois salariés à temps pleins - en plus de Martine, Angélique et Sébastien. Il pointe d'ailleurs qu'il est à la recherche d'un autre salarié, polyvalent ou spécialisé élevage à temps plein - selon compétences (1).

À prendre en compte

Pour les anciens poulaillers, LDC a pris en charge l'aménagement des jardins d'hiver. *« Ces parcs répondent aux enjeux de bien-être animal et sont bénéfiques pour les animaux. Je suis ravi de leur installation même si cela me demande plus de travail (curage par exemple). En ce qui concerne le nouveau poulailler, il dispose de fenêtres, toujours dans un esprit d'amélioration du bien-être animal avec l'apport d'une plus grande luminosité et une vue sur les extérieurs – agréable pour les volailles mais aussi pour moi. De plus, toujours pour la même inclinaison pour le bien-être de mes animaux, les bâtiments ne sont pas chargés au maximum. Ces trois bâtiments ont été conçus pour être polyvalents, même si je suis en standard »*. Il poursuit en insistant : *« l'acti-*



Tous les bâtiments sont construits sur les terres en propriété du Gaec et de la SARL, avec ici à gauche celui pour l'engraissement et au fond celui dédié aux dindes.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Photovoltaïques - Artisanales
Agricoles - Viticoles
Votre contact local
THIERRY RIBEYROLLES
06 74 68 46 38
WALTEFAUGLE
70180 DAMPIERRE-SUR-SALON - societe@waltefaugle.com - www.waltefaugle.com

DeLaval
Clément et Damien BECARD
SCEA du Chemin Rouge - Mesnil St Loup
- 65 Prim Holstein et croisées Montbéliardes sur 200 ha
- Atelier de transformation et vente directe
- En agriculture biologique depuis 2019
- 4e installation Delaval en 3 générations de laitiers
« Nous sommes très bien conseillés ».
« Les conseils de Chapuis Frères nous permettent d'optimiser la circulation des animaux autour du robot V300. Nous pouvons ainsi augmenter le troupeau à 70 vaches ».
« L'équipe de montage connait parfaitement son travail et est à l'écoute. Nous avons rapidement sympathisé ».
EXPERT ROBOTIQUE
Sarl CHAPUIS FRÈRES
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
DeLaval

à partir de 25 €/m²
V-MAT Construction
Dallage Béton
Bâtiments d'élevage - Stockage
Viticole - Méthanisation
Nombreuses références
Route de Troyes - ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-Seine
03 80 81 48 94 - www.vmat.fr
contact@vmat-dallage-chape.fr

SPÉCIAL BÂTIMENT



Sébastien Maillot dirige, avec Angélique Maillot, le Gaec des Doreaux située au gros Doreaux (Diennes-Aubigny). Avec la SARL des Doreaux, les structures cumulent 382 ha dont 160 ha de cultures (blé orge colza maïs) et 220 ha de prairies naturelles.



Le bâtiment neuf pour les dindes peut en accueillir 7 à 8/m² soit environ 10 000 en standard, ou 28 000 poulets soit environ 21/m².

vité volaille est tout à fait adaptée pour des personnes n'ayant pas forcément beaucoup de terrain, car – en standard - cela prend relativement peu de place, et il en va de même pour l'engraissement ». Pour les taurillons, Sébastien insiste : *« je suis à 120 taurillons ce qui est déjà bien. Pour le moment, la valorisation via Sicarev me convient donc je ne vais pas augmenter mes effectifs car je pense que nous avons trouvé notre capacité de croisière, et nous ne voulons pas aller au-delà »*.

Accompagnement

Pour que ces bâtiments puissent sortir de terre Sébastien Maillot martèle : *« sans aide financière tout cela n'aurait pas été possible. Ainsi, nous avons été épaulés par le groupe LDC pour le nouveau bâtiment des volailles. Nous avons aussi eu l'aide de la Chambre d'agriculture de la Nièvre pour monter un dossier PCAE – sur deux volets pour un total d'environ 44 000 euros. En ce qui concerne le bâtiment d'engraissement, nous avons là encore rempli un dossier PCAE, et obtenu 58 000 euros approximativement »*. Malgré ces soutiens, il regrette : *« ces subventions sont minimes par rapport au coût total, d'autant plus quand on sait que j'ai réalisé une partie des travaux moi-même, pour réduire un peu la facture finale (environ 500 000 euros) »* avant d'ajouter : *« Les prix pour un bâtiment sont tels que les exploitants ne peuvent les supporter seuls financièrement… c'est incompréhensible car c'est un de nos outils de travail ! »*.

Pour la suite, le Gaec des Doreaux et la SARL des Doreaux souhaiteraient installer des panneaux photovoltaïques sur ces bâtiments afin de revendre l'énergie : *« c'est un investissement important mais qui s'amortit tout seul et qui offre une rentrée d'argent sans rien faire. J'envisage aussi d'en positionner sur une autre toiture pour de l'autoconsommation ; dans tous les cas il faut prendre garde à avoir la bonne charpente pour soutenir le poids des panneaux »*. Sébastien conclut : *« il faut tendre vers une certaine autonomie afin de ne pas trop dépendre des autres, pour pouvoir vivre dignement de son métier. Il faut bien penser son exploitation – à très long terme – afin de ne pas se bloquer. Ici, le fumier est utilisé pour la fertilisation des cultures et parfois des prairies et qui sont elles-mêmes l'alimentation des animaux. Je pense que nous avons trouvé un certain cercle vertueux même si nous sommes en standard. Certes tout cela fut possible en investissant, mais toujours à un moment opportun pour notre trésorerie afin de ne pas nous mettre en difficulté »*.

Chloé Monget

(1) Pour toute candidature, appeler Sébastien au 06 63 55 06 92



// EN BREF

Stress thermique L'importance d'adapter le mode d'alimentation

Pour limiter l'impact du stress thermique sur les animaux en bâtiments, les techniciens de Sicarev Coop préconisent une adaptation de la distribution. Pour favoriser l'ingestion, il faut multiplier le nombre de distributions et pour éviter la surchauffe des rations humides, mieux vaut privilégier de distribuer le soir, indique Romain Bouillot de Sicarev Coop. Le stress thermique entraîne une baisse de la consommation de fourrage (-10 % en matière sèche), d'où une perte de GMQ, donc de kilos de carcasse et finalement d'euros.

***« Il faut reconcentrer la ration, mais sans favoriser d'acidose »*, met en garde le technicien. Autrement dit, il faut parvenir à *« garder un niveau de cellulose suffisant pour faire ruminer »*. Pour *« reconcentrer »* la ration, il faut *« limiter les apports de glucides rapidement fermentescibles et d'azote soluble »*.**

En clair, il faut limiter les céréales à paille, privilégier le maïs en variant les sources d'énergie et d'azote. Une règle toujours vraie, mais encore plus en situation de stress thermique, souligne Romain Bouillot. L'apport de minéral et d'oligo-éléments est un autre impératif face au stress thermique, complète le technicien.

Conduite par une stagiaire à la section Charolais Horizon de Sicarev Coop, une enquête s'est attachée à sonder comment les éleveurs ressentent le changement climatique. Ce sondage a révélé que 36 % des éleveurs avaient dû modifier leurs pratiques de rationnement pour les animaux engraissés en bâtiment. 60 % d'entre eux ont changé la complémentation minérale ; 25 % ont modifié leur méthode de distribution et 12 % ont modifié la ration, rapporte Romain Bouillot. Dans les périodes de forte chaleur, 60 % des éleveurs jugent *« correct »* le confort de leurs animaux en bâtiment. Mais les adaptations à la chaleur sont encore très rares en élevage allaitant et elles se limitent à quelques filets brise-vent. Optez plutôt pour protéger les bovins en hiver, relève l'enquête.

// ÉLEVAGE

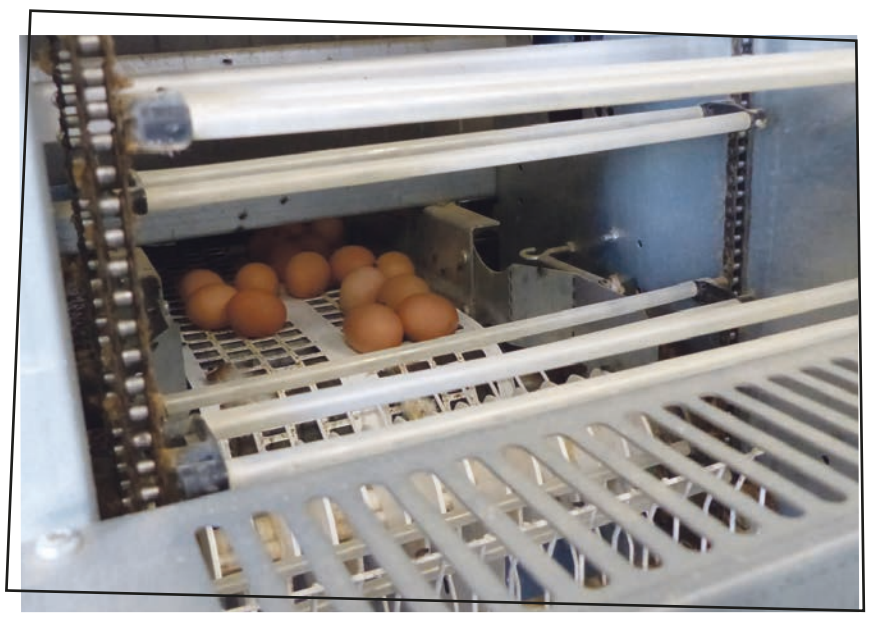
89

Deux bâtiments automatisés pour l'accueil de poules pondeuses

À Saint-Léger-Vauban, Marine Soupault et son conjoint ont monté deux bâtiments de poules pondeuses avec des systèmes automatisés sur leur exploitation. Une diversification pour la ferme et un projet d'installation pour la jeune femme.



Marine Soupault a rejoint son conjoint sur la ferme avec un projet de diversification : celui de créer des bâtiments accueillant des poules pondeuses.



Un tapis roulant avec un système d'ascenseur apporte directement les oeufs à Marine Soupault.

C'est en 2020 que se concrétise le projet de Marine Soupault, éleveuse à Saint-Léger-Vauban. En voulant rejoindre son conjoint sur l'exploitation, lui qui est installé depuis 2009 en bovins lait, la jeune femme s'est lancée dans les poules pondeuses. Une diversification pour la ferme et un projet d'installation pour elle. « *On a commencé par la création d'un premier bâtiment (de 230 m² environ) en 2020 et avec 500 poules. On s'est vite aperçu qu'on manquait d'œufs pour nos clients, alors on a décidé de créer un second bâtiment sur l'exploitation, le même que le premier, en 2022* », indique-t-elle.

Désormais, il y a 2 100 poules sur la ferme. « *On a une capacité d'accueil de 2 800 poules, mais on garde une case de vide pour ma rotation (avec l'arrivée de nouvelles poules pondeuses tous les 14 à 15 mois environ), pour ne jamais manquer d'œufs pour nos clients* ».

Entre 1 800 et 1 900 œufs par jour

Au départ, l'éleveuse a commencé à travailler avec des pondoirs manuels. « *Mais je passais trop de temps à ramasser les œufs alors on a choisi de tout automatiser. On a aujourd'hui des pondoirs automatiques qui se ferment la nuit et s'ouvrent le matin, de même pour les trappes. Aussi, les poules sont sur caillebotis avec une aire de grattage pour éviter qu'elles se salissent* », confie Marine Soupault. « *Dès que les poules arrivent, elles sont cloisonnées au départ sur les caillebotis avec un filet, avec les mangeoires et les pipettes, pour qu'elles apprennent à ne pondre que dans les pondoirs. Car un œuf pondu par terre, c'est un œuf qui va directement à la poubelle. De même s'il est sale. Les normes d'hygiène sont assez strictes là-dessus. Il y a aussi des analyses salmonelle à faire régulièrement* ».

Avec le système des bâtiments, les œufs fraîchement pondus atterrissent directement sur un tapis roulant, puis arrivent dans une salle où Marine Soupault les réceptionne, par un ascenseur qui les amène à son niveau. « *Ainsi, je récolte entre 1 800 et 1 900 œufs par jour, en une heure et demie environ. Je ramène ensuite les œufs dans mon local pour les calibrer, les mirer et préparer mes commandes* ». Des œufs qui sont tous commercialisés en vente directe.

120 000 euros par bâtiment

Quant à l'alimentation ? Tout provient de Philicot (entreprise de Saône-et-Loire, à Changy). « *Il y a trois sortes d'aliments : l'aliment booster (les poules arrivent à 18 semaines sur la ferme, lorsqu'elles n'ont pas encore pondu) qu'on leur donne à leur arrivée, l'aliment « normal » lorsqu'elles sont en ponte, et l'aliment « fin de ponte » riche en calcium* ».

Enfin, fabriqués à base de panneaux de sandwich isolés, les bâtiments ont coûté environ 120 000 euros chacun aux exploitants, en prenant en compte le terrassement. « *Avec mon installation comme JA et la transparence pour les Gaec, on a pu bénéficier d'aides par le PSN (anciennement PCAE). Au total, cela revient à une subvention à hauteur de 47,5 % par bâtiment* », précise-t-elle.

Christopher Levé



Dans les bâtiments, tout est au automatisé, pour simplifier le travail de l'éleveuse.

UNISERVICE
Bâtiments innovants
POSSIBILITÉ DE MONTAGE / ÉLEVAGES / VITICOLE / STOCKAGE / PME-PMI / CHEVAL / GARANTIE DÉCENNALE
STRUCTURE GALVANISÉE
FABRICATION FRANÇAISE
DEPUIS 30 ANS
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ÉCONOMIQUE • ESTHÉTIQUE • DURABLE • SIMPLE
05 65 81 29 66 / www.batiments-kit-uniservice.com

feder
force coopérative
ÉQUIPEMENT DE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE CONTENTION BOVINE ET OVINE
Clôtures électriques, filets brise-vent, bacs, nourrisseurs
Rue de l'Oze - 21150
VENAREY-LES-LAUMES
TECHNICIENS CONSEILS
• Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
• Laurent DUVAL 06 86 93 24 36
• Jean-Paul CLERGET 06 80 34 11 73
JOURDAIN N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
Livraison sur toute la Bourgogne
30 ans d'expérience à votre service

Roiné Charpentier Constructeur
LE SPÉCIALISTE pour vos bâtiments agricoles en bois
Conseils et devis auprès de
Stéphane BERTHUET | 06 11 27 21 65
www.roine.fr | commercial@roine.fr |

// BÂTIMENT OVIN

71

« *Fonctionnel, innovant et démonstratif* »

Depuis le mois de mars, le groupement Terre d'Ovin dispose d'un tout nouveau centre d'allotement à Montceau-les-Mines, en Saône-et-Loire. Installé à proximité du site Feder bovin surplombant la RCEA, le nouvel outil remplace avantageusement l'ancien bâtiment de La Boulaye.



D'une capacité moyenne de 600 animaux, le nouveau bâtiment de Terre d'Ovin couvre 11 000 mètres carrés avec toiture photovoltaïque et récupération des eaux de pluie.



Feder

Les cases dédiées à l'engraissement et qui sont équipées d'une distribution automatique des aliments et d'un affouragement à volonté.

Treize ans après la naissance de Terre d'Ovin, structure issue du rapprochement de Cooprovosel (Saône-et-Loire) et Bourgogne Élevage (Côte-d'Or), le siège historique de La Boulaye n'était plus adapté au volume d'activité du groupement qui commercialise désormais 63 000 ovins par an sur ses deux sites bourguignons. Le choix a été fait d'adjoindre le nouveau site ovin à une structure dédiée aux bovins existante de Feder Élevage, en l'occurrence celle de Montceau-les-Mines. Ce regroupement d'outils permettra de réaliser des économies en faisant appel à *« une logistique commune, un partage des services et des équipements »*, font valoir les responsables du groupe qui misent ainsi sur *« une massification des coûts et une mutualisation des expériences entre les deux coopératives »*. Un nouveau bâtiment de 1100 m² a été construit près des installations bovines existantes. *« L'objectif était de réaliser un bâtiment fonctionnel, innovant et démonstratif »*, introduit Eric Forêt, technicien bâtiment au sein de la coopérative Feder, qui a supervisé le chantier. Conçu pour être respectueux du bien-être animal, l'outil a été pensé pour optimiser les conditions de travail des salariés et l'efficacité des tâches.

Tri, pesée, engraissement

D'une capacité de 900 animaux, le bâtiment s'organise en trois zones principales de travail : une pour le chargement et le déchargement équipée d'un parc circulaire ; une autre pour le tri et la pesée avec son propre parc circulaire de tri. Une dernière zone est dédiée à l'engraissement et est équipée d'une distribution automatique des aliments et d'un affouragement à volonté. Outre l'allotement des animaux collectés chez les adhérents et expédiés vers les abatteurs, le site pourra ainsi achever sur place l'engraissement d'un certain nombre d'agneaux. Un moyen pour la coopérative d'approvisionner la filière aux périodes creuses, explique-t-on. Chacun des espaces de travail est desservi par de larges couloirs de circulation en plus du couloir d'alimentation. Le bâtiment est à ossature métallique avec couverture en bac acier. Le bardage en bois à claires-voies et le faîtage éclairant assurent la luminosité et la ventilation naturelle de l'ouvrage. Le sol est totalement bétonné ce qui permet un lavage efficace du bâtiment. Le curage est entièrement mécanisable grâce à des accès faciles à travers de larges portes et barrières.

Récupération des eaux de pluie

Le nouveau bâtiment est équipé d'un système de récupération des eaux de pluie. Ces dernières sont stockées dans un bassin spécifique afin d'être réutilisées pour le lavage des camions. Les eaux usées sont, elles aussi, récupérées dans une lagune et elles servent quant à elles au lavage du bâtiment. Économe en eau, l'outil est aussi producteur d'énergie. Une centrale photovoltaïque d'une puissance 100 kWc a été installée sur la toiture. Une seconde centrale de même puissance a pris place sur le toit d'un des bâtiments bovins du centre. *« C'est un moyen de rentabiliser plus rapidement l'investissement »*, fait valoir Eric Forêt. La construction du nouveau centre ovin a généré quelques modifications sur le site bovin existant. Ainsi, une extension des bureaux a-t-elle été nécessaire avec la création d'une salle de réunion. L'arrivée de l'activité ovine a aussi entraîné l'agrandissement d'un stockage pour les agrofournitures. Les parkings camions et véhicules légers ont été étendus et une ancienne étable a été rénovée pour recevoir des ovins reproducteurs. Le nouveau site de Terre d'Ovin a bénéficié du soutien de l'Europe, de l'État, du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté, du Conseil départemental de Saône-et-Loire, de la MSA Bourgogne. Il a aussi pu compter sur l'appui de la municipalité de Montceau-les-Mines. Le projet aura mis trois ans à voir le jour et les travaux auront duré deux ans.

Marc Labille



La zone de chargement et de déchargement avec son parc circulaire de tri.





// AG DE LA SICAGEMAC

58 Investir pour l'avenir

La Sicagemac organisait son assemblée générale le 1er juin. Outre le bilan 2022, ce fut l'occasion d'aborder d'autres points comme l'augmentation des frais de marchés et l'abattoir de Corbigny.

« Comme tous les ans, c'est avec plaisir que l'on retrouve les adhérents pour le bilan de l'année passée » souligne Alexandre Lorré, président de la Sicagemac lors de la traditionnelle assemblée générale du marché. Ainsi, comme d'habitude les comptes ont été présentés pour démarrer la rencontre du 1er juin au cadran de Corbigny.



L'augmentation des frais a été assez bien accueillie par le public réuni le 1er juin lors de l'assemblée générale de la Sicagemac à Corbigny.

En chiffre

« Le chiffre d'affaires bovins connaît une belle augmentation, car nous profitons de la hausse des cours mais nous constatons une baisse des apports, malheureusement ». En effet, le chiffre d'affaires bovins par an s'élève au total 15 566 504 euros en 2022 contre 13 250 659 euros en 2021, le prix par tête passant, en moyenne, est lui de 1 035 euros à 1 274 euros. Le nombre d'apports passe de 11 806 en 2021 à 11 017 en 2022. Benoît Gaulon, chef des ventes de la Sicagemac alerte tout de même : *« Ces chiffres font plaisir à tout le monde, mais il faut bien avoir en tête que l'évolution est telle qu'on peut s'attendre à une baisse »* et d'Alexandre Lorré d'ajouter : *« le volume reste un levier important pour maintenir les élevages et donc les cadrans – références indéniables pour les cotations »*. L'ouverture du marché aux races diverses (Aubrac, Salers, etc.) a été mise en avant comme un bon moyen de diversifier les activités : *« nous avons su proposer un outil performant à des éleveurs qui en avaient besoin »*. Bastien Denise, éleveur et nouvel administrateur, insiste : *« je suis installé avec de l'Aubrac depuis 2019 et force est de constater que les cadrans offrent aux jeunes un outil structurant pour les prix et une garantie de paiement ce qui est très sécurisant et rassurant quand on démarre »*. Pour les ovins, les apports passent de 3181 en 2021 à 3407 en 2022 pour un chiffre d'affaires de 353 054 euros en 2021 et 393 180 euros en 2022. Là aussi, la hausse des cours est mise en exergue : *« les prix ont augmenté par tête ce qui est appréciable ; restons quand même prudents – comme pour les bovins »*.

Modifications

Au final, la Sicagemac termine l'exercice 2022 avec un chiffre d'affaires global de 352 992 euros contre 301 642 euros pour 2021. Alexandre Lorré insiste *« C'est le surplus d'activités qui permet d'avoir un exercice positif malgré une augmentation des charges et des frais de fonctionnements importants. D'ailleurs, pour préparer l'avenir sereinement, nous avons décidé d'augmenter de 0,20 % les frais de marchés »*. Il rappelle que ces derniers, qui s'élèvent à 2 %, n'ont pas évolué depuis 1991 et détaille : *« Ces 0,20 % de plus seront appliqués au 1er juillet et répartis à 50-50 entre les acheteurs et les apporteurs. Ainsi, par exemple, pour un animal vendu 1 413 euros en 2022, 19,01 euros de frais seront prélevés au vendeur (contre 17,66 euros auparavant) et pour l'acheteur, cela passera donc de 10 euros par animal à 12,01 euros »*. Alexandre Lorré, martèle : *« Même avec cette légère augmentation, la Sicagemac reste un des marchés français avec des frais les moins chers. Et nous pensons que les bons résultats de 2022 sont le moment opportun pour réaliser ce changement qui nous permettra de faire face aux futurs investissements (informatique et structure notamment) »*. Suite à cela, Alexandre Lorré a fait un point rapide sur l'avancement de la réouverture de l'abattoir de Corbigny : *« Le dossier avance même si cela ne va pas aussi vite que nous le souhaiterions, nous espérons une ouverture rapide sachant qu'elle est totalement conditionnée par la progression des travaux. Nous avons conscience de l'impatience de tous, mais nous voulons ouvrir dans de bonnes conditions. D'ailleurs, nous invitons les professionnels à prendre part à cette aventure par le biais d'acquisition de parts sociales dans la société Coopérative d'intérêt collectif (SCIC) « Les viandes du Nivernais » (pour tout renseignement : Anne Algret au 06 75 39 02 64) »*. Pour conclure, Alexandre Lorré a remercié l'ensemble des employés et bénévoles du cadran qui : *« s'investissent toutes les semaines pour que tout se déroule parfaitement pour tous ; sans vous rien ne serait possible ! »*. Un pot de l'amitié a clôturé cette assemblée générale.

Chloé Monget

// MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

71 Recharge Plus cherche agriculteur « borné »

Une start-up de Saône-et-Loire, qui a créé une application permettant de recharger sa voiture électrique chez un particulier, cherche à impliquer des agriculteurs dans son réseau.

José Ramos, président de la start-up saône-et-loirienne Recharge Plus, n'a pas assez d'exploitants dans son carnet d'adresses, ou plutôt sur sa plateforme. Cette application permet aux utilisateurs de véhicules électriques de trouver des bornes de recharge à proximité. *« Ce que nous recherchons plus précisément,* explique-t-il, *ce sont des bornes couplées à des panneaux photovoltaïques »*, modèle que l'on retrouve en particulier dans les grandes exploitations. Le photovoltaïque, qui se développe à vitesse grand V sur fond de crise énergétique, permet de produire une électricité propre de façon plus ou moins autonome. C'est bon pour les finances de l'exploitant agricole, meilleur pour la planète, et si en plus cela nous permet de rouler électrique sur les routes secondaires, que demander de plus !

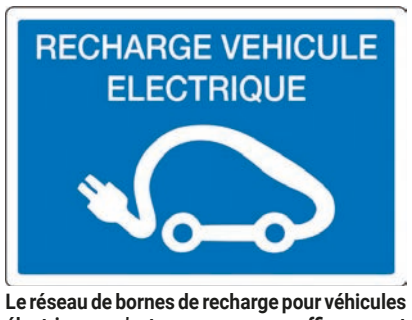
Un vrai service

« Sur les grands axes, on trouve des bornes à disposition, mais en dehors, c'est compliqué et je risque de ne pas pouvoir rentrer de Dijon où je vais voir ma sœur », explique un utilisateur bourguignon. C'est par soucis de solidarité qu'Alain Fustier a choisi de rejoindre l'application il y a plusieurs mois : *« Je suis moi-même un utilisateur de véhicule électrique. J'ai un utilitaire pour l'exploitation, que j'utilise notamment pour les livraisons, et un véhicule personnel. Je connais donc très bien les avantages et les inconvénients de ce type de voitures »*. Son exploitation, située près de Taizé, se trouve à proximité d'une voie verte et donc d'utilisateurs qui ont bien besoin de ses services. Selon lui, toutes les routes secondaires de France ne sont pas logées à la même enseigne. *« J'étais en livraison en Auvergne et dans le Puy-de-Dôme, j'y ai trouvé les bornes nécessaires même sur les réseaux secondaires. C'est en arrivant vers Vichy, et jusqu'à Mâcon, que le manque de bornes se fait sentir »*.

Offres sur mesure

Pour pallier ce manque et parvenir à séduire les agriculteurs, Recharge Plus envisage de leur proposer des offres sur mesure. Côté technique, les exploitations qui peuvent se le permettre peuvent investir dans une borne triphasée avec un connecteur de type 2, capable de recharger un véhicule de type Zoé en deux heures. Les plus modestes peuvent installer une simple prise renforcée pour une centaine d'euros. Ils n'ont plus ensuite qu'à vaquer à leurs occupations pendant que la voiture se recharge. Mais L'agriculteur pourrait choisir de faire de sa borne une destination en tant que tel pour faire visiter son exploitation et faire de la vente directe. C'est ainsi une opportunité liant aspect pratique et agritourisme qui émerge.

Ariane Tilve



Le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques n'est pas encore suffisamment dense. Avec l'initiative de Recharge Plus, les choses pourraient s'améliorer en s'appuyant sur les agriculteurs.

// EN BREF

Haies L'Afac demande 250 millions d'euros par an au ministre de l'Agriculture pour financer son pacte

Alors que Marc Fesneau a lancé, début mai, une concertation pour aboutir durant l'été à un Pacte en faveur de la haie, les professionnels de l'Afac (agroforesterie) ont estimé les besoins à 250 millions d'euros par an jusqu'en 2030. Cela permettrait de restaurer 440 000 km de haies d'ici 2030, d'atteindre une production de biomasse de 3 Mt de MS/an, produite par 78 000 agriculteurs labellisés Label Haie et 70 structures de valorisation.

Trois régions (Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine) avaient signé l'Appel de la haie, lancé en février par l'Afac, fixant des objectifs à 2050 (doubler le linéaire et «zéro dégradation de haie»). Dans le détail, 39 % du budget serait alloué à *« stopper l'érosion des haies et les valoriser », par le soutien à la « gestion durable des haies existantes »*, au *« développement et à la structuration des filières locales de valorisation »*. 60 % des coûts seraient dédiés à *«densifier le linéaire en soutenant la reconstitution de haies »* et la filière «plans Végétal local».Enfin 1 % des coûts iraient au suivi et à l'évaluation. Selon un récent rapport du CGAAER, près de 23 600 km auraient disparu par an entre 2017 et 2021.



INITIATIVE LOCALE

58 Participer à son épicerie

Si Marzy n'a pas encore trouvé de local pour ouvrir son épicerie participative, la commune de La Marche, elle, commence les travaux de son Supermarchois. Julie Mousselon, Élodie Givois, et Claudie Lanoizelée, porteuses du projet, détaillent leurs espoirs.

À l'image de Marzy, d'autres communes sont intéressées par l'implantation d'une épicerie participative (aidée par Bouge Ton coQ et le Conseil départemental – voir notre précédente édition), comme Pougny, Urzy et La Marche. Pour cette dernière, les habitants ont déjà trouvé un nom : « le Supermarchois » et les travaux ont déjà commencé dans le local. Les initiatrices du projet, Julie Mousselon, Élodie Givois, et Claudie Lanoizelée, Marchoises insistent : *« l'épicerie participative est un moyen de retisser du lien entre les résidents et de tendre vers un système de consommation de proximité, avec des produits locaux »*. Pour comprendre leur motivation, il faut remonter le temps de quelques mois.



Claudie, Julie et Élodie (de g. à d.) précisent que *« les dons sont acceptés pour meubler les 60 m² du Supermarchois. Certains sont déjà arrivés comme des chaises pour le café, un frigo et un bureau »*.

Genèse du Supermarchois

Selon « Bouge ton coQ », environ *« 60 % des villages n'ont plus de commerce »*, engendrant un certain isolement des résidents desdits bourgs à l'image de Claudie, 49 ans, conseillère emploi et handicap, arrivée à La Marche en 2020 : *« Nouvelle ici, je n'avais pas forcément d'amis et l'absence de commerce rend les interactions sociales rares »* ; un constat partagé par une de ses amies, Julie, 38 ans, mentor entrepreneurial et habitante de la commune depuis 2021. Cette dernière, qui connaissait déjà « Monépi »*, pointe : *« je trouvais l'idée très sympa et en m'informant plus en avant j'ai décidé de répondre à l'appel à projet Bouge ton coQ! - soutenu par le Département. Une fois tout ceci lancé, Claudie a proposé de me rejoindre. Puis, quand nous avons évoqué le sujet en mairie, l'enthousiasme fut au rendez-vous! »*. Sensible au projet, la municipalité de La Marche met en relation le duo avec Élodie, 37 ans et Marchoise depuis 2014 : *« travaillant en restauration, je connais la qualité des produits locaux et il me paraît indispensable que chacun puisse y accéder peu importe son âge, le temps alloué aux courses ou sa mobilité. L'épicerie participative permet de résoudre ces problèmes, je me suis donc associée à Claudie et Julie pour monter le projet »*.

En pratique

Ainsi, les produits du Supermarchois proviendront des producteurs locaux (toute production possible), du réseau « Monépi » (pour passer les commandes et pour les denrées non disponibles dans le département), et des grossistes (produits d'hygiène, etc.). *« Toutes les productions locales sont les bienvenues! »*, sourit Julie avant d'ajouter : *« ceci dit nous essayerons de ne pas avoir de doublons »*. Pour l'approvisionnement, les adhérents de l'association de gestion iront directement chercher certaines marchandises - n'engendrant aucun coût pour ces producteurs – pour d'autres, les producteurs livreront eux-mêmes les denrées à l'épicerie. Claudie rebondit : *« Nous achetons au producteur, et nous revendons à prix coûtant. Les exploitants doivent donc uniquement préparer les commandes pour l'épicerie »*. Enthousiastes, elles souhaitent aller plus loin…

Aller plus loin

« Les adhérents pourront boire un café durant les horaires d'ouverture ». Si cette prestation ravit la majorité des habitants, certains souhaiteraient un fonctionnement plus *« normal »* : pouvoir profiter du café sans adhérer à l'association. Julie, Claudie et Élodie stipulent : *« il y a encore pléthore d'idées dont la mise en place d'un potager participatif dans le terrain de l'épicerie ou d'un système de troc entre adhérents (bocaux, plants, etc.) ; c'est cette dynamique positive à laquelle nous voulions contribuer! »*. Le trio espère une mise en service du Supermarchois en juillet.

Léna Lambert

** plateforme logistique et de gestion de Monépi mettant également en relation les producteurs et consommateurs (https://www.monepi.fr/).*

Comment ça marche ?

Bouge ton coQ! (en partenariat avec le Conseil départemental) accompagne la création d'épiceries participatives mises en relation avec « Monépi » : plateforme de gestion des produits (frais, secs, etc.). Pour devenir client, il faut adhérer à l'association créatrice de ladite épicerie et donner deux heures de son temps par mois (hors 70 ans ou contre indication médicale). Le montant des adhésions (différent pour chaque épicerie) servira à payer les frais : eau, électricité, etc. Pour La Marche, ils sont fixés à 15 euros pour une personne par an ou 25 euros par famille par an. Pour rappel, dans la Nièvre, le Conseil départemental a débloqué une enveloppe de 20 000 euros pour soutenir les projets rattachés à Bouge ton coQ. Plus d'informations sur : https://www.bougetoncoq.fr/ ou toute demande spécifique à karine.drouillot@nievre.fr ou m.alquier@bougetoncoq.fr



Bien que les horaires d'ouverture du Supermarchois restent à déterminer, l'adresse, elle, est connue : 2 rue de la petite poterne, La Marche.

58 Section européenne : un plus à envisager ? // LEGTA DE COSNE

Depuis 2022, le Legta de Cosne propose une section européenne à ses élèves de bacs professionnels afin de les préparer aux enjeux de la mondialisation. Retour sur cette première année.

Une section européenne anglais est proposée aux élèves du Legta de Cosne (à partir de la classe de première en Bac Pro CGEA CGEVV) depuis la rentrée dernière ; idée impulsée par Valérie Siondecine, professeure d'anglais et Aurore Besson, professeure d'éducation socioculturelle (ESC). Ainsi une dizaine d'élèves ont participé cette année à ces deux heures de cours supplémentaires par semaine, décortiquées entre une heure d'anglais *« ludique »* et une autre heure axée sur de l'ESC, toujours en langue anglaise. Pour les élèves engagés en 2022, l'expérience semble être pleine d'atouts pour diverses raisons.

Répondre aux nouveaux enjeux

« C'est la langue la plus utilisée au monde, c'est donc utile de bien savoir la parler », souligne Meryem, 17 ans, inscrite dans la section européenne. Kodvin, 18 ans, également engagé dans la section, ajoute : *« L'anglais nous apporte une certaine sagesse, via l'ouverture de notre esprit à d'autres cultures. Cela permet également d'avoir une belle cohésion entre nous et aussi d'élargir notre futur commerce à l'international »*. Et, là, est justement tout l'enjeu de cette option, comme l'explique Valérie Siondecine : *« Avec la mondialisation et le développement de l'agritourisme et de l'œnotourisme, et donc, d'un contact avec des publics ou clients étrangers, savoir parler anglais est selon nous, une des clefs de la réussite »*. Même si cette option paraît être positive à long terme, elle n'en demande pas moins un certain investissement quotidien. En effet, les élèves inscrits renoncent à du temps de travail personnel, puisque les deux heures d'anglais par semaine dédiées à cette section sont deux heures d'études pour les autres. Malgré tout, ce sacrifice semble minime.

Valoriser les élèves

« Pour cette matière, seuls les points au-dessus de la moyenne compteront pour le Bac ; un bon moyen de s'assurer de son obtention ou d'une mention », indique Valérie Siondecine, qui rebondit : *« De plus, cette participation à la section européenne sera indiquée sur le diplôme de fin d'études, pouvant ainsi être valorisée sur un CV »*. Sans s'arrêter en si bon chemin, cette option permet également aux élèves d'avoir un accès prioritaire aux stages à l'étranger ainsi qu'à Erasmus + (https://info.erasmusplus.fr/), qui sera mis en place l'an prochain au Legta de Cosne. Valérie Siondecine martèle : *« L'intérêt de l'anglais et de l'ouverture vers le monde a déjà été compris par les élèves inscrits et nous voudrions valoriser un maximum leur investissement avec des projets spécifiques et adaptés - afin d'en attirer d'autres »*.

Des projets à venir

Elle détaille ces idées : *« Nous espérons pouvoir visiter Paris en anglais, proposer un séjour au Parlement européen de Strasbourg, et même faire un voyage dans un pays d'Europe »*. En plus de ces activités culturelles, Valérie Siondecine et Aurore Besson souhaiteraient faire réaliser une capsule vidéo aux élèves pour présenter le Legta de Cosne en anglais : *« Ceci permettra d'offrir un support de communication à l'établissement, et par là de valoriser l'investissement des étudiants »*. Ces derniers observent : *« Ce projet a du sens pour nous car les connaissances acquises pourront nous resservir dans nos entreprises »*. Valérie Siondecine conclut : *« Nous voulons donner toutes les clefs à nos étudiants pour qu'ils soient les plus outillés possible face aux enjeux du monde du travail »*.

Léna Lambert

Renseignements : legta.cosne@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.



Durant l'heure de cours du vendredi, les élèves partagent un moment convivial – toujours en anglais – autour d'un petit-déjeuner.

ENVIRONNEMENT

// EAU POTABLE

58 Un avenir à fluidifier

Pour faire suite au « Plan départemental pour la ressource en eau », le Conseil départemental organisait une réunion d'échanges le 30 mai, entre les divers acteurs privés et publics du territoire.



Les débats riches ont été menés par Blandine Delaporte, première vice-présidente en charge de la transition écologique au sein du Conseil départemental de la Nièvre.

À l'initiative de Fabien Bazin, président du Conseil départemental de la Nièvre, et de Blandine Delaporte, première vice-présidente en charge de la transition éécologique, une réunion était proposée le 30 mai afin d'aborder l'alimentation en eau potable. S'inscrivant dans le « Plan départemental pour la ressource en eau », ces échanges réunirent les acteurs privés et publics autour de divers sujets : état des lieux de l'alimentation en eau potable dans la Nièvre, ciblage des soutiens proposés par les Agences de l'eau et réflexion à la mise en œuvre d'un plan d'action commun.

Portrait

Blandine Delaporte insiste : *« L'eau est un enjeu d'aujourd'hui et de demain. En effet, l'adage dit « Nièvre, vert pays des eaux vives » mais il semble que cela ne soit plus si vrai surtout avec les sécheresses de plus en plus arides et longues, et ce depuis 2019 pour notre département. Ce contexte a enclenché une grande vigilance d'autant plus avec le prochain transfert de la compétence « Eau » des communes aux communautés de communes d'ici le 1er janvier 2026. Nous devons donc trouver des solutions pour continuer à partager équitablement et avec raison cette ressource qui semble s'amenuiser »*. Après son intervention, le portrait de la ressource en eau et plus particulièrement du réseau en eau potable a été dépeint par François Thomas, chef du service Eau du Conseil départemental. Ainsi, les cartes se sont succédé présentant le nombre de captages, de stations de traitement, de réservoirs, d'abonnés, les divers types de sols, les organismes de gestion, le rendement des réseaux, types de conduits (fonte, ciment, PVC, etc.), la qualité de l'eau, son prix… pour in fine faire surgir un dénominateur commun : la grande disparité pour l'intégralité de ces données dans le territoire nivernais. *« Rien n'est identique ! Tout cela complexifie la gestion du réseau d'eau potable dans la Nièvre »* affirme François Thomas avant de donner la parole à Laure Athenes, cheffe de service à la direction territoriale Seine Amont de l'Agence de l'eau Seine Normandie, et à Peggy Vogt, responsable du service « collectivités et industrie » de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, délégation Allier Loire Amont.

Blocage sur le réseau

Ces dernières ont présenté les différents leviers possibles, notamment financiers, que les Agences de l'eau mettent en place pour permettre aux gestionnaires d'entretenir ou de rénover les réseaux. Malgré des enveloppes disponibles, un obstacle a été mis en évidence : les chances de les obtenir sont plus fortes si le rendement d'un réseau est bon…

La salle, remplie donc des acteurs privés et publics, s'est insurgée : *« Il faut donc avoir déjà un bon réseau pour pouvoir le rénover ; preuve que ceux qui en ont le plus besoin sont mis de côté une nouvelle fois »* et de renchérir : *« Les communautés de communes ne peuvent pas assurer toutes leurs compétences, et une de plus va se rajouter en 2026 ! Comment faire sans l'aide de l'État ? »*. Pour que les budgets soient répartis différemment, l'importance des Schéma directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) a été rappelé par Mme Athenes et Mme Vogt : *« Ils permettent de cibler les investissements à faire. De plus, face à des situations inégales, il est intéressant de les mettre en commun afin de classer les territoires ayant du mal à financer des rénovations ou des travaux afin de répartir les financements autrement, à grande échelle »*. Les interconnexions ont également été suggérées comme une diversification des sources d'approvisionnement et donc une solution en cas de tension sur le réseau – tout en évitant la création de nouveaux captages. La hausse du prix de l'eau sur tout le territoire a également été invoquée comme un levier envisageable et la salle de rétorquer : *« déjà que certains abonnés ne payent pas leurs factures, en les augmentant, les impayés seront d'autant plus grands ; ça ne résout donc rien »*.

Pour clore les débats, il a été convenu qu'une réflexion sur la mise en commun (et donc la réduction) des gestionnaires devrait déjà être envisagée afin de simplifier et fluidifier la prise en main du réseau. Blandine Delaporte conclut qu'il faut aussi ouvrir les frontières et travailler avec ses voisins en bonne intelligence : *« la ressource concerne tout le monde, à nous de la préserver tout en la partageant correctement »* avant de rappeler l'étude en cours de réalisation (1), dans le cadre du *« Schéma départemental eau potable »* adopté en 2019. Pour Blandine Deplaporte, cette étude *« servira à connaître précisément la ressource en eau disponible – principalement en sous-sol »*. Avec un nouvel arrêté cadre sécheresse établie par les services de l'État, revoyant des seuils de vigilance pour certains cours d'eau, l'eau n'a pas fini de faire parler d'elle dans le département.

Chloé Monget

(1) Voir étude « l'Hydrologie, les Milieux, les Usages et le Climat » ou HMUC, ciblée sur le territoire des calcaires du Nivernais – donc hors sol granitique du Morvan. https://nievre.fr/wp-content/uploads/2023/03/NEWSLETTER-7-AQUA-NIEVRE.pdf

En chiffre

Le réseau Nivernais c'est :
- **7 900 km de réseau**
- **17 et 18 millions de m³ annuel prélevés avec un volume vendu aux habitants d'environ 13 millions de m³ par an.**
- **319 points de captages**
- **223 stations de pompages**
- **347 réservoirs**
- **80 collectivités publiques environ assurant la gestion de la distribution en eau potable (Syndicats intercommunaux, communauté d'agglomération, communes, associations).**
- **2 euros environ de variation pour le prix du m³ d'eau dans la Nièvre en fonction des territoires.**

// BIODIVERSITÉ

21 La MFR de Quetigny retrouve son observatoire de la nature

À Couternon, à l'est de Dijon, tout un site autour d'une mare a été rénové. Son intérêt est autant naturel que pédagogique et sa réhabilitation a fédéré un grand nombre d'acteurs.

C'est bien plus que la réhabilitation d'une mare qui a eu lieu le 16 juin à Couternon, à l'est de Dijon : l'évènement concernait tout un site naturel, aujourd'hui véritable observatoire de la faune et de la flore et destiné à devenir un outil pédagogique pour les élèves de la MFR de Quetigny. Sophie Chainey, directrice de cette MFR, explique : *« C'est à une véritable renaissance du site du Paquier des Moux que nous avons procédé tout au long de l'année scolaire qui s'achève. À mon arrivée à la MFR en 2003, j'avais réalisé une étude de faisabilité afin de créer ici un observatoire de la nature, avec une mare pédagogique, deux observatoires de la faune sauvage et un sentier d'interprétation »*. Finalisé, le site avait été inauguré en 2008. Par le biais d'un bail emphytéotique, la MFR en dispose jusqu'en 2058. Mais, en 2014, Sophie Chainey est devenue directrice de la MFR de Quetigny. Son emploi du temps s'est donc consacré à d'autres priorités et le site a été mis en sommeil, jusqu'à sa rencontre, en 2022, avec Annick Mathieu, figure de Chevigny-Saint-Sauveur connue sous le nom de « Mamie Chaussette », très impliquée dans la défense du milieu naturel et présidente de l'association Un enfant peut sauver un arbre. Elle avait découvert le lieu, délaissé, et a souhaité le restaurer en fédérant un grand nombre d'acteurs (la municipalité de Couternon, l'Afpa de Chevigny-Saint-Sauveur, l'association de randonneurs des Joyeux godillots, le Conseil départemental de Côte-d'Or, les fédérations de la pêche et de la chasse, le lycée agricole de Quetigny).

Vocation pédagogique retrouvée

Pendant toute l'année, le site a été débroussaillé, défriché, une nouvelle signalétique a été installée, que l'on doit à l'entreprise Coloradoc de Chenôve, et Vincent Lepage, chargé de mission à la MFR. Trois élèves de BTS Développement, animation des territoires ruraux (DATR) de la MFR ont aussi contribué à tout ce travail, dans le cadre de leurs études. *« Ce partenariat était important,* explique Annick Mathieu, *parce que nous avions la tête et les jambes avec le but que les jeunes et les enfants en soient les acteurs »*. Réhabilité, le site retrouve donc sa vocation pédagogique. Le but est même d'en faire un plateau technique dédié au développement durable : *« à la MFR de Quetigny, pour la rentrée de septembre 2024,* conclut Sophie Chainey, *nous voulons ouvrir de nouvelles formations en gestion des milieux naturels et de la forêt »*. Le Paquier des Moux offrira un excellent terrain de travaux pratiques.



L'ensemble des acteurs impliqués dans la rénovation du site, le 16 juin, pour son inauguration.

Berty Robert

ÉCONOMIE

// COMMERCIALISATION

Les circuits courts, un eldorado à l'épreuve des crises

Les circuits de proximité ont-ils toujours le vent en poupe trois ans après le premier confinement général ? Éléments de réponses.



DR

Du côté des producteurs, la volonté de diversification est l'un des éléments clé pour vendre en direct ou réduire au minimum le nombre d'intermédiaires.

Les circuits courts ou circuits de proximité, un effet de mode ou un eldorado ? Trois ans après la crise de la Covid-19 et notamment le premier confinement pendant lequel les circuits courts ont été plébiscités par les consommateurs, la question est épineuse. En effet, les consommateurs poussent-ils toujours la porte du magasin de producteurs du coin ou de la ferme voisine ou les habitudes ont-elles repris le dessus ? La réponse ne peut pas être aussi tranchée. *« Il a toujours existé dans l'histoire de l'humanité des circuits de proximité*, a expliqué Hermine Chombard de Lauwe, déléguée générale du Conseil national pour la résilience alimentaire (CNRA) à l'occasion d'une table ronde organisée au Salon de l'agriculture en mars dernier. *Nous avons toujours cherché à nous nourrir au plus près de chez nous. Pour autant, les circuits longs aussi ont toujours existé à l'image de la Route de la soie, le plus ancien et certainement le plus connu. Il est donc primordial de mettre en lien les circuits de proximité et longs pour permettre aux territoires d'être résilients sur le plan alimentaire ».*

Retour aux bases

Toutefois, au fil des années, cette réalité a été bousculée par des crises et des évolutions sociales diverses. *« Après la Seconde Guerre mondiale, un plan de massification a été mis en place qui a profondément marqué notre système. Les producteurs ne savent plus où vont leurs produits, qui les consomment et où, à quel prix ils sont vendus… La crise de la Covid-19 a révélé les circuits de proximité comme une valeur refuge »*, a noté la déléguée générale du CNRA. Autre crise : la guerre en Ukraine et l'inflation qui en résulte poussent également les consommateurs à revenir aux bases. *« Ils ont envie de savoir d'où proviennent les produits qu'ils consomment »*. Ce mode de commercialisation répond alors à une réelle attente des consommateurs, notamment ceux qui ont fui la ville pour s'installer à la campagne, comme quelque part un retour aux sources.

Une belle voie de diversification

Du côté des producteurs, la volonté de diversification est l'un des éléments clé pour vendre en direct ou en réduisant au minimum le nombre d'intermédiaires. *« Les circuits courts présentent en effet un réel atout de diversification et de retour de valeur ajoutée sur l'exploitation. Ils permettent également de diminuer les temps de transport et de maîtriser le prix de vente »*, a complété Claire Coquillat, responsable animations marchés Agri-Agro au Crédit Agricole. À cela, s'ajoute une réelle dimension sociale en créant notamment de nouvelles interactions et brisant pour certains un isolement. Les circuits courts mettent également en lumière le métier d'agriculteur.

Enfin, un réel élan politique existe autour des circuits courts dans l'objectif d'accompagner la transition alimentaire et agroalimentaire qui se profile depuis plusieurs années. Cette évolution, selon la déléguée générale du CNRA, est notamment portée par les quelque quatre cents projets alimentaires territoriaux (PAT) qui existent au sein du territoire. Ces derniers ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires. Une relocalisation dont beaucoup rêvent qu'elle soit portée par la restauration collective.

Alors, si tous les signaux semblent être au vert pour les circuits de proximité, tout n'est pas aussi rose qu'il n'y paraît. Après la Covid, certains magasins de producteurs se sont retrouvés dans le rouge, les consommateurs ayant déserté leurs allées. Il ne faut pas occulter non plus que les circuits courts demandent du temps de travail supplémentaire en termes notamment de logistique. Enfin, se lancer nécessite souvent un investissement parfois conséquent.

Alors pour Patricia Sijilmassi, directrice générale de Fermes and Co, le réseau des boutiques Bienvenue à la ferme, la clé de la réussite réside en un mot : la professionnalisation. *« Au sein du réseau, nous mettons le client au cœur de la réflexion »*. Selon la représentante de Fermes and Co, il faut prendre en compte les habitudes et les contraintes des consommateurs, avoir une offre complète et variée et apporter *« de la pédagogie »* autour des produits. Un eldorado à conquérir donc avec méthode.

Marie-Cécile Seigle-Buyat

Ce qu'il faut retenir

- Les circuits courts c'est déjà 1 producteur sur 5 qui fait de la vente directe.
- Un changement sociétal en cours boosté par un nouveau phénomène d'exode rural et de retour aux sources.
- 23 % des agriculteurs pratiquent de la vente directe, 6 % souhaitent le faire dans les cinq prochaines années et 35 % pour les réseaux installés.
- Entre 30 et 40 % de chiffre d'affaires en plus en un an pour les magasins de producteurs qui ont intégré le réseau Fermes and Co.

Source : communiqué de presse de Lisy.co, organisateur de la conférence de presse au SIA.

// SOUTIEN

Des moyens pour protéger les atouts de la ruralité

La Première ministre, Élisabeth Borne, a présenté « France Ruralités », un plan s'étalant de 2023 à 2027, visant à redynamiser le monde rural, lors d'un déplacement dans la Vienne le 15 juin.

Deux axes touchant de près le monde agricole sont inscrits dans le plan annoncé le 15 juin par la Première ministre, Elisabeth Borne, à l'occasion d'un déplacement dans le département de la Vienne : rémunérer davantage les aménités rurales (les bienfaits et services que génère le monde rural à l'ensemble de la collectivité sans valorisation marchande en proportion de l'effort investi. Il s'agit de l'alimentation, l'énergie, la biodiversité, les paysages, la qualité de l'eau, les puits de carbone.). Ces aménités induisent des charges pour les collectivités rurales, dont les ressources ne sont pas calibrées pour les valoriser de manière équilibrée. Il s'agit aussi de renforcer l'attractivité avec les Zones de revitalisation rurale (ZRR) au moyen d'exonérations fiscales et sociales. *« Le temps de l'exode rural est révolu, les ruralités représentent un modèle de qualité de vie et attirent de nombreux Français »*, a-t-elle déclaré. Son chef du pôle territoire, Hugo Bevort, a expliqué devant la presse que le moment est venu d'enclencher *« un renouveau du monde rural »* et que le projet est maintenant *« d'en réunir les moyens »*.

Plus de 100 millions d'euros

Les aménités rurales seront *« définies et reconnues dans la loi »*, indique le plan. *« Il s'agira de réformer l'actuelle dotation biodiversité pour la rendre plus incitative ». « Nous suivrons un principe simple : plus de surface protégée, plus de dotations »*, a précisé Élisabeth Borne. Dès 2024, cette réforme conduira la dotation Biodiversité et Aménités rurales à une enveloppe nationale de plus de 100 M€.

Elle sera destinée aux communes rurales *« faisant preuve d'un engagement résolu dans cette démarche de valorisation de leurs ressources naturelles »*, selon le plan. Cette orientation vers une plus forte rémunération des aménités rurales avait été préconisée par le ministère de l'Agriculture dans un rapport de son conseil général en octobre 2020. Il recommandait leur meilleure prise en compte dans l'action publique. *« Les collectivités rurales devraient, par la préservation de leurs aménités, constituer le moteur des transitions nécessaires au développement durable, sous réserve qu'elles y soient incitées et en reçoivent les moyens »*, avait-il souligné. Le volet de l'attractivité des ZRR prévoit *« un nouveau zonage qui identifiera les territoires en déprise démographique et économique »*, dans lesquels l'appui de l'État sera renforcé.

« Ne pas se priver d'un outil essentiel »

Déjà depuis 1995, la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) identifie des ZRR où sont ouvertes des exonérations fiscales et sociales. *« Ce zonage arrive à échéance d'ici la fin de l'année. Je le redis solennellement : il n'est pas question de se priver de cet outil essentiel. Nous pérenniserons les ZRR, nous les moderniserons et nous voulons consacrer un effort supplémentaire aux territoires les plus vulnérables »*, a indiqué la Première ministre. Le commerce de proximité est plusieurs fois cité comme étant concerné par les exonérations actuelles et à venir. Interrogé lors d'une conférence de presse afin de savoir si les exploitations agricoles seront éligibles à ces exonérations, Thibaut Félix, conseiller technique de Matignon pour l'aménagement du territoire, a répondu *« qu 'on n'en est pas encore à ce niveau de détail, mais que le cadre sera défini en concertation avec les parlementaires »*. Dossier à suivre, donc.



Le gouvernement a décidé d'attribuer aux collectivités rurales des moyens pour préserver leurs atouts naturels et économiques.

Actuagri

// SOCIAL

La santé mentale des agriculteurs mise à rude épreuve

Insécurité économique, changement climatique, endettement… Les facteurs de stress, d'anxiété et de dépression qui touchent le monde agricole peuvent être nombreux. Plusieurs associations locales et des professionnels de santé se mobilisent au quotidien, afin de proposer un accompagnement et de libérer la parole autour d'un sujet jugé trop souvent tabou.

Les agriculteurs seraient plus exposés à l'augmentation des problèmes de santé mentale que le reste de la population. C'est ce que révèle un rapport publié le 31 mars dans le cadre du projet FARMRes, cofinancé par l'Union européenne et porté par le Conseil européen des jeunes agriculteurs (Ceja). Selon les statistiques, trois agriculteurs européens sur quatre admettent avoir souffert de problème de santé mentale au cours des trois dernières années. Les symptômes de dépression ou d'irritabilité ont augmenté au cours de la même période. Les catégories d'agriculteurs les plus touchées sont les jeunes, les femmes et les petits exploitants.



©Fotolia

Un plan de prévention mal-être en agriculture va se déployer pour détecter et accompagner les agriculteurs et salariés agricoles en difficulté.

Être confrontée à la machine administrative

Jeune éleveuse et propriétaire d'une petite exploitation, Marion Brandon coche toutes les cases. *« Le top 3 des difficultés en ce moment »*, ironise-t-elle. Derrière ce trait d'humour et cette voix pleine d'entrain, se cache pourtant le parcours bien compliqué d'une jeune installée qui ne demande qu'à vivre de son travail depuis 2018. *« J'ai juste besoin que l'on me verse mes droits »*, continue-t-elle. Éleveuse de chèvres depuis 2018 dans le Rhône (Gaec La ferme des p'tis bilounes) et également maman, la jeune femme s'est vue retirer les versements du RSA à la suite d'une erreur administrative. *« Lors de ma déclaration de grossesse, j'ai coché la case « en couple », alors que je n'habitais pas avec mon compagnon à ce moment-là, puisque lui-même a sa ferme. L'administration a alors considéré que nous vivions ensemble et que je fraudais »*. Depuis Noël, la jeune femme pioche dans les recettes de sa ferme pour assurer les besoins du foyer. *« C'est le début de l'engrenage. Les comptes de la ferme sont bloqués, les dettes sont importantes et c'était l'année où la ferme devait bien tourner. Il va me falloir un an ou deux pour boucher le trou. Je ne couvre pas mes charges »*. Ni les factures de l'exploitation. Vendre sa ferme ? L'éleveuse y a évidemment pensé. *« Mais cela ne paierait pas les emprunts. Et puis je me suis battue pour m'installer. L'habitation, la chèvrerie, la salle de transformation… J'ai tout construit moi-même. Je me suis dit que je ne pouvais pas abandonner mon projet comme ça ! »*. Pour passer cette épreuve, Marion Brandon a trouvé une oreille attentive et de nombreux conseils auprès d'une associatio. *« Il ne faut vraiment pas hésiter à demander de l'aide quand on en a besoin »*, confie la jeune femme, qui espère que l'administration réexaminera rapidement son dossier.



La ferme des p'tis bilounes

Marion Brandon est accompagnée par l'association Solidarité Paysans 01-69 pour l'aider dans ses démarches.

S'entourer pour mieux affronter

Jean-Luc Merle, viticulteur dans le Beaujolais, a également fait appel à une association, il y a huit ans. Mais les soubresauts économiques qu'il a connus remontent à bien plus longtemps. *« J'étais coopérateur au sein d'une union de coopératives. Au début des années 1990, quand le Beaujolais a commencé à patiner pour vendre son vin, nous avons dû déposer le bilan »*. Premier choc pour celui qui a été dans l'obligation d'emprunter 100 000 francs (15 244 euros) pour payer ses vendangeurs. Quelques années plus tard, la Cuma qu'il avait créée avec ses voisins a été dissoute. *« Trois de mes collègues sont partis à la retraite, je pensais pouvoir garder le matériel avec le cinquième, mais il a mis fin à ses jours »*. Second choc. En 2010, en pleine restructuration de son exploitation, ses ventes en coopérative ont été réduites à peau de chagrin : 46 € de l'hectolitre. Autant de problèmes économiques qui ont effrayé sa femme. *« Nous avions acheté la maison, monté un gîte qui fonctionnait bien. Mais en 2012, elle a claqué la porte, elle se sentait en insécurité financière »*. C'est en 2015 que Jean-Luc Merle a sauté le pas et contacté l'association qu'il considère *« comme une famille »*. *« N'attendez pas. Plus on attend et plus c'est difficile »*, conclut-il avec une palpable émotion.

Savoir arrêter à temps

Ce n'est pas parce qu'ils se sont engagés de tout leur cœur dans ce métier passion que les exploitants agricoles ne peuvent cesser d'exercer cette activité et en choisir une autre. Frédéric James et son épouse Élodie étaient installés en Gaec depuis 2017 en Isère. Tous deux avaient une ferme pédagogique bio, au sein de laquelle ils élevaient des brebis et produisaient des petits fruits. La suppression des aides au maintien de l'agriculture biologique, la perte de leur logement, la crise sanitaire qui a mis un terme aux visites des écoles, puis des attaques du loup et enfin, le propriétaire des parcelles qu'ils exploitaient qui a souhaité les reprendre pour son fils, furent autant d'éléments qui ont rendu leur conduite d'exploitation difficile. Impossible même. *« Un jour, ma femme m'a dit, "on arrête". Mais on n'arrête pas comme ça, du jour au lendemain, un élevage de 200 brebis ! C'est pourtant la décision que nous avons prise. Progressivement »*, explique ainsi Frédéric James. Un négociant en bestiaux les a aidés à faire partir les bêtes. Frédéric James est allé travailler dans un laboratoire de découpe et son épouse a transporté ses serres sur des terres familiales. La décision fut difficile à prendre, ils le reconnaissent. *« Le plus dur était de ne plus rien entendre dans la bergerie. Et puis le sentiment d'échec que nous avons eu. Mais je pense que nous avons pris la bonne décision. Au bon moment. Si nous avions continué, nous aurions travaillé pour payer nos dettes, alors qu'aujourd'hui, nous travaillons pour gagner notre vie »*, raconte l'ancien éleveur, qui travaille dorénavant six mois de l'année chez un agriculteur isérois et le reste du temps avec sa femme à s'occuper des fraises.

> ***« N'attendez pas. Plus on attend et plus c'est difficile. »***

Également parent d'enfants en bas âge, le couple pense que leur décision a été facilitée par le fait qu'étant hors cadres familiaux, ils n'ont pas subi de pression de leur entourage. Ils considèrent aussi avoir été bien entourés et accompagnés par leurs proches, par l'association iséroise Écout'Agri et par le Crédit Agricole.

Léa Rochon, Isabelle Brenguier et A.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Élargir le champ des possibles

• **Vendredi 23 juin**

Le pôle d'innovations en agroécologie Agronov organise une formation intitulée « Élargir le champ des possibles » destinée à mieux comprendre le monde agricole. Au programme : contexte agricole, cartographie des acteurs, vocabulaire et calendrier agricole, sol, biosolution, carbone, réglementation, PAC. La formation se tiendra à Bretenière, au siège du pôle.

Contact : amandine.bard@agronov.com

L'INFO JURIDIQUE

Congés payés : attention au nombre de jours supplémentaires

Une décision de la Cour de cassation du 15 mars 2021 rappelle que lorsqu'un salarié âgé de 21 ans et plus a déjà 30 jours ouvrables de congés payés, il ne peut pas bénéficier de jours de congé supplémentaires pour enfant à charge.

Le Code du travail prévoit des jours de congé supplémentaires par enfant en charge. Néanmoins ce droit diffère selon l'âge du salarié. Les salariés âgés de 21 ans et plus au 30 avril de l'année précédente bénéficient de 2 jours de congé supplémentaires par enfant à charge mais le cumul du nombre des jours de congé supplémentaires et des jours de congé annuel ne peut pas permettre de dépasser 30 jours ouvrables de congés payés par an. Les salariés âgés de moins de 21 ans au 30 avril de l'année précédente, ont eux aussi droit à 2 jours de congés payés supplémentaires par enfant à charge (1 jour par enfant à charge si le droit à congés payés initial ne dépasse pas 6 jours ouvrables), mais ils ne sont pas soumis au plafond de 30 jours. Ce congé supplémentaire peut donc leur permettre de dépasser 30 jours ouvrables de congés payés par an.

Bénéfice indu

Au regard de cette règle, est considéré comme à charge, quel que soit le lien de parenté, tout enfant qui vit au foyer et est âgé de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours et, sans condition d'âge, tout enfant en situation de handicap vivant au foyer. Dans l'affaire soumise à la Cour de cassation, les congés payés de l'entreprise étaient calculés en jours ouvrés. Le salarié avait 26,5 jours ouvrés et donc dépassait les 30 jours ouvrables. Le salarié âgé de plus de 21 ans réclamait le bénéficie de congés payés supplémentaires pour enfant à charge en complément des 26,5 jours de congés qu'il avait déjà. Or les 26,5 jours ouvrés dont bénéficiait le salarié, transposé en jours ouvrables comme l'avait fait la cour d'appel, représentaient 32 jours ouvrables de congés payés (26,5 x 6/5 = 31,8 arrondis à 32 jours ouvrables). Le salarié ne pouvait donc pas prétendre aux jours de congé supplémentaires pour enfant à charge ainsi que la cour d'appel l'avait décidé. Il a donc été débouté de sa demande.

Christine Dogbo

Succession : l'attribution préférentielle au profit de l'héritier exploitant

Il n'est pas rare que les exploitations agricoles soient en partie ou totalement constituées de terres et / ou bâtiment qui appartiennent aux parents, au conjoint ou au partenaire d'un PACS du chef d'exploitation en place.

Au moment de l'ouverture de la succession et tant que les opérations de partage ne sont pas terminées, pour éviter le morcellement de l'entreprise agricole, les dispositions des articles 831 et suivants du Code civil prévoient que le conjoint ou tout héritier copropriétaire peut demander l'attribution préférentielle, en propriété ou en jouissance, de l'entreprise agricole à laquelle il participe ou a effectivement participé. L'attribution préférentielle vaut aussi bien pour des biens immobiliers, un fonds agricole, les éléments mobiliers nécessaires à l'exploitation d'un bien rural cultivé par le défunt à titre de fermier, lorsque le bail continue au profit du demandeur à l'attribution, ou sur des parts sociales de société d'exploitation. Elle est de droit, c'est-à-dire que le juge ne peut s'y opposer, lorsque l'attributaire rempli les conditions d'exploitation et que les exploitations ne dépassent pas une superficie qui est fixée par l'arrêté du 22 août 1975 relatif aux limites de superficie donnant droit à l'attribution préférentielle des exploitations agricoles, définit par département et petites régions naturelles. Dans le cadre d'une attribution préférentielle en propriété, les biens issus de la succession seront estimés en valeur libre, quand bien même l'héritier ou le conjoint attributaire dispose d'un bail sur ces biens.

Versement d'une soulte

Notons que la Cour de cassation, dans un arrêt en date du 3 novembre 2016, a considéré qu'une exploitation agricole a nécessairement une valeur économique identifiable, dès lors que c'est une entité qui dégage des revenus et quand bien même elle n'est exploitée que par bail, qui lui n'a aucune valeur patrimoniale (Cass. Civ. 3e, 3 novembre 2016, pourvoi n° 15-20366). L'attributaire devra donc verser une soulte à ses copartageants, qui peut être garantie par une hypothèque prise sur les biens immobiliers attribués ou tout autre gage. En cas de désaccord entre copartageants et lorsque l'attribution préférentielle est soumise à l'appréciation du juge, ce dernier peut prendre en compte la solvabilité du demandeur qui déterminera sa capacité à payer la soulte pour préserver les intérêts en présence. Pour anticiper d'éventuels conflits lors du partage d'une succession comprenant une exploitation agricole et lorsque l'entente le permet, il est vivement conseillé d'évoquer l'ensemble de ces points du vivant des parents / conjoints, en présence des membres de la famille ayant vocation à hériter, au besoin en prenant des renseignements auprès d'un notaire ou d'un juriste pouvant apporter toutes précisions sur ce dispositif. En présence d'une fratrie, il n'est pas rare en effet que l'approche patrimoniale des héritiers, non exploitants, vienne se heurter à l'approche économique de celui qui exploite. L'anticipation permettra de prévenir des conflits familiaux énergivores.

Caroline Lombardo

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/06/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 228 - Vente : 79 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	3,68	3,68	3,68	
		250-300	3,61	3,73	3,63	-0,18
		300-350	3,70	3,80	3,77	0,05
		350-400	3,53	3,62	3,57	-0,01
		400-450	3,59	3,68	3,63	-0,01
		450-500	3,42	3,53	3,50	
F	U	250-300	3,29	3,29	3,29	
		300-350	3,26	3,40	3,33	0,04
		350-400	3,03	3,33	3,24	0,03
	R	200-250	2,98	2,98	2,98	
		300-350	3,09	3,09	3,09	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 247 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,40	3,61	3,50	
		350-400	3,39	3,44	3,43	
		400-450	3,42	3,57	3,47	-0,12
		450-500	3,24	3,47	3,36	-0,10
	R	350-400	3,32	3,33	3,32	
		400-450	3,32	3,32	3,32	
F	U	300-350	3,35	3,35	3,35	
		350-400	3,09	3,13	3,12	-0,12
		400-450	3,19	3,19	3,19	0,12
	R	300-350	3,25	3,25	3,25	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 196 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,75	2,96	2,84	0,18
	R	+ 500 kg	2,51	2,70	2,60	0,08
F	E	24 à 36 mois	3,36	3,56	3,46	-0,10
	U	24 à 36 mois	2,92	3,21	3,03	-0,06
		- 5 ans	2,74	3,13	2,88	-0,06
		5 à 10 ans	2,73	3,03	2,82	-0,07
		+ de 10 ans	2,59	2,75	2,65	-0,04
	R	24 à 36 mois	2,59	2,93	2,76	0,03
		- 5 ans	2,58	2,78	2,72	0,03
		5 à 10 ans	2,51	2,74	2,64	-0,05
		+ de 10 ans	2,45	2,61	2,54	0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 671 - Taux de vente : 90 %

Marché de saison avec une présentation assez hétérogène.
Côté export, l'activité commerciale reste stable et convenable. Néanmois, les acheteurs privilégient les lots de bonne qualité en mâles comme en femelles, au détriment des lots de qualité médiocre, toujours moins prisés lors de la saison estivale. Pour ce qui est des gros bovins maigres, l'offre est également hétérogène. La demande est toujours la même, Les cours sont sensiblement reconduits suivant la qualité. À noter, les sujets les plus proches de la finition sont les plus convoités. Dans les taureaux, l'offre est bonne et la demande également suite à la présence de quelques acheteurs exceptionnels.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/06/2023

Effectif : 248

Broutards :	(310 - 425 kg)	1170 - 1360	3,20 - 3,88
Laitonnes :	(240 - 370 kg)	770 - 1200	3,22 - 3,28
Taurillons :	(330 - 490 kg)	1050 - 1650	3,19 - 3,56
Génisses 16 - 24 mois :	(380 - 435 kg)	1200 - 1340	2,91 - 3,27
Génisses 24 - 36 mois :	(635 - 855 kg)	1790 - 2510	2,81 - 3,00
Vaches légères :		1590 - 1750	
Vaches entre deux :		1770 - 2050	
Vaches lourdes :		2070 - 2490	

Placement rapide et global en mâles à des cours plus soutenus.
Présentation plus fournie et de bonne qualité en femelles permettant une vente rapide et totale à des prix orientés à la hausse.
Comme les semaines précédentes le commerce en vaches est dynamique. Pas d'invendu.

Bovins gras : 10
Vaches de viande : 5,38 à 5,46 € kg de viande.

Vente rapide et globale à des tarifs fermes.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/06/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 983 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,16	4,73	4,41	-0,15
		de 38 à 44 kg	4,01	4,62	4,30	-0,36
		de 44 à 50 kg	3,64	4,82	4,41	-0,33
	R	de 32 à 38 kg	3,88	4,43	4,11	-0,17
		de 38 à 44 kg	3,71	4,17	3,90	-0,33
		de 44 à 50 kg	3,85	4,02	3,99	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 182 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M			1,22	3,75	2,24	0,52
F	U	+ de 60 kg	1,40	1,78	1,58	0,05
	R	- de 60 kg	1,55	2,26	1,71	0,59
		+ de 60 kg	0,96	1,44	1,18	-0,13

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 184 - Taux de vente : 94 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

14/06/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 130 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,54	3,54	3,54	0,08
		350-400	3,66	3,68	3,67	0,04
F	U	300-350	3,03	3,40	3,33	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 92 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,72	3,28	2,97	0,06
		5 à 10 ans	2,75	3,08	2,91	0,03
		+ de 10 ans	2,71	2,98	2,79	-0,01

OBSERVATIONS

Effectif global : 222 - Taux de vente : 89 %

Broutards : La demande se porte principalement sur les lots de broutards de 400 kg de la nouvelle campagne. Commerce beaucoup plus calme dans les taurillons.
Laitonnes : Cours reconduits à haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

14/06/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 835 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,19	4,69	4,36	-0,02
		de 38 à 44 kg	4,18	4,51	4,46	-0,03

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 230 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	0,93	1,42	1,21	-0,05
		+ de 60 kg	1,23	2,06	1,49	0,01

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 32 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		26	70	51	7,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 125 - Taux de vente : 95 %

Agneaux : Les volumes t sont importants cette semaine et un léger tassement des cours est a prendre en compte. La vente est néanmoins très rapide et les cours rémunérateurs.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/06/2023

Effectif : 326

Agneaux laitons	125 - 192	(3,29 - 4,23)
Brebis	62 - 125	(1,03 - 1,43)
Béliers	70 - 132	

Apports plus importants en ovins avec de nombreux sujets non annoncés !
Cours revus à la baisse en agneaux entrainant des invendus.
Tarifs fermes en brebis grâce à une présentation de bonne qualité.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

19 Juin 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : marché équilibré sur l'ensemble des animaux, en transition, avec les vacances d'été à venir.

Bovins maigres : Malgré certaines pressions à la baisse, les cours sont reconduits.

POLITIQUES

La dynamique européenne sur les accords de libre-échange ne faiblit pas ! Alors qu'en France, les Députés s'opposent au Mercosur, au niveau européen, la Commission s'enthousiasme pour une ratification en 2023… Et dans le même temps, elle soumet à l'Australie son offre sur les produits sensibles, qui inclut encore un contingent de 24 000 tonnes de viandes bovines sous conditions d'imports préférentielles !

SANITAIRE

Avec la plus faible disponibilité des vétérinaires, et le besoin d'intervenir rapidement sur les animaux, il est essentiel que l'éleveur dispose d'une pharmacie d'élevage avec des médicaments utilisables, conformément à des protocoles de soins prédéfinis. C'est l'enjeu fort porté par la profession dans le cadre de la révision, en cours de discussion avec les pouvoirs publics, du décret Prescription-délivrance du médicament et Suivi sanitaire permanent. Le ministre va en être saisi.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Afin de réfléchir à des solutions de financements pour l'engraissement des bovins et en lien avec les engagements des assises du bœuf 2030, Interbev a organisé une réunion de travail avec les caisses du Crédit Agricole. L'objectif : mettre en place un outil simple, applicable à la majorité des cas de figure et harmonisé au niveau national pour financer l'engraissement. En lien avec nos axes de travail interprofessionnel, Interbev a donc demandé que la fourniture d'un contrat signé entre l'éleveur et un négociant privé (ou que les effets similaires au contrat soient bien en place entre l'éleveur et sa coopérative) soit une condition obligatoire à ce type de financement, pour permettre une garantie utile pour le financeur d'une part mais aussi pour donner un coup de boost à la contractualisation qui patine toujours, malgré les engagements de toutes les familles à la développer.

FAIT DE LA SEMAINE

Ce mardi 13 juin, l'Assemblée nationale s'est exprimée officiellement CONTRE la ratification de l'accord commercial entre l'Union Européenne et les pays du Mercosur.
Dans cet accord qui libéralise les échanges entre les 2 blocs, la viande bovine serait sacrifiée pour d'autres industries européennes. Aucune mesure concernant les conditions de production des viandes importées par l'UE n'est intégrée à l'accord. La FNB salue donc ce vote : la France doit donc dire NON, très clairement et sans ambiguïté, à

FOCUS

Présente de longue date dans certains bassins d'élevage, la double activité prend de l'ampleur en bovins allaitants ces dernières années, au point de représenter presque la moitié des installations à statut individuel ! Une pluri activité nourrie par deux moteurs : la faible rentabilité de la production et le montant sans cesse croissant du capital nécessaire pour s'installer ! Ce phénomène est de plus en plus marqué et d'autant plus lié à la décapitalisation. Aujourd'hui plus que jamais, vivre à 100% de l'élevage est un défi!

CHIFFRE A RETENIR

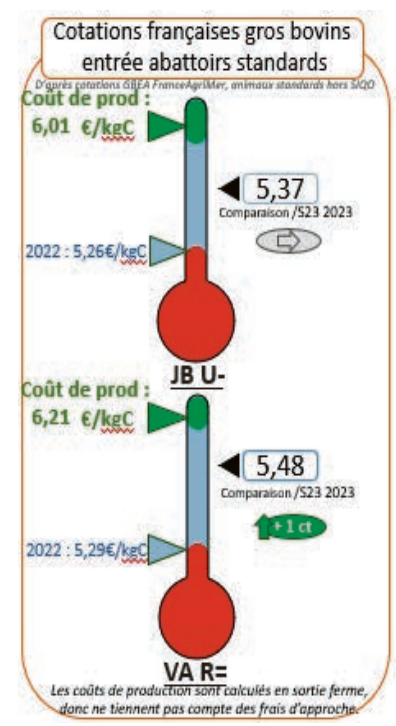
+1,9%

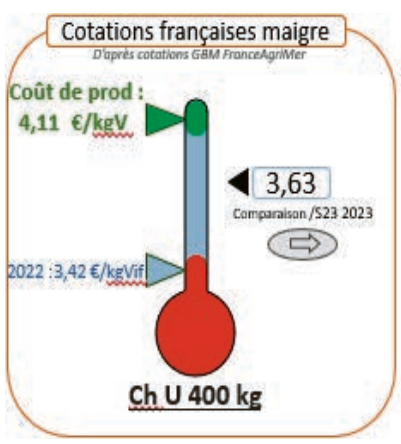
C'est la consommation en viande bovine calculée par bilan au 1er trimestre 2023 (VS 1er trimestre 2022) ! Malgré la hausse du niveau général des prix, la consommation résiste. La consommation est tirée notamment par le secteur de la restauration, secteur rappelons-le, friand de viande bovine d'import! La FNB appelle à redoubler de vigilance, sur ce sujet et en appelle à la pression des Sections Bovines départementales sur ce secteur!

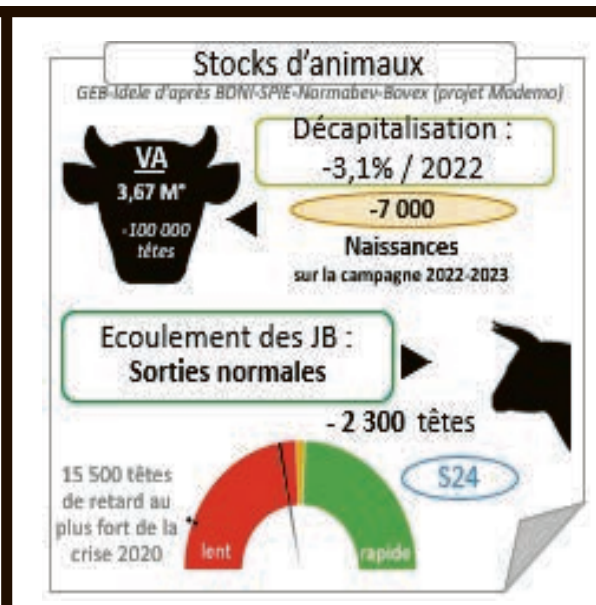
EN REGION

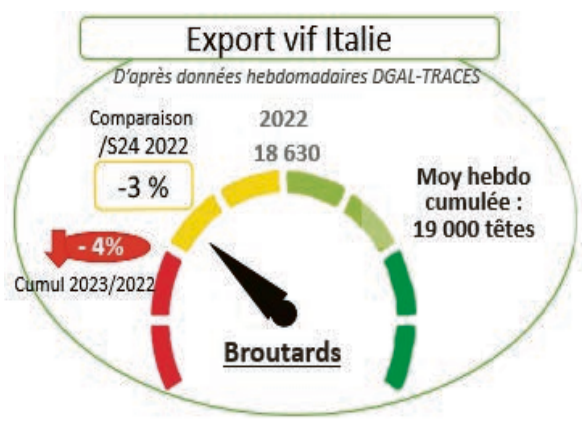
Face à la montée de l'import des viandes bovines dans les différents circuits de distribution, la FDSEA63 a mené une action coup de poing, de vérification de l'origine des viandes dans le département! Après une visite au Carrefour Thiers, qu'elle ne fut pas le mécontentement des éleveurs bovins arrivés au contrôle de Mac Donald 's Thiers ! Avec un constat sans appel, depuis plusieurs semaines, seulement 25% de viande bovine française ces dernières semaines…! Continuons les actions en départements !

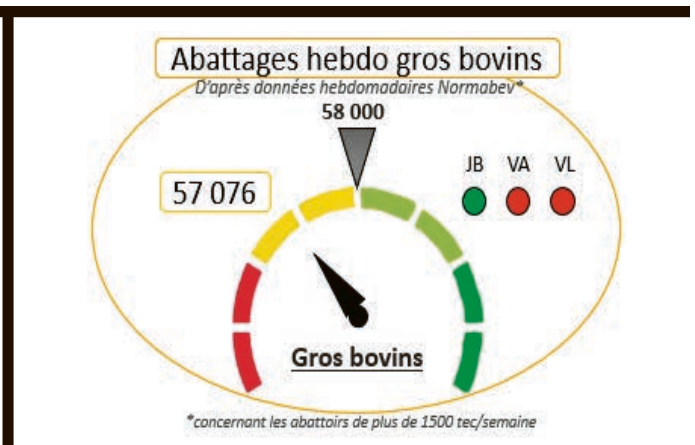
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*















TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 25
du 19 au 25 juin 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'activité est régulière mais sans emballement face à des volumes modérés de qualité hétérogène. Comme la semaine dernière, le tri reste important : les lots bien conformés et vaccinés, plutôt légers, sont activement recherchés, tant en mâles qu'en femelles, notamment pour l'Italie. La marchandise plus moyenne est discutée et compliquée à placer ; les cours sont difficilement maintenus dans ces catégories.

Gros bovins maigres : La demande reste forte face à des volumes toujours plus réduits. Le placement est rapide, surtout pour les sujets jeunes à engraisser rapidement qui sont activement recherchés. Les tarifs se tiennent voire augmentent face à ce déséquilibre offre/demande qui perdure.

Boucherie : La demande semble un peu plus calme cette semaine face à des volumes également limités. Les transactions restent donc fluides sans pression sur les prix. Les allaitantes haut de gamme sont recherchées et profitent de tarifs fermes voire haussiers. En revanche on sent un plafonnement en vaches mixtes et laitières.

Veaux : Les apports sont contenus face à des besoins qui le sont tout autant. Le placement reste fluide en veaux croisés laitiers ou mixtes à des tarifs facilement reconduits. Le commerce est stable en veaux allaitants. En veaux gras, le commerce est toujours compliqué sur des cours tout juste reconduits.

Ovins : En agneaux, les sorties sont très nombreuses encore cette semaine. La forte demande à l'approche de l'Aïd permet d'absorber les volumes sans trop peser sur les prix. Les lots extra sont très demandés. Les tarifs sont donc globalement fermes ; ils restent rémunérateurs, à des niveaux très élevés, malgré les légères baisses enregistrées sur quelques marchés. En brebis, le placement est régulier à des cours stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Travail du sol

21 - Vends Horsch Jocker 4 m., repliable, année 2015, bon état (2502)
✆ 06 62 19 64 86

21 - Vends Horsch Terrano., 3 m., pointe carbure, année 2014, bon état (2501)
✆ 06 62 19 64 86

89 - Vends carrier 5 m., bon état, 11 000 euros (2504)
✆ 06 74 34 65 95

Récolte

26 - Vends presse à balle ronde Gallignani modèle Farmer GAV6 année 2008 très bon état.
✆ 06 42 81 20 72

38 - Vends 2 séchoirs à noix au gaz «Calmon» ; 1 laveuse 3m ; 1 élévateur 3m, TBE.
✆ 06 30 70 89 17

71 - Vends cause retraite une faucheuse Kuhn GF6303, 6 toupies, 1 faucheuse Kuhn 2 m, 2.000 euros pièce, TBE.
✆ 06 26 48 35 66

Forestiers

58 - Recherche girobroyeur forestier 2 m. à chaine (2503)
✆ 06 64 69 07 65

Divers

01 - Vends plateau Masson 8m, Benne Maitre 11t, herse rotative Machiot 3m avec porte outils, paille en bottes rectangulaire 8T, Enrubannage.
✆ 06 80 56 34 43

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

03 - Vends Round-baller Krone Fortima V1500 super état tonne à eau 1000 l + bacs.
✆ 06 88 39 30 58

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2301)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (2401)
✆ 06 71 10 93 35

38 - Vends semoir ; faneuse ; presse ancienne en état de marche.
✆ 06 17 78 52 04 le soir

38 - Vends comb doublet reccord 3m port à court Paker diam 400 3 rangs de dents lame nivel av 10 dents p 1400kg rem élev. - Tabac fruits L.5m l.2,05 60 tuy 6m allu diam 75 ; liscop.
✆ 04 74 84 72 44

58 - Vends pulvérisateur Carruelle Olympia 120, 24 m., porté, 1 200 litres, commande électrique, CT, OK, TBE, - déchaumeur Lemken Smaragd 3 m., 6 dents, non stop, - herse plate Quivogne 5 m. (2505)
✆ 06 86 45 25 82

68 - Vends pour cessation d'activité, effeuilleuse Binger modèle 2020, Broyeur hors-sol Provitis, épandeur Vicon.
✆ 07 89 08 34 49

67 - Vends MB Claas Dominator 78 S TBE 5700 heures 3,60 m de coupe, année 1984 4 secoueurs nombreuses pièces neuves cabine et clim. Disponible de suite.
✆ 07 71 05 79 60

69 - Vends presse MD John Deer 332 en bon état, pirouette Fella 2 toupies, pince enrubannage très robuste. Faire offre de prix.
✆ 04 74 00 32 70

69 - Vends 2 pirouettes Kuhn 2 et 4 toupies trainées, endaineur Kuhn 2.80 m. - Semoir engrais 300 kg.
✆ 06 35 10 25 07

71 - Vends cellules à grains, râtelier B.R., moulin farine, 380 volts, faucheuse Kuhn, 2 m, semoir Kuhn MDS 735, neuf.
✆ 03 85 74 42 16

71 - Vds faucheuse 6 as. Kuhn, andaineur Claas 3,90, pirouette, 4 éléments, 4,50, cse cess., TBE.
✆ 06 41 91 20 51
ou 03 85 28 09 55

Elevage

38 - Vends chaîne carré évacuateur à fumier Miro Heywang 80ml longueur presque neuve prix à débattre.
✆ 04 74 88 21 08

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Achat-Vente

Récolte

38 - Éleveur recherche paille en andain.
✆ 06 32 64 91 84
06 72 85 93 19

69 - Vends plants de poireaux, toutes quantités. GAEC Duchamps, 330 rue du Rhône à Solaize.
✆ 06 12 34 36 01

Fourrage

38 - Vends enrubannage trèfle (70%) implanté l'année derniere. Bottes d'environ700kg, 60% d'humidité. 125bottes 35€.
✆ 06 58 19 41 61

39 - Vente paille, blé, orge, foin de prairie naturelle, et foin de luzerne.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends foin 2023 BR, 120 euros tonne.
✆ 06 41 56 12 16
ou 04 77 75 49 11

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

63 - AV enrubannage luzerne et méteil coupe fine.
✆ 06 25 01 45 39

71 - Vends foin 120x120, 26 euros la botte ou 100 euros la tonne, tapis à foin et à maïs 8 m, moteur électrique 400 euros.
✆ 03 85 32 40 12

89 - Vends paille d'orge de printemps derrière MB, parcelles grande largeur, facile d'accès, 25 kms Avallon (2507)
✆ 06 81 42 11 54

Terrain

38 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

39 - Surface importante de foncier à transmettre, prairie permanente, bon DPB. Région Lons le Saunier. Ecrire au journal : Le Jura Agricole et Rural - BP 420 - 39006 Lons le Saunier, qui transmettra.
✆ 03 84 43 03 99

Immobilier

42 - Recherche , Exploitation agricole, Ancienne ferme, Terres, Foret, Haras, Centre Équestres, Propriétés. Sur toute la région Rhône Alpes Auvergne
✆ 06 74 47 20 20

Travail à façon



Suivez-nos publications sur Instagram

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

APPRENTI BEPA ou BAC PRO CGEA – POLYCULTURE ÉLEVAGE

Exploitation agricole en **POLYCULTURE** et **ÉLEVAGE** située à **Frasnay-Reugny** (entre Nevers et Château-Chinon) recrute un **APPRENTI BEPA Conduite Exploitation Agricole ou BAC PRO CGEA**.

Accompagné par votre tuteur agrée, vous serez amené à intervenir au sein des différents ateliers et notamment :
- soins aux animaux,
- conduite des engins agricoles,
- entretien des bâtiments, de la ferme et du matériel.

L'exploitation agricole produit des cultures variées, des semences et élève des vaches charolaises allaitantes avec engraissement. Le parcellaire est groupé, le matériel moderne avec guidage. Nous sommes une équipe aux compétences complémentaires, nous travaillons dans un cadre agréable et structuré. L'exigence, l'engagement et la transmission du savoir-faire sont les clés de notre réussite. Si vous souhaitez participer au fonctionnement d'une exploitation dynamique et si vous aimez les activités variées, contactez directement le responsable d'exploitation **Monsieur Cornu au 06 16 41 71 71.**
Possibilité d'un logement à proximité

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89) RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Des professionnels à votre service

LOCATION BENNE
TP Maupu SRP 24
À la journée, à la semaine, au mois.
24 t - Pneus 600 renforcés
Freins et bennage hydrauliques
Contacter Franck Vilain
58 La Charité/Loire - Tél. : 06 08 26 17 31



Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel ...). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023) qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,77€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Boucheron – Fendt – JCB

TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES

Recrute pour son site de Ménétreux le Pitois (21)
Un TECHNICIEN AGRICOLE (H/F)
Un CHEF D'ATELIER (H/F)
Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

Cichy Manutention

concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



Mariage

22 - Homme 58 ans, cadre supérieur, las de la solitude le week-end, habite région touristique, souhaite connaître une amie capable comme moi de prendre un nouveau départ. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 - 1 rue des Coulots
✆ 21110 Bretenière (2506)

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 17-18 mois, vêl. facile, élevage et viande, livr. assurée. Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

69 - Elevage limousin bio vend taureau Limousin, bonne origine, très doux de 18 à 26 mois, de 2000 à 2800 €.
✆ 07 86 79 43 90

Caprin

71 - Vends troupeau 75 chèvres Saanen, 3 boucs IA, 23 chevrettes, bon niveau de prod., cse santé.
✆ 03 85 50 46 08
ou 06 24 97 19 01

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Divers

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

Suivez-nous sur notre page Facebook

EMPLOYÉ POLYVALENT EN CULTURES & VACHES ALLAITANTES (h/f)

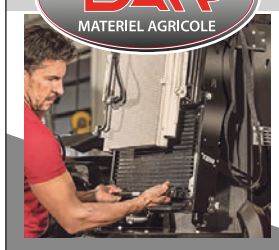
Exploitation agricole en **POLYCULTURE** et **ÉLEVAGE** située à **Frasnay-Reugny** (entre Nevers et Château-Chinon) **recrute un EMPLOYÉ POLYVALENT CULTURES & VACHES ALLAITANTES (h/f)**

Au sein d'une équipe, vous prenez en charge les missions principales suivantes :
- vêlage, soins et tri des animaux, fenaisons, épandage,
- travaux des champs, du labour à la moisson,
- entretien des bâtiments, de la ferme et du matériel.

L'exploitation agricole produit des cultures variées, des semences et élève des vaches charolaises allaitantes avec engraissement. Le parcellaire est groupé, le matériel moderne avec guidage. Nous sommes une équipe aux compétences complémentaires, nous travaillons dans un cadre agréable et structuré. L'exigence, l'engagement et la transmission du savoir-faire sont les clés de notre réussite.

Si vous souhaitez participer au fonctionnement d'une exploitation dynamique et si vous aimez les activités variées, contactez directement le responsable d'exploitation **Monsieur Cornu au 06 16 41 71 71**.
Vous disposez idéalement d'une première expérience en élevage et en conduite de matériel agricole.
CDD - CDI - Rémunération motivante selon profil - possibilité d'un logement à proximité pour un couple et/ou une famille. Permis B souhaité. Poste à pourvoir dès que possible.

DAFP MATERIEL AGRICOLE RECRUTE



SUR SA BASE DE TOUCY (89)

• **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

18 - Recrute ouvrier qualifié dans notre ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande à Nohant en Gout à l'est de Bourges (18). Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. Vous aimez le travail en équipe. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. Poste à pourvoir selon disponibilité. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées.
✆ CV + lettre :
gedesmoulins18@gmail.com
ou 06 88 12 72 11

18 - Exploitation polycultures élevage bovins viande (Dun-sur-Auron) recherche un salarié confirmé pour assurer tous les travaux et soins de son élevage charolais, fenaisons et entretien des prairies, clôtures, alimentation et préparation des aliments, traitements sanitaires des animaux, suivi reproduction et vêlages, conduite et entretien du matériel. Participera de manière occasionnelle aux travaux des grandes cultures. Profil : autonomie, adaptabilité, rigueur, travail en équipe, formation agricole. Titulaire du permis B. Poste en CDI à temps complet à pourvoir en août septembre 2023. Salaire selon profil et expérience. Logement possible.
✆ 06 80 73 16 85

69 - Groupement d'employeurs (créé en 2012) de 2 exploitations distante de 5km, en polyculture élevage recherche un salarié agricole sur les communes de St Clément les places et Chambost longessaigne. La première exploitation unipersonnelle est en production ovin viande (380 brebis OIF), bovins viande (20 vaches charolaises) sur une surface herbagère de 100 ha. La seconde exploitation est un GAEC de 2 associés tiers en production laitière (90 vaches montbéliardes) en salle de traite 2x8. La SAU de 100 ha (pâture, maïs, céréales) sert à l'alimentation du troupeau. Votre mission consistera à assurer l'alimentation des troupeaux, le suivi des mises bas, la traite, participer aux travaux des champs, ainsi qu'à l'activité globale des fermes. Vous travaillerez parfois en autonomie et devrez savoir prendre des décisions, mais aussi au sein de collectifs (exploitants, Cuma, entraide...). Votre sens animalier et votre motivation seront des atouts appréciés. Contrat de 35 Heures avec horaires aménageables et possibilité d'évolution. Salaire minium proposé 11,52€ brut de l'heure (niveau 2 échelon1). Première expérience acceptée. Post à pourvoir le 15/06/2023 Envoyez votre CV et lettre de motivation à : labergerie69@orange.fr Pour plus d'information :
✆ 06 30 41 28 51

APPRENTI BTS ACSE - POLYCULTURE ELEVAGE

Exploitation agricole en **POLYCULTURE** et **ÉLEVAGE** située à **Frasnay-Reugny** (entre Nevers et Château Chinon) recrute un **APPRENTI BTS ACSE**.
Accompagné de votre tuteur agrée, vous serez amené à assister le chef d'exploitation sur l'ensemble des activités nécessaires à la conduite d'une exploitation en polyculture élevage (opérationnelles, techniques, gestion).

L'exploitation agricole produit des cultures variées, des semences et élève des vaches charolaises allaitantes avec engraissement. Le parcellaire est groupé, le matériel moderne avec guidage. Nous sommes une équipe aux compétences complémentaires, nous travaillons dans un cadre agréable et structuré. L'exigence, l'engagement et la transmission du savoir-faire sont les clés de notre réussite. Si vous souhaitez participer au fonctionnement d'une exploitation dynamique et si vous aimez les activités variées, contactez directement le responsable d'exploitation **Monsieur Cornu au 06 16 41 71 71**.
Possibilité d'un logement à proximité - Permis B souhaité

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CRISTALEX
SC au capital de 1 000 €,
ayant son siège social :
8, rue des Glycines
21121 FONTAINE LES DIJON,
immat. 522 053 891 RCS DIJON

Le 20/05/2023, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 8, rue des Glycines, 21121 FONTAINE LES DIJON au 8 rue Charles de Vergennes 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis

AL23008327

NON DISSOLUTION

BATH 21
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social
ZAC Porte de Beaune - 23 Rue Buffon
21200 BEAUNE
788.562.247 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis. La Gérance.

AL23008530

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL TOSSENG
Entreprise Agricole à responsabilité Limitée
au capital social de 198 031.26 Euros
Siège social
21400 AMPILLY LE SEC
328 368 303 R.C.S. DIJON

Par décision de l'associé unique en date du 2 mai 2023,. Madame Elisabeth TOSSENG demeurant 9 rue Edme Boitouzet 21400 AMPILLY LE SEC a nommée Co-Gérante à compter du même jour.
Pour avis.

AL23008543

NON DISSOLUTION

87 BOULEVARD DE TROYES
SCCV au capital
de 1 000€
Siège
1 rue en Clairvot
21850 SAINT-APOLLINAIRE
RCS DIJON n°810 860 973

PROROGATION DUREE
Aux termes d'un acte reçue par Me BAILLY, notaire à DIJON, le 01/06/2023, l'associé unique a décidé de proroger la durée de la sté 87 BOULEVARD DE TROYES jusqu'au 17 avril 2035. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Me BAILLY

AL23008550

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCI LES PORUZOTS
Société civile au capital de 1 000 euros
Siège social
9-11 rue du 11 novembre
21190 MEURSAULT
504 121 252 RCS DIJON

Réduction du capital - changement de gérant
L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 11/05/2023 a décidé de réduire le capital social de 1 000 euros à 500 euros par voie de réduction du nombre de parts sociales. En conséquence l'article 8 des statuts a été modifié. L'Assemblée Générale a également prit acte de la démission de Jean-Philippe LAURENT de son mandat de Gérant et décidé de ne pas procéder à son remplacement. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance.

AL23008555

TRANSFORMATION

DOMAINE DARVIOT-PERRIN
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 10 000 Euros
Siège social : Grande Rue
21190 MONTHELIE
477 780 639 R.C.S. DIJON

Suivant délibération des AGE du 01/06/2023, il résulte que : la Société a été transformée en Société Civile d'Exploitation Agricole, avec effet au même jour, sans création d'un être moral nouveau.
La dénomination, le siège social, le capital et la durée n'ont pas été modifiés. L'objet social a été reformulé.
NOUVELLES MENTIONS :
FORME : Société Civile d'Exploitation Agricole
OBJET SOCIAL : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités.
La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.
La réalisation de tous travaux et prestations viti-vinicoles, l'élevage de vins pour le compte de tiers.
GERANCE :
M. Pierre-Antonin DARVIOT demeurant 16B rue de Mazeray 21190 MEURSAUL.
Mme Geneviève DARVIOT demeurant 22 Grande Rue – 21190 MONTHELIE.
CESSION DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, le représentant légal.

AL23008556

NON DISSOLUTION

CAVE VAUBAN
SAS au capital de 40 000 euros. Siège social : 15 Place de la Libération, 21000 DIJON. 898 442 058 RCS DIJON. Aux termes d'une décision du 30/10/2022, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, Le Président.

AL23008567

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI LONGEAULT SEBILLON
Société Civile Immobilière
au capital de 3 000 euros
Siège social : 10, route Nationale 5
21110 LONGEAULT
RCS Dijon 840 206 296

Aux termes d'une délibération en date du 14 mars 2022, l'assemblée générale extraordinaire constate que Madame SEBILLON Cécile démissionne de son poste de co-gérant. Monsieur Cédric SEBILLON reste, à compter de ce jour, seul gérant pour une durée illimitée.
L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis, le gérant

AL23008596

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

COTE JARDIN & FORET
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Ancien Siège social : Lieudit
«ZA au Bas des Combets»
21410 FLEUREY SUR OUCHE
450 508 437 RCS DIJON
Nouveau siège social : 7 Rue Jeannin
71400 AUTUN
450 508 437 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes du PV de l'Associé unique du 1er juin 2023, il a été décidé de transférer le siège social de « ZA au Bas des Combets» à FLEUREY SUR OUCHE (21410) » au « 7 Rue Jeannin à AUTUN (71400) » à compter du 1er juin 2023 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts.
Pour avis et mention

AL23008585

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JTN CI
Société civile au capital de 100 euros
Ancien Siège social : Z.A. Au Bas des Combets
21410 FLEUREY SUR OUCHE
450 521 059 RCS DIJON
Nouveau siège social :
7 Rue Jeannin71400 AUTUN
450 521 059 RCS CHALON SUR SAONE

Aux termes du PV de l'AGE du 30 mai 2023, il a été décidé de transférer le siège social du «Z.A. Au Bas des Combets à FLEUREY SUR OUCHE (21410)» au « 7 Rue Jeannin à AUTUN (71400) » et ce à compter du 30 mai 2023. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis et mention
LA GERANCE

AL23008597

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DIBELAU
Société à responsabilité limitée
au capital de 837 280 euros
Ancien Siège social :
Rue de la Charme
21410 FLEUREY SUR OUCHE
Nouveau siège social :
23 rue des Roches d'Orgères
21410 FLEUREY SUR OUCHE
RCS DIJON 518 429 972

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2023 a décidé :
- de transférer le siège social de la Rue de la Charme au 23 rue des Roches d'Orgères à FLEUREY SUR OUCHE à compter du 1er juin 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de modifier l'article 2 «objet» ainsi qu'il suit :
Article 2 – OBJET :
La société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans tout secteur économique, patrimonial, bancaire, financier ou immobilier. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes dans des sociétés ayant une activité économique.
Pour avis
La Gérance

AL23008599

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

ANJUEL
Société par actions simplifiée
au capital de 277.008 Euros
Siège Social : Rue de la Charme
21410 FLEUREY SUR OUCHE
RCS : DIJON 809 315 567

Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2023, les associés :
- ont pris acte de la démission de la société DIBELAU de ses fonctions de présidente et ont décidé de nommer en remplacement à compter du 31 mai 2023 : la société SIPALM dont le siège social est à 2 B rue Claus de Werve – 21000 DIJON (RCS : DIJON 850 217 894).
- ont pris acte, de la cessation des fonctions du directeur général, Monsieur Laurent DIEUSAERT à effet du 31 mai 2023.

AL23008600

// GÉRANCE

Maître Luc MOUROT,
Notaire à SEMUR-EN-AUXOIS (21140)
1, Avenue JeanMermoz.

CESSION DE PARTS SOCIALES

Aux termes d'un acte reçu par Maître Luc MOUROT, le 12 avril 2023, **enregistré à DIJON1 le 17/04/2023, Références 2104P01 2023N00915** a été constatée la CESSION DE PARTS de la société Civile Immobilière dénommée LES ENLERYS, ayant son siège social à LAGAUDE (06610), 15 avenue des Oliviers, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GRASSE, depuis le 8 janvier 2018 et identifiée au SIREN sous le numéro 834433 96.
Par Madame Nathalie Marcelle Simone MERAL, née à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) le27 juillet 1957, demeurant à LA GAUDE (06610) 15 avenue des Oliviers.Au profit de Monsieur Marcel LOUIS, né à LA GAUDE (06610) le 11 octobre 1958,demeurant à MISSERY (21210) 16 route de Thoisy.
CESSION : Le **CEDANT** cède sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au **CESSIONNAIRE** qui accepte, les 300 parts sociales, numérotées de 701 à 1000, qu'il détient dans la société civile immobilière LES ENLERYS.
Moyennant le prix principal de **UN EURO (1,00 EUR) SYMBOLIQUE**
MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DES TITRES SOCIAUX
Tous les associés étant présents ou représentés, ils décident à l'unanimité de modifier la répartition des parts sociales au sein des statuts de la société en conséquence de la cession qui précède.
Les statuts sont modifiés comme suit :
Le capital social est fixé à la somme de MILLE EUROS (1 000,00 EUR) et il est divisé en MILLE (1000) parts sociales de UN EURO (1,00 EUR) chacune, entièrement libérées, numérotées de UN (1) à MILLE (1000), et attribuées conformément à la répartition suivante.
TABLEAU DE RÉPARTITION
Titulaire Monsieur Marcel LOUIS
Parts 1000
Numéros affectés 1 à 1000
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL
Tous les associés sont présents ou représentés.
Les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société de l'adresse sus-indiquée à celle suivante : 16 route de Thoisy 21210 MISSERY.
En conséquence, Les statuts seront modifiés.
Pour avis
Le notaire

AL23008536

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE DELAI D'OPPOSITION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Martin MANGEL, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 02 juin 2023, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON 1 le 08 juin 2023 dossier 2023 00028572 référence 2104P01 2023 N 01254, contenant cession de fonds de commerce.
La Société dénommée VIGN'APPART, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000,00 € ayant son siège social à NUITS SAINT GEORGES (Côte d'Or) 7 et 9 rue Henri Challand, identifiée sous le numéro SIREN 830 722 443 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
A vendu à La Société dénommée MAE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à MAGNY SUR TILLE (Côte-d'Or) 7 Rue de Malte, identifiée sous le numéro SIREN 951 384 064 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Un fonds de commerce de d'HEBERGEMENT TOURISTIQUE ET HEBERGEMENT DE COURTE DUREE - EXPLOITATION DE MEUBLES DE TOURISME 4 étoiles - VENTE DE PETITS DEJEUNERS, EPICERIE ET PRODUITS REGIONNAUX connu sous le nom de VIGN'APPART - VIGN'OBLE TOUR - VIGNOBLE TOUR - VIGN'OTOUR - BOURGOGNE SELECTIVE TOUR - GOURMET TOUR - PRIVATE TOUR - VIP TOUR - CAVE'AU SAVEUR - CAVEAU SAVEUR - CAVE AUX TERROIRS situé et exploité à NUITS SAINT GEORGES (21700) 7 et 9 Rue Henri Challand, moyennant le prix de TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €) s'appliquant savoir :
- Aux éléments incorporels : Pour la somme de TREIZE MILLE SIX CENTS EUROS (13.600,00 €) ;
- Aux éléments corporels : Pour la somme de SEIZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (16.400,00 €).
Entrée en jouissance : A compter rétroactivement du 01er juin 2023.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Maître Martin MANGEL, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC.
Pour avis, Le Notaire

AL23008545

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte sous seing privé du 26/10/2022, enregistré au SIE de DIJON, dossier n° 2022 00104975., référence 2104P01 2022 A 03763, le 15/11/2022 :
La SAS CAFE ZOLA DIJON, au capital de 15 000 €, dont le siège est sis 20 place Emile Zola 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 843 191 024
a vendu à :
La SARL KF FOOD au capital de 7 500 €, dont le siège est sis 15 rue Haute 21220 COLLONGES LES BEVY, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 919 213 033.
Un fonds de commerce de café, retauration, vente à emporter de produits alimentaires, bar, bar à vin, bar à bière, cuisine avec hotte par extraction, brasserie, débit de boissons, licence IV, exploité au 20 place Emile Zola 21000 DIJON sous l'enseigne LA TAVERNE DES LUTINS, moyennant le prix de 161 400 €, s'appliquant aux seuls éléments incorporels pour 161 400 €.
Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu et en a la jouissance à effet du 26/10/2022.
Les oppositions seront reçues, s'il y a lieu, dans le délai de 10 jours de la dernière publication légale, à l'office notarial de Maîtres HARNISH et PAPOT, Notaires associés, 2 rue de l'Echelotte 21170 SAINT-USAGE
Pour avis

AL23008583

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date du 07/06/2023 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1 le 12/06/2023, dossier 2023 00028884, référence 2104P01 2023 A 01612, la société BACCHUS, SASU au capital de 60 000 €, RCS DIJON N°484 596 762, dont le siège social est 16 rue Bannelier 21000 DIJON, a cédé son fonds de commerce de détail de boissons en magasin spécialisé exploité à la même adresse, à la SARL VINUM ASSOCIATES au capital de 5 000 €, RCS DIJON N°951 915 180 , dont le siège social est 37 rue du Château d'Eau 21160 CORCELLES-LES-MONTS, moyennant le prix de 150 000 € réparti de la façon suivante : éléments incorporels pour 130 000 € et éléments corporels pour 20 000 €.
La date d'entrée en jouissance a été fixée au 07/06/2023.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, sous peine de forclusion ou d'irrecevabilité, dans les 10 (DIX) jours de la dernière en date des publications légales, à la SARL 2T CONSEIL AVOCAT sise 4 rue du Rompot 21121 FONTAINE-LES-DIJON. Pour avis.

AL23008586

// DIVERS

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIERE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
«SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE»
14, Boulevard de la Tremouille - Dijon -
RCS 016 350 266

AVIS

Comptes arrêtés au 31/12/2022 et approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des Sociétaires du 24/05/2023.
COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Arrêté au 31.12.22
Intérêts et produits assimilés N-1 12 851,74 N 36 095,48
Intérêts et charges assimilés N-1 111,59 N 132,83
Commissions (produits) N-1 93 335,19 N 65 313,07
Commissions (charges) N-1 0,00 N 0,00
PRODUIT NET BANCAIRE **N-1 106 298,52 N 101 541,38**
Charges générales d'exploitation N-1 -128 047,54 N -52 620,61
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION **N-1 -21 749,02 N 48 920,77**
Coût du risque N-1 171 602,36 N 49 730,54
RESULTAT D'EXPLOITATION **N-1 149 853,34 N 98 651,31**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT **N-1 149 853,34 N 98 651,31**
Résultat exceptionnel N-1 87 472,52 N -1 001,82
Impôt sur le bénéfice N-1 -31 708,00 N -48 650,59
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées N-1 0,00 N 0,00
RESULTAT NET DE L'EXERCICE **N-1 205 617,86 N 48 998,90**
BILAN PUBLIABLE Arrêté au 31.12.22
ACTIF
Créances sur les établissements de crédit N-1 15 473 298,90 N 14 219 533,22
Opérations avec la clientèle N-1 2 621 841,63 N 2 407 639,10
Autres actifs N-1 10 218,00 N 10 218,00
Comptes de régularisation N-1 1 400,00 N 0,00
TOTAL DE L'ACTIF N-1 18 106 758,53 N 16 637 390,32
PASSIF
Dettes envers les établissements de crédits N-1 2 621 841,63 N 2 407 639,10
Autres passifs N-1 31 708,00 N 12 651,00
Comptes de régularisation N-1 963 263,26 N 746 864,58
Provisions pour risques et charges N-1 1 768 023,10 N 1 671 334,74
Dettes subordonnées N-1 2 918 306,01 N 2 274 893,47
Capitaux propres hors FRBG **N-1 9 803 616,53 N 9 524 007,43**
Capital souscrit N-1 668 608,00 N 340 000,00
Réserves N-1 5 428 937,33 N 5 634 555,19
Prime de fusion N-1 3 500 453,34 N 3 500 453,34
Report à nouveau N-1 0,00 N 0,00
Résultat de l'exercice N-1 205 617,86 N 48 998,90
TOTAL DU PASSIF **N-1 18 106 758,53 N 16 637 390,32**
HORS BILAN
Engagements d'ordre de la clientèle N-1 75 650 226,07 N 52 072 705,21
Dont Engagements VIFS N-1 298 135,76 N 103 879,59
Le Conseil d'Administration

AL23008561

SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY »
Notaires associés
23, rue Buffon - 21000 DIJON

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL-DELAI D'OPPOSITION

Par testament olographe en date du 22 janvier 2008, Mademoiselle Bénédicte Edmée Bernadette MACHARD de GRAMONT, pensionnée, née à RABAT (Maroc) le 18février 1949, demeurant à NUITS SAINT GEORGES (21700) 6 A rue Gassendi, célibataire,décédée à DIJON (21000) le 13 mai 2023, a consenti un legs universel au profit de Madame Béatrice Anne Xavière MACHARD de GRAMONT
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Thomas ROQUEL, notaire à DIJON (Côte d'Or), le 8juin 2023, dont la copie authentique a été reçue par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON le 12 juin 2023. Il résulte de cet acte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me ROQUEL notaire à DIJON, référence CRPCEN : 21005, dans les conditions de l'article 1007 du Code civil
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Me ROQUEL

AL23008587

AVIS

Appel à Candidatures du 19/06/2023
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXEY-DURESSES, BEAUNE, MEURSAULT, PULIGNY-MONTRACHET, SAVIGNY-LES-BEAUNE
Objectif : Engagement imposé à l'acquéreur, par un cahier des charges Safer, de louer l'ensemble du bien acquis au Domaine viticole exploitant
AUXEY-DURESSES : Vignes AOC AUXEY-DURESSES, AUXEY-DURESSES 1er Cru Urbanisme : RNU d'Urbanisme.
89 a 90 ca
- Les ecussaux: AH-8(*)[F1]-8(*)[F2]
BEAUNE : Vignes AOC BEAUNE 1er Cru Urbanisme : Zone A.B. du PLU
31 a 28 ca
- Clos du roi: CE-64
MEURSAULT : Bâtiments à vocation viti-vinicole et vignes en Aire d'Appellation AOC BOURGOGNE COTE D'OR, AOC MEURSAULT, AOC MEURSAULT 1er Cru, AOC VOLNAY SANTENOT- Urbanisme : Zone AVP. du PLU, les bâtiments (AD 296/ 297/ 298/ 299) sont situés en zone UA.
5 ha 09 a 30 ca
- Au village: AD-296[81]-298[82]-299[82] - La piece sous le bois: BH-41[15] - Les charmes dessus: BE-28 - Les crotots: BN-17 - Les millerands: AH-146 - Les perrieres dessous: BI-59-62-63 - Les plures: AN-118 (avec bâtiments)
- Les santenots dessous: AO-25 - Pierre joigneaux: AD-297[81] - Sous la velle: AH-67-193[66]-194[68]-197[69][F1]-197[69][F2] (avec bâtiments)
PULIGNY-MONTRACHET : Vignes AOC PULIGNY-MONTRACHET 1er Cru Urbanisme : RNU
72 a 30 ca
- Les combettes: AM-15-16
SAVIGNY-LES-BEAUNE : Vignes AOC SAVIGNY-LES-BEAUNE, AOC SAVIGNY-LES-BEAUNE 1er Cru
Ubanisme : zone A1r du PLU
1 ha 34 a 99 ca
- Aux fournaux: AN-4[123][F1]-4[123][F2] - Les lavieres: AL-22[377]
CHOREY-LES-BEAUNE:
Objectif : Maintien du fermier en place
Vignes AOC CHOREY-LES-BEAUNE
Urbanisme : Zone 1a du PLU
57 a 26 ca
- Poirier malchausse: AT-40[60]-41[61]-92[39]-93[39]
RECEY-SUR-OURCE: Terres, prés et bois - Urbanisme : RNU
18 ha 83 a 25 ca
- Coteaux des regains: E-390[11]-392[11] - Cotes d arce: D-5-9-10-198[6](J)-198[6](K)
- Devant les brosses: D-25 - En grame: E-58
- Onglots: D-105-106 - Sur creusot: D-35-39
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/07/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008592

SUCCESSION

Par testament olographe du 24 septembre 2022, Michel André Etienne Edouard DELMAS, décédé à TALANT, le 7 mai 2023 a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Melvan STRIFFLING notaire à DIJON, le 6 juin 2023 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de DIJON, le 12 juin 2023.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Ivan STRIFFLING notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert.
Pour avis.
Maître Ivan STRIFFLING

AL23008611

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI CHAMPEAU
SCI en liquidation
au capital de 243 918,42 euros
Siège social : 1 Rue Champeau,
21000 DIJON
Siège de liquidation : 1 Rue Champ Rond,
Cestres
21440 ST MARTIN DU MONT
380 210 674 RCS DIJON

L'AG réunie le 31/01/2023 au 1 Rue Champ Rond, Cestres - 21440 ST MARTIN DU MONT a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Michel PIQUES, dt 1 Rue Champ Rond, Cestres - 21440 ST MARTIN DU MONT, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008454

DISSOLUTION

J.K.G.
SARLU au capital de 8 000 euros
Siège social
7 Rue du 19 Mars 1962
21600 LONGVIC
451 879 262 RCS DIJON

Selon une décision de dissolution du 26/5/2023, la société J.K.G., SARLU au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 7 Rue du 19 Mars 1962, 21600 LONGVIC, immatriculée au RCS sous le n° 451 879 282 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la société J.K.G., décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément à l'art. 1844-5. du Code civil.
Conformément aux articles 1844-5 alinéa 3 du Code civil et 8. alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société J.K.G. peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la publication du présent avis.
Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL23008529

CHANGEMENT DATE DE CLOTURE

STAL DISTRIBUTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
14 Rue Pierre de Coubertin
Bâtiment E 21000 DIJON
914 753 033 RCS DIJON

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2023, la date de clôture de l'exercice social est modifiée pour la fixer au 30 avril de chaque année.L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de onze (11) mois, qui a commencé à courir le 21 juin 2022 et se terminera le 30 avril 2023. L'article 5 des statuts est modifié en conséquence. Dépôt légal au RCS de BESANCON.

AL23008535

DISSOLUTION

EARL DU RESSIN
ENTREPRISE AGRICOLE
A RESPONSABILITE LIMITEE
en liquidation au capital social
de 16 464.49 Euros.
Siège social : 21400 GOMMEVILLE
SIREN 380 238 238 R.C.S. DIJON

Le 11 octobre 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 octobre 2017. Mme JOFFROY Marie-Madeleine demeurant 21400 GOMMEVILLE a été nommée Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL23008539

DISSOLUTION

DOMAINE PIERRE AMIOT ET FILS
Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 106 740,96 euros
Siège social
27 grande rue - 21220 MOREY ST DENIS
319 346 599 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mars 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Louis AMIOT demeurant 33 grande rue – 21220 MOREY SAINT DENIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Les mandats des cogérants, savoir Jean-Louis AMIOT et Didier AMIOT prennent fin du fait de la nomination d'un liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé 33 grande rue – 21220 MOREY SAINT DENIS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents

ANNONCES LÉGALES

concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis

AL23008546

DISSOLUTION

C.D.L.T.

SCI en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation
Z.A. Les Champs Lins
3 Impasse des Lamponnes
21190 MEURSAULT
812 239 911 RCS DIJON

L'AGE réunie le 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Jean-Paul MADALENO, demeurant 6 Place Auguste Dubois - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Z.A. Les Champs Lins - 3 Impasse des Lamponnes - 21190 MEURSAULT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.
Pour avis. Le Liquidateur.

AL23008564

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

C.D.L.T. Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 000 euros ; Siège social et de liquidation : Z.A. Les Champs Lins - 3 Impasse des Lamponnes - 21190 MEURSAULT ; 812 239 911 RCS DIJON ; L'AGO réunie le 31/12/2022 au siège social et de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Paul MADALENO, demeurant 6 Place Auguste Dubois 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis.
Le Liquidateur

AL23008566

DISSOLUTION

ASSIST INFO 21 SARL en liquidation au capital de 1 000 €. Siège social et de liquidation : 10 Rue Colonel Redoutey, 21130 AUXONNE. 791 085 640 RCS DIJON. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Patrice BOU SAADA, demeurant 2 rue Flammerans 21270 SOISSONS SUR NACEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 10 rue Colonel Redoutey 21130 AUXONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur

AL23008626

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 12/06/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : SCI.
Dénomination sociale : AUDRA.
Siège social : 5 rue Devosge, 21000 DIJON.
Objet social : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société; Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Ghislain LEGRAND-BERNOT demeurant 34 rue des Godrans 21000 DIJON.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Pour avis. La Gérance

AL23008542

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : STARMONDE
FORME : Société par actions simplifiées
SIEGE SOCIAL : DIJON (21000) – 4 place Barbe.
OBJET : Conseils en ingénieurerie ; exportations et importations de produits alimentaires; Réparation et petits travaux divers (activité secondaire).
DUREE : 99 années
CAPITAL : 1.500 euros
GERANCE : ADEL HASSANABADI Mohammad, né le 14 janvier 1990 à TEHERAN (IRAN), demeurant (21000) DIJON, 12 rue du Colonel QUANTIN ;
IMMATRICULATION : RCS de DIJON

AL23008551

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : FAMILY FH.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 169 rue Edouard Caucal, 21200 BEAUNE.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La constitution et la gestion d'un patrimoine financier pouvant être confié par mandat à un prestataire de service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière et, plus particulièrement, de parts de sociétés civiles de placement immobilier, de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif immobilier et, de titre accessoire. La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers nécessaires outre à la réalisation de l'objet social notamment pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Toutes les mutations, entre vifs ou à cause de mort, sont soumises à agrément.
Gérant : Monsieur Alexandre FAUPIN, demeurant 169 rue Edouard Caucal, 21200 Beaune
Gérant : Madame Virginie HESS, demeurant 169 rue Edouard Caucal, 21200 Beaune
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis

AL23008579

Etude de Maîtres Philippe PELLETIER et Frédéric VLEUGELS,
Notaires associés à MARCILLY-LES-BUXY
(Saône-et-Loire), Le Martrat
avec Bureaux
à SAINT LEGER SUR DHEUNE
et BUXY.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Philippe PELLETIER, Notaire Associé membre de la SARL « Philippe PELLETIER et Frédéric VLEUGELS, Notaires Associés «, titulaire d'un Office Notarial à MARCILLY-LES-BUXY (Saône-et-Loire), Le Martrat , le 13 juin 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la de tous biens et droits immobiliers,
dénomination sociale: SCI MORIN.
siège social: PICHANGES (21120), 3 grande rue.
durée : 99 années
capital social : CENT TRENTE-CINQ MILLE EUROS (135 000.00 EUR) .
constitué par un apport immobilier de 95000 eur et le surplus de liquidités
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Cogérants : Monsieur Anthony MORIN et Mme Emmanuelle MORIN née THIBAUT.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
Le notaire.

AL23008582

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : société par actions simplifiée
DENOMINATION : LE FOURNEAU DES CHAMPS
CAPITAL : 500 €uros
SIEGE SOCIAL : 4 rue du Fourneau des Champs à MOLOY (21120)
OBJET :
La Société a pour objet en France et à l'étranger l'exploitation d'un fonds de commerce situé à MOLOY (21120), rue du fourneau des champs, ayant pour trait :
- l'hébergement par meublé pour tout type de public et par tous types de locaux tels que notamment appartements, gites, chalets, roulottes ou résidences légères de loisirs,
- la réception de tout type de public,
- la restauration,- la vente à consommer sur place de tous types de denrées alimentaires et de boissons,
DUREE : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS.
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :
Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT :
Les actions sont librement cessibles entre associés.
Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes, y compris conjoints, ascendants et descendants, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENTE :
La société EMMARIE
Société par actions simplifiée au capital de 524.000 Euros, dont le siège social est 3 Place de l'Eglise - 21120 MOLOY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le numéro 485 352 884
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour Avis

AL23008603

NIÈVRE

// MODIFICATION

LEA AVOCATS
POITIERS - PARIS - SEVILLE
www.lea-avocats.com

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FYLMA (en liquidation)

Société civile immobilière
au capital de 1.000 €
41 rue Lafayette
17730 PORT-DES-BARQUES
RCS n° 434 717 476

Monsieur Pierre MORIN, co-liquidateur, étant décédé le 27 décembre 2022, il en résulte qu'un seul liquidateur reste en fonction, Madame Marie-Thérèse COLAS. Selon délibération du 10 mai 2023 et à compter de cette date, le siège social de la société FYLMA a été transféré du 41 rue Lafayette – 17730 Port-des-Barques au 104 avenue du Maréchal Leclerc – 58200 Cosne-Cours-sur-Loire et l'article 5 des statuts a été modifié en conséquence et les statuts mis à jour. La société FYLMA sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers. Pour avis.

AL23008285

MODIFICATION DU CAPITAL

MF2B

SAS au capital de 7 600 110 euros
Siège social
4 rue des Forges
58220 DONZY
811 417 427 RCS NEVERS

Par décisions unanimes du 27.04.2023, les associés ont décidé de réduire le capital social de 484 020 euros, pour le ramener à 7 116 090 euros par voie de rachat et d'annulation de 48 402 actions de 10 euros chacune.

AL23008534

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SILAS.
Forme : SAS.
Capital social : 2000 euros.
Siège social : 16 Avenue Marx Dormoy, 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.
818567570 RCS de Creteil.
Aux termes de l'AGE en date du 13 juin 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 13 juin 2023, de transférer le siège social à Le Champ Château, 58250 Ternant.
Les statuts seront modifiés en conséquence.
Président : Monsieur Jean-Louis BOULANGER, demeurant Le Champ Château, 58250 Ternant.
Radiation du RCS de Creteil et immatriculation au RCS de Nevers.

AL23008553

SELARL Office Notarial du Val Charitois
Notaires associés
à LA CHARITE-SUR-LOIRE (Nièvre)
37, TER Avenue Maréchal Leclerc

MODIFICATION DU CAPITAL

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES CHAILLOUX

Groupement foncier agricole
Capital social : 1.277.000,00 euros
Siège social
les Berthiers 58150 SAINT-ANDELAIN
Immatriculé au RCS de NEVERS
sous le numéro 429145493

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 15 mai 2023, a été effectuée une augmentation de capital social, par voie d'apport immobilier pour une valeur de seize mille euros (16?000,00 eur)
L'ancien capital est de : un million deux cent soixante-dix-sept mille euros (1.277.000,00 €).
Le nouveau capital est de : un million deux cent quatre-vingt-treize mille euros (1.293.000,00 €).
Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de NEVERS par l'intermédiaire du guichet unique concernant :
La Société dénommée GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES CHAILLOUX, dont le siège est à SAINT-ANDELAIN (58150) lieu-dit Les Berthiers , identifiée au SIREN sous le numéro 429145493 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis
Le notaire.

AL23008557

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI AFYS

SCI au capital de 500 €
7 Place de la Gaieté,
58270 SAINT-BENIN-D'AZY
RCS NEVERS n° 487 952 715

Aux termes d'une AGE du 04/06/2023, prenant effet le 01/01/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 121 Allée Jacques Cartier, résidence le Fairway, appartement C802, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE. L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Radiation au RCS NEVERS, réimmatriculation au RCS de CANNES. Pour avis et mention.

AL23008630

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LA MAISON BLANCHE
Société Civile au capital de 2 000 €
Ancien siège social : 2, Chemin des Chaumes – Noilles – 58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
Nouveau siège social : 51, rue François Mitterrand – 58270 SAINT BENIN D'AZY
904 927 217 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 09/06/2023, les associés ont décidé de transférer à compter du même jour le siège social de MONTIGNY LES AMOGNES (58) – 2, Chemin des Chaumes – Noilles à SAINT BENIN D'AZY (58) – 51, rue François Mitterrand et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL23008589

FIDUCIAL SOFIRAL

MODIFICATION DE DIRIGEANT

ALTERNATIVE

SARL au capital de 37 500 euros,
REMILLY 58210 MARCY
403 305 899 R.C.S. NEVERS

Délibération du 29.12.2022 : l'Assemblée Générale a décidé, en vertu des dispositions de l'article L.223-35 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement des mandats de la Société HD AUDIT, Commissaire aux Comptes Titulaire, et de la Société AUDIT ET CONSEIL SENS - ACSENS, Commissaire aux Comptes suppléant.
Ainsi leur mandat a pris fin le 30 Juin 2022.
Pour avis, le Gérant

AL23008594

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LM ENTREPRISE

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social :
36 RTE DE MOULINS-ENGILBERT,
58290 VANDENESSE
889 927 836 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 11 mai 2023, l'associé unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de « grill, saladerie, petite restauration et bar, restauration traditionnelle, dépôt de pain, viennoiseries et petite épicerie, vente de produits régionaux, location de pédalos, organisation de soirées à thèmes » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
POUR AVIS Le Président

AL23008595

MODIFICATION DE DIRIGEANT - FIN DE MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

MARC PESCAGLINI

Société par actions simplifiée
au capital de 62 000 euros
Siège social :
ZI LES BELLES BARBES BUSSEROLLES - 58180 MARZY
RCS NEVERS 489 664 300

L'AGO du 31.03.2023, suite au décès de Monsieur Marc PESCAGLINI, Directeur Général, demeurant 2, Forgeneuve 58660 COULANGES LES NEVERS, survenu en décembre 2022, décide de mettre fin à son mandat et de ne pas procéder à son remplacement. De plus, cette même AGO a constaté que les mandats de la SARL EXCO SOCODEC, sise 51 avenue Françoise Giroud Parc Valmy 21066 DIJON CEDEX, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Olivier PERROUD, sis 51 avenue Françoise Giroud Parc Valmy 21066 DIJON CEDEX, Commissaire aux Comptes suppléant, étaient arrivés à expiration et a décidé de ne pas renouveler ces mandats. Pour avis

AL23008620

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SOCIETE PATRIMONIALE DE LA NIEVRE
SA d'Economie Mixte
au capital de 2 349 000 €
Siège social : Hôtel du Département
30, rue de la Préfecture - 58039 NEVERS CEDEX
502 997 745 RCS NEVERS

* Changement de représentants permanents d'Administrateurs :
- COMMUNAUTE DE COMMUNES LES BERTRANGES (anciennement dénommée Communauté de communes Loire, Nièvre et Bertranges)
Ancienne mention : M. Gérard VOISINE
Nouvelle mention à effet du 17/09/2020 : M. Jean-Pierre CHATEAU dt à GUERIGNY (58) – 76, Grande Rue
- CCI DE LA NIEVRE
Ancienne mention : M. Franco ORSI
Nouvelle mention à effet du 29/11/2021 : M. Jean-Philippe RICHARD dt à NEVERS (58) – 5, rue Barreau
- COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOIRE (anciennement dénommée Communauté communes Loire, Vignobles et Nohain)
Ancienne mention : M. Denis MANGEOT
Nouvelle mention à effet du 24/09/2020 : M. Yves RAVET dt à SUILLY LA TOUR (58) – 22, rue de la Belle Etoile
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS
Ancienne mention : M. Daniel BARBIER
Nouvelle mention à effet du 28/07/2020 : Mme Justine GUYOT dt à DECIZE (58) – 36, Village de Brain
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT NIVERNAIS VAL D'YONNE
Ancienne mention : M. Gilles NOEL
Nouvelle mention à effet du 08/09/2020 : M. Jean-Louis LEBEAU dt à CHEVROCHES (58) – 8, rue de Chantenot
- COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS
Ancienne mention : M. Denis THURIOT
Nouvelle mention à effet du 21/11/2020 : M. Guy GRAFEUILLE dt à NEVERS (58) – 2, rue Pablo Néruda
- CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE (anciennement dénommé Conseil Général de la Nièvre)
Anciennes mentions : M. Michel MULOT (19/07/2021), Mme Vanessa LOUIS-SYDNEY (19/07/2021) et M. Pierre BISSCHOP (25/03/2019)
Nouvelles mentions à effet du 19/07/2021 : Mme Martine GAUDIN dt à NEVERS (58) – 17 Bis, rue de Marzy – Le Crot Maillot et Mme Jocelyne GUERIN dt à LUZY (58) – 2, Place du 11 novembre 1918
- SAFIDI
Ancienne mention : M. Yves CHEVILLON
Nouvelle mention à effet du 13/06/2023 : M. Robert POGGI dt à ARCEAU (21) – 32, rue Etienne Bornier
* Nomination d'un nouvel Administrateur à effet du 29/03/2019 : Région BOURGOGNE FRANCHE COMTE avec M. Hicham BOUJLILAT dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 12, rue Sadi Carnot en qualité de représentant permanent
* Suivant CA du 04/10/2021, Mme Jocelyne GUERIN dt à LUZY (58) – 2, Place du 11 novembre 1918 a été nommée à compter du même jour en qualité de Président Directeur Général en remplacement de M. Michel MULOT
* Vice-Président à effet du 21/11/2020 :
Ancienne mention : M. Denis THURIOT
Nouvelle mention : Néant
Pour avis.

AL23008629

FiDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

NON RENOUVELLEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

COPIEFAX

Société à responsabilité limitée
au capital de 75 000 euros
Siège social : 52 Bis Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
385 244 009 RCS Nevers

Le 10 Juin 2023, l'assemblée générale, a décidé de ne pas renouveler les mandats du Cabinet ROPARS Marie-Bernadette, Commissaire aux comptes titulaire et de la Société EXCO SOCODEC, Commissaire aux comptes suppléant.

AL23008622

FiDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

MALVICHE DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée
au capital de 70 000 euros
Siège social : 1 Route de Chalaux
58140 ST MARTIN DU PUY
749 981 304 RCS Nevers

Le 10 Juin 2023, l'assemblée générale, au vu du certificat de numérotage délivré par la Commune de SAINT MARTIN DU PUY (58) du 5 Mai 2023, a décidé de modifier, à compter de ce jour, l'adresse du siège social qui se trouve être 1 et 3 Route de Chalaux – 58140 SAINT MARTIN DU PUY.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23008627

// GÉRANCE

SCP Francis LHERITIER - Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just
58000 Nevers

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER, notaire associé à Nevers, le 31 mai 2023, enregistré au SPF
Enregistrement de Nevers 1, le 6 juin 2023, dossier 202300011570, référence 5804P01 2023N00288
La société dénommée LE 29, Société à responsabilité limitée au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à NEVERS (58000), 29, rue du 14 Juillet, identifiée au SIREN sous le numéro 539805929 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
A vendu à la société dénommée Ô SAVEURS MARINES, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 7000 EUROS, ayant son siège social à NEVERS (58000), 29, rue du14 Juillet, identifiée au SIREN sous le numéro 952875086 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés deNEVERS.
Un fonds de commerce de restauration, brasserie, salon de thé, exploité à Nevers (58000), 29 rue du 14 Juillet.
Cette vente a été consentie au prix de NEUF MILLE EUROS (9.000 euros) s'appliquant aux éléments incorporels pour 7.000,00.euros et aux éléments corporels pour 2.000,00 euros, avec entrée en jouissance au 31/05/2023
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à Me Francis LHERITIER, notaire associé à Nevers, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de la dite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion
Me F. LHERITIER

AL23008531

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 6/06/2023, enregistré à NEVERS (58) le 9/06/2023, ref 5804P01 2023N00295, Mr Philippe KESTEN et Mme Sandra GOUJON demeurant à MARZY (58180) village du Faud, immatriculés au RCS de NEVERS sous le SIREN n°442446472 ont vendu à LA SAS LA FERME, au capital de 20000 €, dont le siège est à LUZY (58170), 21 rue du Pont, RCS DE NEVERS SIREN 851558338
Un fonds de commerce de CHARCUTERIE, SALAISONS, CONSERVES, PREPARATION DE PLATS A EMPORTER sis à LUZY (Nièvre-58170) 8 rue de la République où le fonds est exploité , connu sous le nom commercial «AU JAMBON GOURMAND»
Moyennant le prix de 40.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 11.836,60€ et au matériel pour 28.163,40€
L'entrée en jouissance a été fixée au 6/06/2023
Les oppositions seront reçues chez Jean CHINCHOLE, notaire à Luzy dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion.
Pour avis et mention
Me Chinchole

AL23008532

CESSION DE PARTS SOCIALES

SCI DU 13 RUE DU GENERAL DE GAULLE
Société civile au capital de 914.69 euros
Siège social : 13, rue du Général de Gaulle
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
339 655 219 RCS Nevers
Aux termes de l'assemblée générale en date du 21/02/2023, il a été décidé :
1 - modification des statuts de la SCI du 13 rue du Général de Gaulle, cession de parts entre le Docteur Marc ROUSSET et Madame Sylvie ROUSSET,
2 - autorisation donnée à la gérance de vendre l'ensemble immobilier, 13 et 15 rue du Général de Gaulle 58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE,
3 - donner tous pouvoirs au gérant pour l'ensemble des formalités postérieures à accomplir en particulier procéder à la cession évoquée dans la deuxième résolution.
Pour avis, la gérance.

AL23008581

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1
Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 21 juillet 2011 :
Monsieur Alain Constant THÉPÉNIER, en son vivant retraité, demeurant à MHERE(58140) La Tete des Bruyères.
Né à PARIS 7ÈME ARRONDISSEMENT (75007), le 7 janvier 1948.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à MHERE (58140) (FRANCE), le 20 décembre 2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphanie COQUILLAUD-SANGES, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Marie-FlorePICOT, Grégory VERMEULIN et Guillaume MOSTER, Notaires Associés », titulaire d'un Office Notarial à BRIE-COMTE-ROBERT (Seine et Marne), 92 Rue du Général Leclerc, le 07 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Stéphanie COQUILLAUD-SANGES, notaire à BRIE-COMTE-ROBERT, référence CRPCEN : 77008, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Nevers de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23008549

FILIPOV NEDYALKO

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 12 juin 2023.**FILIPOV NEDYALKO**.43 bis Route de Lyon 58000 Challuy.RCS Greffe de Nevers 530 032 358.Activité : Services de soutien à l'exploitation forestière.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 24 Mai 2023 , désignant

ANNONCES LÉGALES

mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008573

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de COSSAYE: ZONE NC
6 ha 85 a 28 ca
- La vevre: ZI-50[28]-52[32] - Les champs des saints: ZI-54[40]-56[38] - Les champs mates: ZH-72
Et, par extension, Cmne de LUCENAY-LES-AIX: ZONE NC
1 ha 02 a 12 ca
- Les broutats: ZB-2 - Les coutures: ZA-68[14]-70[15]
Cmne de FLEURY-SUR-LOIRE: ZONE RNU
66 ha 61 a 73 ca
- La plaine de villard: C-43(*)-44-45 - Le casson: C-35 - Le grand dussin: C-34-398[312](*) - Le petit dussin: C-32(*)-33 - Les petits champs: C-36-395[37] - Pre de l etang: C-369[47]-400[367](*) - Villard: C-396[42]
Cmne de LIVRY: ZONE RNU
Ensemble de bâtiments agricoles,(sans maison d'habitation)
2 ha 10 a 42 ca
- De taloux: E-880 - Les assents: ZM-5-178[2]-179[2]-180[3](*)-181[3](*) - Taloux: E-881
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/07/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008580

TRIBUNAL DE COMMERCE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 12 juin 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE FEN & BSØRG**. Château de Vaux 58800 La Collancelle. RCS Greffe de Nevers 913 214 516.Activité : Organisation de foires, salons professionnels et congrès.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Mars 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008568

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 12 juin 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE JULBER MOTO**.36 bis Boulevard du Grand Pré des Bordes Zac des Grands Champs 58000 Nevers. RCS Greffe de Nevers 511 071 904.Activité : Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 03 Juin 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008569

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 12 juin 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE LA BANDE A COCO**.7 bis Rue du 13ème de Ligne 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 890 030 513.Activité : Edition de logiciels applicatifs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Mai 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23008570

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 12 juin 2023.**PREVOST STÉPHANE, DANIÉL**.1 rue André Desvignes 58640 Varennes-Vauzelles.RM 801 439 761.Activité : Travaux de peinture et vitrerie. Jugement arrêtant le plan de redressement, durée du plan 9 ans nomme Commissaire à l'exécution du plan SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers .

AL23008572

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 11 décembre 2015,
Madame Marie-Antoinette Victoire **SUSINI**, en son vivant retraitée, demeurant à NEVERS (58000) 7/9 rue des Francs Bourgeois EPHAD Marion de Givry.
Née à CALAIS (62100), le 16 avril 1929.
Veuve de Monsieur Louis Charles **VINCENT** et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 9 février 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 15 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Thibaut MARIE, notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS (58000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23008602

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

COGEP AVOCATS

Route d'Orléans - BP 89

DISSOLUTION

LES BORDELAGES

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 7 317,55 euros
Siège social
Ham Maizière 58150 GARCHY
Siège de liquidation
5 Rue des Blanchots - Maizières -
58150 POUILLY-SUR-LOIRE
332 978 006 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/05/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter à compter du 31/05/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Raymond SOLLET, demeurant 5 Rue des Blanchots - Maizières 58150 POUILLY-SUR-LOIRE, pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est. fixé 5 Rue des Blanchots - Maizières 58150 POUILLY-SUR-LOIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et. documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BOURGES, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur

AL23008547

FIDUCIAL SOFIRAL

DISSOLUTION

AU FOURNIL DE POUILLY

SARL au capital de 7 600 euros
9 Place des Frères Mollet
58150 POUILLY SUR LOIRE
521 482 174 R.C.S NEVERS

AGE du 12.06.2023 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Constatation de la fin du mandat du gérant. Liquidateur : M. Sébastien GRZESIAK, dt 10 Rue du Charron, Champalay Village 18140 HHERRY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la SCI AGNES ET SEBASTIEN, 9 Place des Frères Mollet 58150 POUILLY SUR LOIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL23008548

DISSOLUTION

PROJET DE SANTE DE LA CAPITALE MORVANDELLE

Société interprofessionnelle
de soins ambulatoires
Siège social
38, rue Jean-Marie THEVENIN,
58120 CHATEAU CHINON (Ville)
RCS NEVERS 845 023 233

Le 05.06.2023, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour Mme Frédérique VASSEUR demeurant 7, rue de la Bondue, 71400 AUTUN a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au 38 rue Jean-Marie THEVENIN, 58120 CHATEAU CHINON (Ville).
Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23008560

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DE L'AVENUE DE PARIS

Société civile immobilière
Au capital de 304,90 euros
Siège social : 96 Avenue de Paris
58320 POUGUES-LES-EAUX
RCS NEVERS 411 679 848

Aux termes d'un acte sous seing privé signé électroniquement en date du 14.06.2023, il a été approuvé les comptes de liquidation, il a été donné décharge au liquidateur de son mandat, et quitus de sa gestion et il a été constaté la clôture de liquidation à compter du même jour. La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23008578

CLÔTURE DE LIQUIDATION

PIZZA STORY
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 500 €
Siège social : 20, Avenue du 14 Juillet - 58300 DECIZE
834 090 920 RCS NEVERS

M. Fouad AATILLAH dt à DECIZE (58) - 17, Avenue Jean Moulin, Associé Unique et liquidateur, a, par décisions du 26/04/2023, approuvé le compte définitif de liquidation et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL23008588

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/03/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
ISOGOLD
Objet social : MAÇONNERIE GENERALE, ISOLATION INTERIEUR ET EXTERIEUR, TRAVAUX DE RENOVATION
Siège social : 39 RUE ALBERT CAMUS 58000 Nevers.
Capital : 2000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme FEYZULOVA Mergyuze, demeurant 39 RUE ALBERT CAMUS 58000 Nevers
Immatriculation au RCS de Nevers

AL23008150

AVIS DE CONSTITUTION

Forme : SASU. Dénomination : TÝR Sécurité Renforcée. Siège : 5 Route Des Bertranges 58400 RAVEAU. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS. Capital : 1 000,00 euros. Objet : Activités de surveillance armée. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président: Monsieur Rudy RUELLE demeurant 5 Route Des Bertranges 58400 RAVEAU.

AL23008389

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SAS dénommée « HOLDING LDC »
CAPITAL : 4 000 Euros.
SIEGE SOCIAL : 1 rue des Fontaines 58530 DORNECY.
OBJET : - prise de participation ou d'intérêts sous quelque forme que ce soit, notamment par achat, souscription, apport, fusion, de toutes valeurs mobilières et biens mobiliers dans toutes entités juridiques, nouvelle ou déjà existante, de nationalité française ou étrangère ; - prestations de services en matière administrative, financière, comptable, commerciale, informatique ou de gestion au profit de ses filiales ou de toutes autres sociétés.
DUREE : 99 années.
PRESIDENT ET ASSOCIE UNIQUE : M. Pierre DANGUY demeurant 1 rue des Fontaines 58530 DORNECY.
Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

AL23008565

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 09/06/2023, il a été constitué une SCI dénommée: SCI BARILLOT LM
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers
Siège social : 31 rue Louis Mattieu Poussereau 58260 LA MACHINE
Capital : 2 000 euros
Gérance : Benjamin BARILLOT demeurant 7 rue Lamartine 58640 VARENNES VAUZELLES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL23008533

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58170), le 11/05/2023, enregistré à NEVERS (58) le 17/05/2023 Ref n° 5804P01P4243, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI IMMO-PERO
Siège 73 avenue du Dr Dollet 58170 LUZY
Durée : 99 ans
Objet : acquisition, vente, prise à bail, propriété, administration, gestion, construction, rénovation de tous les biens mobiliers et immobiliers, obtention de tous crédits et, généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.
Capital social 49.000 € divisé en 490 parts de 100 euros
Apports en numéraire 4.000 €
Apport immobilier immeuble situé à LUZY (58170) 73 avenue du docteur dollet évalué à 45.000€
Gérants - Mr Peter HEIDBUCHEL et Mr Ronald LIPS
Parts sociales : Toutes les autres cessions de parts, quelle que soit la qualité duu ou des cessionnaires sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
La Société sera immatriculée au R.C.S de NEVERS
Pour avis et mention
Me Chinchole

AL23008540

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CERVON du 1er juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : SAS DU PRE DE LA COUR.
Siège : Le Tillot 58800 CERVON .
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 20 000 euros.
Objet : production d'énergie photovoltaïque.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Pascal BERTIN, demeurant Le Tillot 58800 CERVON.
Directeur général : Thomas BERTIN, demeurant Le. Tillot 58800 CERVON .
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis, Le Président

AL23008544

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI BOBY au capital de 1.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, la location de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé 28 boulevard Boigues – 58600 FOURCHAMBAULT. Les gérants sont M. Romain ESCOUFFIER et Mme Emmanuelle ESCOUFFIER demeurant 28 boulevard Boigues – 58600 FOURCHAMBAULT. Les transmissions de parts sociales à quelque titre que ce soit à d'autres personnes qu'à celles déjà associées sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.
Pour avis, la gérance

AL23008576

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de NEVERS, dénommée MORVAN PATRIMOINE, au capital de 10.000 €, ayant pour objet la négociation et la réalisation directe ou indirecte de toutes transactions immobilières et commerciales, telles qu'elles sont définies par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, dont le siège social est 5 rue Jean Marie Thevenin 58120 CHÂTEAU-CHINON. Le Président est la SARL NEYRAT HOLDING au capital de 400.000 € ayant son siège social à CHALON SUR SAONE (71100) 1 rue Grange Frangy, 481 216 463 RCS CHALON SUR SAONE.
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Transmission d'actions : La cession et la transmission d'actions sont soumises à l'agrément du Président de la société.
Pour Avis.

AL23008612

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/06/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HECATE EDITIONS
Objet social : La création, l'édition et la vente de jeux de société, de jeux de rôles, et de matériel de jeux. L'animation de jeux de société et de jeux de rôles, sous la forme d'activité de divertissement ou de formation. La promotion du projet et du territoire local à travers l'organisation ou la participation à des évènements.
Siège social : 25 chemin du Vieux Vauzelles 58640 Varennes-Vauzelles.
Capital : 2000 euros
Durée : 99 ans
Président : M. PETTINATO Thomas, demeurant 25 chemin du Vieux Vauzelles 58640 Varennes-Vauzelles
Admission aux assemblées et droits de votes : Toute action donne droit, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente. Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales.
Clause d'agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à quelque titre que ce soit, y compris entre associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Immatriculation au RCS de Nevers

AL23008623

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ISOL NATUREL

EURL au capital de 8 000 Euros
Siège social :
1 Rue Claude Debussy - 89000 AUXERRE
R.C.S. Auxerre n° 792 338 956

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 1 Janvier 2023, l'associé unique a décidé :
de transférer le siège social et établissement principal à APPOIGNY (89380), 16 Rue du Quenou à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article n°4 des statuts.
L'article 4 a été modifié en conséquence.
RCS d'AUXERRE.
Pour avis,

AL23008537

NON DISSOLUTION

FJA CONSULTANTS

SASU au capital de 1000€
Siège social : 10 Rue des Vignerons
89310 NOYERS
844199521 RCS AUXERRE

Par décision du 07/06/2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS
Le Président

AL23008460

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BEPROL SERVICE

SAS au capital de 8000€.
Siège: 17 rue de Sancey Bâtiment Euripole
89100 SENS
511587271 RCS SENS

Le 10/05/2023, l'Associé Unique a nommé Président Axel LANCOUTIN, 10 rue de la République 89150 SAINT-VALÉRIEN, en remplacement de Thierry CARTON, à compter du 01/06/2023

AL23008489

NON DISSOLUTION

LES JONCS

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 21 Route de la Verdière - Montgaudier,
89630 QUARRE LES TOMBES
849 470 620 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 12 juin 2023, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL23008518

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

MODIFICATION DE DIRIGEANT

NSB MODE

SAS au capital social de 2 000 Euros
Siège social
32 rue du pont 89000 AUXERRE
880 250 055 RCS AUXERRE

Le 1er Mai 2023, l'associé unique a nommé Nicolas SALVATICO demeurant 31 Rue de la Verly 58500 VILLIERS SUR YONNE président en remplacement de Nathalie RUMIEJ démissionnaire.
Pour avis.

AL23008527

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GMH AUTOMOBILES

SASU au capital de 1000 €
Siège Social
28 avenue de la République
93170 BAGNOLET
837797802 RCS de BOBIGNY

L'associé unique, en date du 03/03/2023, a décidé de transférer le siège social au 3 chemin tortu 89100 ST CLEMENT, à compter du 03/03/2023. Présidence : Zakaria CHENNOUF 91-93 rue Alsace Lorraine 89100 SENS Radiation au RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de SENS

AL23008528

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

POUDRE ORGANIC

Société à responsabilité limitée
au capital de 290 000 euros
Siège social
6 bis Rue Bocquillot
89200 AVALLON
801.842.899 RCS AUXERRE

Le 01/10/2022, l'associée unique a décidé de modifier l'objet social à compter du 01/10/2022 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- Ancienne mention : commercialisation d'articles textiles. bébé-enfant, d'articles de puériculture, de jouets, mobilier et décoration bébé-enfant, par tous moyens ; la fabrication en sous-traitance d'article textiles bébé-enfant.
- Nouvelle mention : commercialisation d'articles textiles adulte et bébé-enfant, d'articles de puériculture, de jouets, mobilier et décoration bébé-enfant, par tous moyens ; la fabrication en sous-traitance d'articles textiles adulte et bébé-enfant.
Mention sera faite au RCS de AUXERRE.

AL23008538

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA des Céré-Fruits

Par décision du Conseil d'Administration du 08/06/2023, la Cuma des Céré-Fruits a transféré son siège social du 5 allée des Champs Galottes 89290 Champs-sur-Yonne chez Earl Fouinat, 88 grande rue 89290 Vincelles.
Le président

AL23008541

MODIFICATIONS

S.H.

SAS au capital de 2000 €
Siège Social : 3 Boulevard Godalming
89300 JOIGNY
890725286 RCS de SENS

Par AGO du 01/06/2023, il a été décidé au 01/06/2023 : - Dénomination : NET - Objet social : -Négociation -Etudes fluide-électricité-structures -Travaux fluide-électricité-structures - ASSOCIES: Madame Nour ADALA Monsieur Mohammed-Salim ADALA Monsieur Jouneidi ADALA Monsieur Said HAJI Mention au RCS de SENS

AL23008574

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

INS SOLUTIONS

SAS au capital de 5000 €
Siège Social : 2B Quai de la Fausse Rivière
89100 SENS
852922798 RCS de SENS

Par AGE du 14/06/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 78, Avenue des Champs-Elysées Bureau 326 75008 PARIS 08, à compter du 14/06/2023. Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de PARIS

AL23008575

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GFA DE L'ECUELLE

GFA au capital de 1.000 €
Le Petit Béru 89700 TONNERRE
834 896 375 RCS AUXERRE

Aux termes d'une cession de parts suivant acte reçu par Maître Marc GANDRÉ, en date du 28 août 2019, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveau co-gérant, à compter du 18 avril 2019 : Madame Marie Emilie Rose ROUYER demeurant à TONNERRE (89700) Le Petit Béru, en remplacement de Monsieur Etienne Louis Edmond ROUYER, demeurant à TONNERRE (89700) Le Petit Béru. Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.
Pour avis.

AL23008577

TRANSFORMATION

EARL DES GASCONS

Société civile au capital de 60 552,26 €
Siège social : 20 rue de derrière les Fossés – 8
9310 ANNAY-SUR-SEREIN
417 656 444 RCS AUXERRE

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2023, la collectivité des associés a décidé, à compter de cette même date, de :
– Réduire le capital social de la somme de 52 582,26 € le portant ainsi à la somme de 7 940 €.
– Transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société à Responsabilité Limitée.Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes
Dénomination sociale : SARL DES GASCONS.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 7 940 €.
Siège social : 20 rue de derrière les Fossés – 89310 ANNAY-SUR-SEREIN
Durée : Jusqu'au 19 février 2116.
Apports en nature de biens meubles : 60 522,26 €, effectués lors de la constitution de la société.
Gérants : Mme Annick HARRAULT épouse MAROLLES, demeurant à ANNAY-SUR-SEREIN (89310), 20 rue de derrière les Fossés, et M. Frédéric MAROLLES, demeurant à ANNAY-SUR-SEREIN (89310), 33 bis grande rue.
Pour avis, la gérance.

AL23008605

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV DE LA FEUILLETTE

Société Civile d'Exploitation Agricole
au capital de 5 000 €
Siège social : 33 bis grande rue –
89310 ANNAY-SUR-SEREIN
839 267 259 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2023 a décidé d'augmenter le capital social de 4 900 €, ce qui le porte à 9 900 €.
Pour avis, la gérance.

AL23008608

TRANSFORMATION

EARL DU FEUILLON

EARL au capital de 485 000 €
Siège social : 20 rue de derrière les Fossés – 89310 ANNAY-SUR-SEREIN5
21 442 210 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 9 juin 2023 :
- A décidé de réduire le capital social de 475 300 € par réduction de la valeur nominale des parts, ce qui le ramène à 9 700 €.
- A décidé d'augmenter le capital social de 38 800 € par création de nouvelles parts, ce qui le porte à 48 500 €.
- A décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 9 juin 2023.
À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : SCEA DU FEUILLON
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 48 500 €.
Siège social : 20 rue de derrière les Fossés – 89310 ANNAY-SUR-SEREIN.
Durée : Jusqu'au 1er avril 2109.
Gérant : Mme Annick HARRAULT épouse MAROLLES, demeurant à ANNAY-SUR-SEREIN (89310), 20 rue de derrière les Fossés, et M. Frédéric MAROLLES, demeurant à ANNAY-SUR-SEREIN (89310) 33 bis grande rue.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance.

AL23008609

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 20.5.2023, l'associé unique de SAS MADCARE, au capital de 1.000 euros, siège social à SENS (89100) 22 bis, rue des Grahuches - ZI des Vauguillettes, 851 508 226 RC SENS), a constaté la démission du Président et a nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau Président. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Président : M. Alain REMERY, 6, rue de la Gantière - 63000 CLERMONT-FERRAND ; NOUVELLES MENTIONS : Président : M. Elisabteh RIFFLART, 16, place Jean de Mauroy -10.000 TROYES.

AL23008628

ANNONCES LÉGALES

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Par arrêté n°2023-05, en date du 25 mai 2023, le président de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Locale d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCAVM.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 15 jours consécutifs, du mardi 20 juin 2023 au mardi 4 juillet 2023inclus.

Les caractéristiques principales du projet sont :

- des corrections d'erreurs matérielles dans le règlement(graphique et écrit) en vue de rectifier des éléments présentant un risque de mésinterprétation du document ;
- la modification de fond du règlement pour assurer la transition écologique et le développement économique du territoire tout en sauvegardant un cadre paysager de qualité, d'une part, et en vue d'améliorer son application par le service instructeur et de garantir sa pertinence par rapport aux enjeux architecturaux du territoire,d'autre part ;
- d'autres modifications du règlement graphique pour l'optimisation foncière de la commune de THAROT, pour assurer le développement économique au sein de la commune d'ISLAND et pour permettre la préservation du petit patrimoine de la commune de CHÂTEL-CENSOIR.

Monsieur Pascal GERMAIN, Président de la CCAVM, est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Toute personne peut,sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur Pascal GERMAIN dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

L'enquête publique est domiciliée au siège de la CCAVM, sis9 rue Carnot à AVALLON, dont les jours et horaires habituels d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12heures et de 13 heures 30 à 17 heures, excepté le jeudi où l'ouverture au public se fait uniquement l'après-midi de13h30 à 17h. Le périmètre de l'enquête publique est celui de la CCAVM, soit ses 48 communes.

A été désignée par le Président du Tribunal Administratif de DIJON, Madame Jacqueline LAROSE en qualité de commissaire enquêtrice.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, côtés et paraphés par Madame la commissaire enquêtrice, au siège de la CCAVM et en mairie d'ARCY-SUR-CURE, de CHÂTEL-CENSOIR, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de VÉZELAY, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site Internet de la CCAVM à l'adresse suivante :https://cc-avm.com/plui-m1

Un poste informatique, permettant la consultation du dossier d'enquête sous format numérique, sera mis à disposition du public au siège de la CCAVM et sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions pourront être adressées à Madame la commissaire enquêtrice par voie électronique directement sur le site Internet de la CCAVM, dont l'adresse est précisée ci-avant, ou via l'adresse de courrier électronique suivante : enquete.publique@cc-avm.fr

Les observations et propositions pourront également être adressées à Madame la commissaire enquêtrice par voie postale à l'adresse suivante :À l'attention de Madame la commissaire enquêtrice du PLUi de la CCAVM, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, 9 rue Carnot, 89200AVALLON.

Les observations et propositions transmises par voie électronique, voie postale ou voie de registre seront librement consultables sur le site Internet de la CCAVM,durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https://cc-avm.com/plui-m1

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux lieux, jours et horaires de permanence suivants :

- AVALLON, Siège de la CCAVM : le mercredi 21 juin de 9h à12h et le mardi 4 juillet de 14h à 17h ;
- ARCY-SUR-CURE, mairie : le samedi 24 juin de 10h à 12h ;
- QUARRÉ-LES-TOMBES, mairie : le lundi 26 juin de 14h à16h45 ;
- CHÂTEL-CENSOIR, mairie : le mercredi 28 juin de 14h à 17h;
- VÉZELAY, mairie : le vendredi 30 juin de 9h30 à 12h30 ;

Il est rappelé que les permanences seront ouvertes à toute personne indépendamment de son lieu de résidence.

L'avis tacite de la Mission régionale d'autorité environnementale dispensant la procédure d'évaluation environnementale sera versé au dossier d'enquête publique.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par la commissaire enquêtrice. Dès réception des registres et des documents annexés, la commissaire enquêtrice rencontrera, dans la huitaine, le Président de la CCAVM et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de la CCAVM disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

La commissaire enquêtrice adressera le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au Président du tribunal administratif de DIJON et au Président de la CCAVM. Le Président de la CCAVM transmettra ensuite simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête au Préfet de l'Yonne.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice au siège de la CCAVM et en mairie des communes membres, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête,sur le site Internet de la CCAVM : https ://cc-avm.com

Au terme de l'enquête, le projet de modification de droit commun n°1 du PLUi de la CCAVM, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

AL23008323

// DIVERS

MODIFICATION

ECO TRANSPORT 89

SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 20 rue de la fraternité
89300 JOIGNY
949 123 707 RCS SENS

Aux termes de l'AG du 15/06/2023, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit à compter du 15/06/2023 :
Transporteur public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destiné au transport de marchandises à l'aide de véhicules n'excédant pas 3.5 tonnes
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL23008571

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 juillet 2007, suivi de trois codicilles en date des 17 mai 2016, 20 décembre 2017 et 26 mars 2020, Monsieur Jean-Claude Henri FRECHOT, en son vivant retraité, demeurant à AUXERRE (89000) 19 avenue Saint Georges .
Né à BEAUVOIR (89240), le 28 octobre 1937.
Célibataire.
Ayant conclu avec Madame Nelly Yvonne DUMINY un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, suivant contrat reçu par Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON, le 31 mars 2017.
Contrat non modifié depuis lors.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 24 février 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 12 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE (89000) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23008601

Notaires

SELARL Julien MILLARD - Laure BERTHELIN NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin (Yonne)
et à Auxerre (Yonne)26, rue Dilo
et 22, rue du Puits des Dames

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 15 décembre 2021,
Monsieur Lucien ROCHMER, en son vivant retraité, demeurant à SAINT-FLORENTIN (89600), 16 rue du 11 Novembre.
Né à HAUTERIVE (89250), le 16 décembre 1928.
Veuf de Madame Thérèse Marie Madeleine DEMONT et non remarié.
De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à TONNERRE (89700), le 26 mai 2023.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif de testament reçu par Maître Julien MILLARD, Notaire à SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, référence CRPCEN 89017, le19 juin 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL23008624

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique AL2M** 6 rue Léon Serpollet 89000 AUXERRE (vente en gros de matériel d'équipement thermique). RCS Auxerre 432043461. CIP 4655. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL23008520

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/06/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique TOUK-TOUK COMPAGNIE PRODUCTION** 3 bis rue des Remparts 89350 Champignelles (production de projets artistiques). RCS Auxerre 519804066. CIP 4656. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23008521

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/06/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique BOUCHERIE DE SAINT-PERE** 2 Rue de la Mairie 89450 Saint-Père (charcuterie, boucherie). RCS Auxerre 841289499. CIP 4657. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23008522

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/06/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SARL GARAGE BVK** 27 bis, Route de Ouanne 89130 LEUGNY. RCS Auxerre 789740719. CIP 4121

AL23008523

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/06/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS TerreDARA** 86 Rue du Faubourg Saint-martin 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 888709805. CIP 4607.

AL23008524

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/06/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS SND** 42 route des Ruelles 89380 Appoigny. RCS Auxerre 397950254. CIP 4130.

AL23008525

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/06/2023 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 15 ans à l'encontre de Monsieur Gilles SICLIER né le 11/08/1971 à Châtillon-sur-Seine, dirigeant de la **Sàrl GILPAYSAGES** 2 rue de la Coutaule 89270 Mailly la Ville RCS Auxerre 828628735. CIP 4519.

AL23008558

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 14/06/2023 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de Monsieur Peter MILOR né le 20/10/1979 à Auxerre, dirigeant de la **SAS à associé unique MD CONCEPT** 11 Rue de Gouaix 89530 Saint-Bris-le-Vineux RCS Auxerre 849246541. CIP 4549

AL23008559

Jugement du Tribunal de Commerce de PARIS du 15/06/2023 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire au profit de la **SAS WEBFORCE3** 4 Rue Paul Doumer 89000 Auxerre (formation aux métiers du Web) RCS PARIS 817867641. Date de cessation des paiements : 05/06/2023. Désignant Administrateur judiciaire : la SELARL EL BAZE-CHARPENTIER en la personne de Me Jonathan El Baze, membre de Solve 41 rue du Four 75006 Paris, avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire : la SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23008610

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI C2F

SCI en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social : 19 Rue des Clérimois
89100 SENS

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie
accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 53 €
■ pour 2 ans 106 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

Siège de liquidation :
14 Avenue de l'Europe
89100 SENS
531 979 185 RCS SENS

L'AGE réunie le 31/12/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Omer CEKEREK, demeurant 14 Avenue de l'Europe 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 14 Avenue de l'Europe 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis -Le Liquidateur

AL23008350

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI C2F

SCI en liquidation
au capital de 1 000 €
Siège social : 19 Rue des Clérimois
89100 SENS
Siège de liquidation : 14 Avenue de l'Europe
89100 SENS
531 979 185 RCS SENS

L'AGO réunie le 23/03/2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Omer CEKEREK, demeurant 14 Avenue de l'Europe 89100 SENS, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/12/2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au RCS. Pour avis -Le Liquidateur

AL23008351

DISSOLUTION

L'AGE du 31/12/2022, de la SCI PANAREA, au capital de 1 500 euros, dont le siège social est au 14, rue de la Grande Juiverie, 89100 SENS, 480 090 869 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. A été nommé comme liquidateur Mr Massimiliano DI BENEDETTO, domicilié 8, rue Pierre Larousse, 89100 SENS.
Le siège de liquidation est fixé au domicile du liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL23008591

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'AGO du 07/06/2023 de la SCI en liquidation SCI PANAREA, au capital de 1 500 euros, dont le siège social est au 14, rue de la Grande Juiverie, 89100 SENS et le siège de liquidation est au 8, rue Pierre Larousse, 89100 SENS, 480 090 869 RCS SENS, a approuvé les comptes de liquidation au 31/12/2022, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS.

AL23008593

LDS GROUPE

DISSOLUTION

FOODNIGHT

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 19 rue Joubert
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Siège de liquidation : rue du 8 mai 1945 appartement 45
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
903 410 637 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mai 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Nicolas LEVRAT, demeurant rue du 8 mai 1945 - appartement 45 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé rue du 8 mai 1945 appartement 45 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL23008613

DISSOLUTION

GUO DECO

SARL unipersonnelle
au capital de 30000 €
Siège Social : 15 RUE MONNOT CHAINQ
89570 NEUVY SAUTOUR
851597849 RCS de AUXERRE

Par AGE du 31/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 31/12/2022.
Mme GUO LIN 15 RUE MONNOT CHAINQ 89570 NEUVY SAUTOUR a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de AUXERRE

AL23008614

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GUO LIN

SARL unipersonnelle au capital de 30000 €
Siège Social : 15 RUE MONNOT CHAINQ
89570 NEUVY SAUTOUR
851597849 RCS de AUXERRE

Par AGE du 31/12/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mme GUO LIN 15 RUE MONNOT CHAINQ 89570 NEUVY SAUTOUR pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 31/12/2022
Radiation au RCS de AUXERRE

AL23008615

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Monsieur Franck BILLIAT, demeurant à L'ISLE/SEREIN (89440), 11, Rue du Moulin, agissant en qualité de liquidateur déclare que la liquidation de la société dénommée « SCI DESSOUS LA GAÎTE » société civile immobilière au capital de 3.000 €, ayant son siège à L'ISLE/SEREIN (89440), 17, Av du président Bidault de L'Isle, inscrite au SIREN sous le n° 442103396 immatriculée au RCS d'AUXERRE, dont la dissolution a été publiée dans ce même journal feuille du 09 juin 2023 a été clôturée le 17 juin 2023 suivant décision de la collectivité des associés après approbation du compte définitif et quitance de sa gestion.
Le dépôt des actes a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis,
Le liquidateur.

AL23008616

// CONSTITUTION

AUDITEF
54 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY
Tel : 03 86 92 03 03 Fax : 03 86 92 03 00
Mail : auditefdjr@wanadoo.fr

AVIS DE CONSTITUTION

ESP
Société par actions simplifiée
au capital de 500Euros
Siège social : 12 Rue Jean Jaurès
45230 Chatillon Coligny
Aux termes d'un acte sous seing privé à CHARBUY en date du 22 Mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : ESP,
Forme sociale : Société par actions simplifiée,
Siège social : 12 RUE JEAN JAURES 45230 CHATILLON COLIGNY
Objet social : Peinture,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 500 euros,
Président : Monsieur ORSSET, demeurant 8T Place Coligny – 45230 Chatillon Coligny
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Montargis.
La Présidence

AL23008519

S.E.L.A.R.L. CABINET JURIDIQUE LALANDE ET ASSOCIES
AVOCATS INSCRITS
AU BARREAU DE SAINTES
5 Rue des Boucheries
17130 MONTENDRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée conclu sous la forme d'un écrit électronique le 12 juin 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière,
Dénomination sociale : LES MUSCADIENS,
Siège social : 4 rue de Vieux Poux - 89110 ST MAURICE. THIZOUAILLE,
Objet social : - L'acquisition, la détention, la propriété, la construction, l'administration, la vente et plus généralement la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous actifs patrimoniaux de nature mobilière ou immobilière, sous réserve de ne pas faire perdre à la société son caractère civil ; - La prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés commerciales, industrielles financières, mobilières. et immobilières ; - La gestion des titres, droits sociaux et valeurs mobilières constituant son patrimoine et plus généralement. la gestion patrimoniale de tous actifs sous toutes ses. formes, - La régularisation de tous emprunts auprès de toute banque, ainsi que de toutes garanties notamment hypothécaires sur les biens et droits mobiliers et immobiliers de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 15.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance : Messieurs Sébastien RAOUT demeurant 10 route de Villiers Volgré - 89710 MONTHOLON, et Loïc COULON demeurant 62 Rue de la Mothe, AILLANT-SUR-THOLON - 89110 MONTHOLON,
Clauses relatives aux cessions de parts : y compris entre associés, les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis. La Gérance

AL23008526

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 Juin 2023 à LA FERTÉ-LOUPIÈRE (89110), il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Prise d'Effet : 12 Juin 2023.
Dénomination : SCI CHANT DE L'EAU.
Siège Social : 27 Ldt Les Touchards * 89110 LA FERTÉ-LOUPIÈRE.
Objet : L'acquisition en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital Social : 40.000 euros en numéraire.
Cessions de parts : libres entre associés et descendants,. exploitants des biens du groupement.
Agrément préalable des associés dans les autres cas.
Gérance : RAFFAELLI Cécile, Jeanny, Thérèse, née le 12 Octobre 1984 à GAP (05000), demeurant à 1 Rue du Mistral, Ldt Les Bons Enfants * 04200 PEIPIN, FRIBOULET Agnès,. Hélène, Régine, née le 08 Décembre 1957 à LE CHAMBON-FEUGEROLLES (42500) demeurant à Ldt le Serre * 04250 MELVE, RAFFAELLI Jacques, Bernard, né le 27 Mai 1957 à TOULOUSE (31000) demeurant à Ldt le Serre * 04250 - MELVE et CHEVALIER Yvonnick, Marie, Philippe, né le 23 Août 1979 à NANTES (44000), demeurant au 70 Route du Champ Blond, La Chapelle Basse Mer * 44450 DIVATTE-SUR-LOIRE.
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de. SENS.
Pour avis, La Gérance.

AL23008552

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 6 juin 2023, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole.
Dénomination sociale : SCEA DE LA HAUTE BORNE.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 140 000 €.
Siège social : Plessis du Mée, 25 rue des Lauriers – 89260 PERCENEIGE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Apports en numéraire pour un montant de 140 000 €.
Gérant : M. Cédric AUBERT, demeurant Plessis du Mée, 25 rue des Lauriers – 89260 PERCENEIGE.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis et mention, un fondateur

AL23008554

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 14/06/2023, il a été constitué une SCI :
Dénomination :SCI LAWA
Siège Social : 23, Rue du Lycée Jacques Amyot 89000 AUXERRE.
Capital : 100 €
Activités principales : La propriété, l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers.
Durée : 99 ans
Gérance : M. WOJAS Anthony 47, Carrer de Vallirana 08006 08006 BARCELONE et Mme LIVENAIS Anna 47, Carrer de Vallirana – 08006 BARCEL 08006 BARCELONE.
Cession de parts sociales : soumise à agrément.
Immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL23008562

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 14/06/2023, à MAILLOT.
Dénomination : CT TROYES RESTAURATION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 3 rue des Fontaines – 89100 MAILLOT.
Objet : Petite Restauration – Crêperie - Restauration – Bar – Brasserie – Salon de thé. Et généralement toutes opérations commerciales, financières, immobilières se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'objet de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes. Elle peut réaliser toutes les opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10 000 euros.
Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote.
Clause sur cession : Les cessions d'actions consenties par l'Associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à agrément.
Président : HOLDING CATRIX – SARL au capital de 1 000 000 € - siège social : 3 rue des Fontaines – 89100 MAILLOT - immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 850 054 834.
Représentant permanent : M. Nicolas CATRIX.
La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL23008563

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 30 mai 2023, à Levis.
Dénomination : MARLOTTE.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 1 rue Porte Marlotte, 89170 St Fargeau.
Objet : Acquisition, administration et exploitation par bail, location meublée ou autrement d'immeubles.
Durée de la société : 99 année(s)
Capital social fixe : 100 euros
Montant des apports en numéraire : 100 euros.
Cession de parts et agrément : Librement cessibles entre associés et avec un agrément des 3/4 à l'égard des tiers.
Gérant : Madame Marina PITOT, demeurant 3 grande rue, 89520 Levis
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis.

AL23008584

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 Mai 2023 à ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON, il a été constitué une société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI P-J-M-E-R
Forme : Société civile immobilière.
Objet : acquisition, location et gestion d'immeubles.
Capital social : 250 000 euros.
Siège social : 20 rue de l'Eglise – 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérants :
M. Pascal MORIZOT et Mme Jacqueline GENTIL épouse MORIZOT demeurant 20 rue de l'Eglise – 89160 ARGENTEUIL-SUR-ARMANÇON.
Cessions de parts : Toute cession de parts est libre entre associés, les autres cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à la majorité des trois quarts du capital social.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).

AL23008598

AVIS DE CONSTITUTION

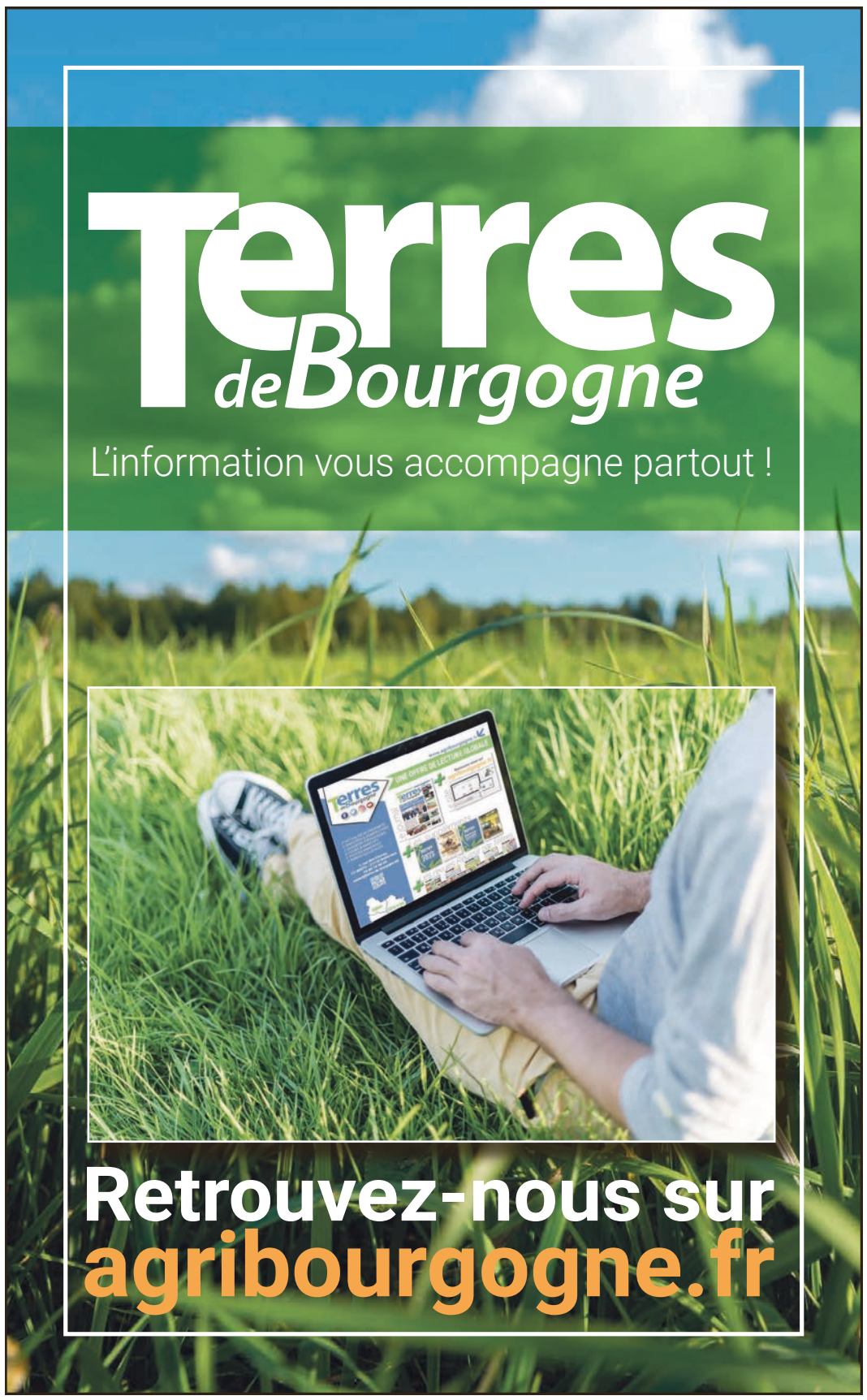
Suivant acte reçu par Me Jennifer DEGREVE notaire à AUXERRE le 19/06/2023, il a été constitué une SARL unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :Dénomination sociale : FOUGEAT ENVIRONNEMENT
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
- Entretien, création et aménagement d'espaces naturels publics ou privés tels que parcs et jardins, production horticole,
- Achat et vente de produits végétaux et autres produits de toute nature se rattachant à cette activité,
- Traitement des nids de frelons, guêpes, récupération des abeilles et piège des chenilles processionnaires du pin.
et d'une manière générale tous travaux et services se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.
Et généralement, toutes opérations financières,commerciales, industrielles, mobilières et immobilières,pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.
Siège social : SAINTE-MAGNANCE (89420), 41 rue de la Chaume Lacarre
Capital : 1000 euros
Gérance : Romain FOUGEAT dt à SAINTE-MAGNANCE (89420), 41rue de la Chaume Lacarre
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

AL23008621

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 19/06/2023 à ST MAURICE AUX RICHES HOMMES il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile Immobilière
Dénomination sociale : LERACORB
Siège social : 4 Passage de la Forge La Chaume, 89190 ST MAURICE AUX RICHES HOMMES
Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Vincent BROCAREL demeurant 22 rue René Binet 89100 SENS
Clauses relatives aux cessions de parts :dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS
Pour avis La Gérance

AL23008625









// FESTIVITÉS À SOMBERNON

21 C'est ce vendredi soir

Les Jeunes agriculteurs de Sombernon organisent une soirée mousse à l'Espace de la Brenne.



Après le marché fermier des JA de Pouilly-en-Auxois le 13 mai (350 repas servis), le bal de leurs homologues d'Arnay-Nolay le 10 juin (200 repas, 300 personnes sur la piste de danse), un nouvel événement est proposé en Côte-d'Or par le réseau des Jeunes agriculteurs. Cette fois-ci, l'organisation est assurée par l'équipe de Sombernon qui organise une soirée mousse ce vendredi 23 juin à l'Espace de la Brenne, en guise de fête de la musique. Ce rendez-vous animé par un disc-jockey débutera à partir de 19 heures. En plus de la partie musicale (avec une piste de danse à l'abri, très utile en cas de pluie), une restauration et une buvette seront à disposition. Un bœuf à la broche est notamment au menu. Il n'y a pas besoin de réserver, les JA de Sombernon *« tablent »* sur 500 personnes. Renseignements : 06 58 99 10 60.

AG

Renseignements : 06 58 99 10 60.

// TOUS LES JEUDIS ET VENDREDIS DU 6 JUILLET AU 25 AOÛT

58 La route de la culture

Proposer de la culture à tous, c'est le pari fait par la Maison de la culture de Nevers et le Département de la Nièvre, avec le soutien de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté. « La tournée d'alimentation générale culturelle » est de retour tous les jeudis et vendredis du 6 juillet au 25 août. Ainsi, chaque semaine, le camion dédié sillonnera les routes du département pour proposer des événements gratuits. Si les spectateurs sont priés de laisser leur porte-monnaie chez eux, ils sont invités à apporter leurs chaises, car le camion ne fait pas de manières : devant l'école, sur la place du village, à côté d'un étang, il n'y a pas de mauvais endroits pour faire un spectacle ! Si la liste des performances artistiques est tenue secrète, les 50 communes de la Nièvre concernées ne le sont pas : https://maisonculture.fr/saison/tournee-d-alimentation-generale-culturelle

D'après communiqué



Florian Thierry / Maison de la culture de Nevers

Pour rappel, « La tournée d'alimentation générale » a été initiée en 2011 par l'artiste et réalisateur Jean Bojko.



Agenda Loisirs

Côte d'Or

• Samedi 24 et dimanche 25 juin

// Week-end du cassis à Dijon

La Cité de la Gastronomie de Dijon propose un week-end du cassis. En partenariat avec Vive la Bourgogne Franche Comté, le Village gastronomique vous propose un parcours gourmand autour de ce produit phare local. Toutes les boutiques et restaurants de la Cité proposeront animations, dégustations et menus en présence de producteurs. La filière cassis et ses enjeux seront présentés.

• Dimanche 25 juin

// Place en musique à Dijon

Pour accompagner les commerces du centre-ville le dimanche, plusieurs concerts sont offerts par la ville de Dijon sur les places et dans les squares. Le prochain aura lieu dimanche 25 juin de 17 heures à 20 heures, place Émile Zola avec Les yeux d'Olga (pop).

• Dimanche 25 juin

// Brunch des halles à Dijon

Pour sa 8e édition, le Brunch des halles, organisé par la Ville de Dijon en partenariat avec l'Office de Tourisme, reprend son format initial : chaque dimanche, un brunch concocté par un chef et présenté en buffet, à partager dans un esprit guinguette sous les halles centrales de Dijon. Le prochain aura lieu le 25 juin, de 10 h 30 à 14 h 30 avec le chef Gopika Gandharva, du Keilman Kitchen.

Réservations : www.bhd.otdijon.com

Nièvre

• Jusqu'au 2 juillet

// Expositions

Découvrez les plantes sauvages dans Le Pavillon du Milieu de Loire (17 quai Jules Pabiot, Pouilly-sur-Loire) propose deux expositions dédiées aux fourmis et à la vie du sol jusqu'au 2 juillet. Les visites ont lieu le mercredi, le samedi, et le dimanche, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Renseignements : 03 86 39 54 54

• Du 6 juillet au 25 août

// Tournée d'alimentation générale culturelle

La Maison de la culture de Nevers propose tout l'été « la tournée d'alimentation générale culturelle ». Tous les jeudis et vendredis, un camion sillonnera 50 communes Nivernaises pour présenter diverses représentations artistiques ; le tout gratuitement.

Renseignements : www.maisonculture.fr, www.nievre.fr et Facebook @alimentation.generale.culturelle

• Du 21 au 23 juillet

// Festival - La Bêêêle et Laine

Organisée par l'espace socio-culturel Cœur du Nivernais, la troisième édition du festival « La Bêêêle et Laine » aura lieu à Saint-Saulge, du 21 au 23 juillet prochain. Le grand public est invité à découvrir le savoir-faire autour de la laine de mouton. Entrée libre.

Renseignements : 03 86 58 21 10

• À partir du 12 août

// Comices

Cette année, l'agriculture sera fêtée via les comices de Château-Chinon, les 12 et 13 août, de Saint-Pierre-le-Moutier, les 19 et 20 août, de Nevers Magny Cours, les 9 et 10 septembre.

Yonne

• 22 juil., 19 août et 16 sept.

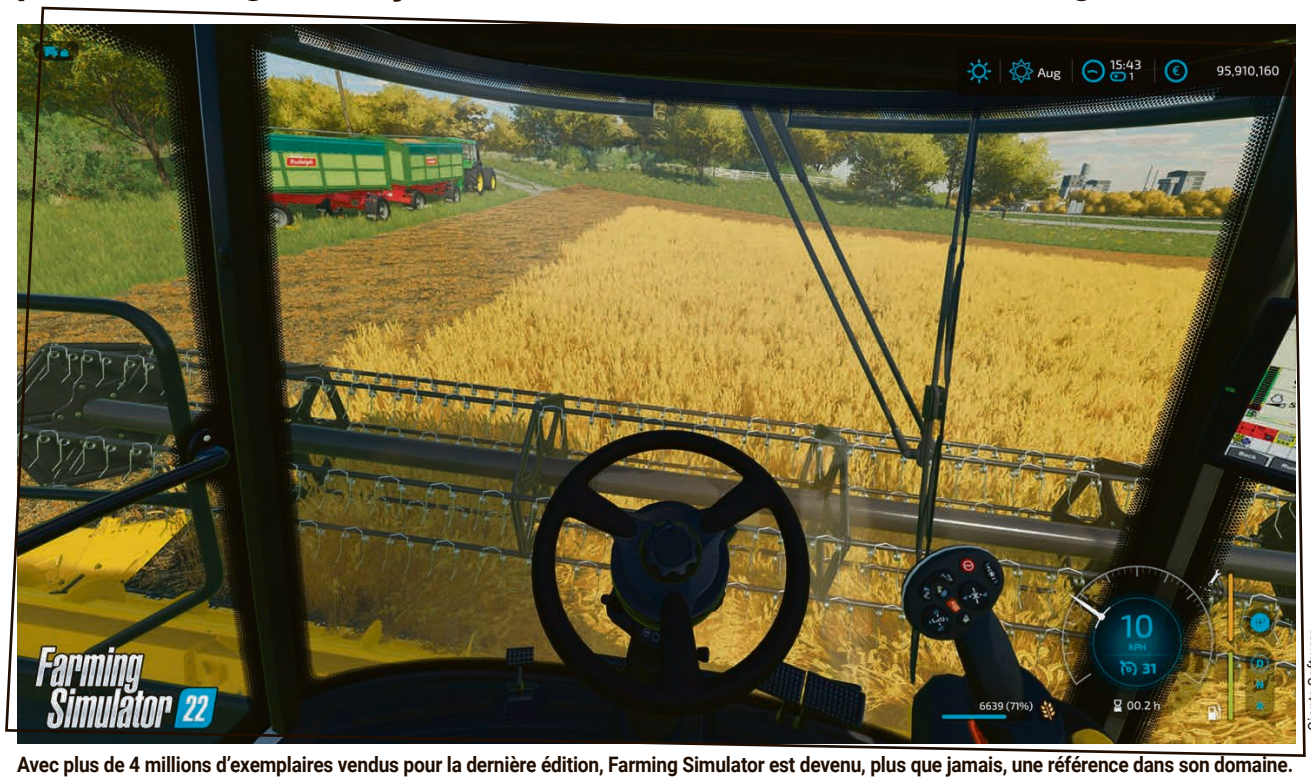
// Les marchés de la ferme aux abeilles

De 15 h à 19 h, chez Christine Busson (la ferme aux abeilles) à Fouchères (1, le Puits de Fer). L'occasion de rencontrer les producteurs du réseau Bienvenue à la ferme, avec la présence du gaec des Vins Vieux (Chablis et Épineuil), Jérôme Rabuat (produits de canard), la famille Charlois (cidres, jus de pomme et ratafia), le gaec Desmoutier-Breton (fromages de chèvre), le domaine Thibaut (vins de l'auxerrois), l'earl la Maiterie (poulets, œufs, asperges), les Jardins de la Croisière (légumes bio), Christine Fernandez (soumaintrain), les délices du Metz (yaourts au lait entier), Jean-Pierre Meyer (céramiste – potier), l'huilerie des Fouets (huiles), l'earl Dubois (viande d'agneau, de porc et de bœuf), les escargots d'Armeau (escargots), Cent pour cendre (lessive et produits ménagers artisanaux), Philippe Lepage (paysan boulanger), L'amour est dans le lait (glaces et sorbets), Jean-Romain Troussard (produits cosmétiques), Monclem (bières locales) et Affuteur de couteaux.

// FARMING SIMULATOR

Derrière l'écran, la passion continue

Dans le domaine du jeu vidéo, s'il y a bien une licence que les férus d'agriculture connaissent, c'est Farming Simulator. Un jeu devenu la référence de la simulation agricole. Derrière l'écran, de nombreux agriculteurs poursuivent leur passion en ligne. Toujours avec l'amour du métier, les désagréments en moins.



Giants Software

Avec plus de 4 millions d'exemplaires vendus pour la dernière édition, Farming Simulator est devenu, plus que jamais, une référence dans son domaine.



Guillaume Koerper

Tracteur du monde réel…



Giants Software

…et sa copie virtuelle.

Entre la réalité du métier de Sébastien Claudel et la fiction, il n'y a qu'un pas ou plutôt qu'un bouton : celui de son ordinateur, qu'il allume pour jouer à Farming Simulator. Car si la journée, il est employé agricole à Wihr-au-Val (68), le soir, c'est derrière son écran qu'il poursuit sa passion. Quand il a le temps en tout cas. En été *« pas trop car j'ai un peu plus de travail »*, dit-il, en hiver *« 30 minutes à 1 h 30 tous les deux jours »*.

Sébastien est un fan de la première heure. En 2008, le jeu développé par Giants Software voit le jour. A cette époque, il n'a que neuf ans mais déjà une fascination non dissimulée et bien développée pour le monde agricole. Alors quand il tombe sur la jaquette du jeu, au hasard d'une sortie avec ses parents, il n'hésite pas. Il découvre le jeu, son univers, ses fonctionnalités et devient très vite un fan qui ne manquera pas les différentes éditions qui suivront. Huit en tout. Et depuis 2008, le jeu évolue sans cesse.

Arrivée du mode multijoueurs (permet à plusieurs personnes de participer ensemble et simultanément à une même partie) et de la méthanisation en 2011, de la sylviculture en 2015, des trains de frets en 2017 ou encore de l'élevage de chevaux en 2019. La dernière édition (2022) est marquée par l'arrivée de deux nouvelles cultures : viticulture et oléiculture. De quoi correspondre encore davantage au quotidien de Sébastien qui passe régulièrement ses journées dans les vignes.

Ces évolutions ont surtout permis à Farming Simulator de devenir de plus en plus fidèle à la réalité du monde agricole et c'est ce qui plaît à l'employé agricole de 24 ans : *« Il y a de plus en plus de défis économiques, l'usure du matériel et la gestion des cultures qui s'est bien améliorée au fil des versions »*. Il faut dire que la licence ne ménage pas ses efforts pour dépeindre au mieux l'univers agricole. Plus de 400 machines, outils et équipements sont présents dans le jeu avec les marques les plus renommées du domaine : Deutz, Massey Ferguson, New Holland, Case IH, Valtra et bien d'autres encore. D'un clic et une fois la journée de travail écoulée, l'employé agricole peut retrouver le décor de son métier. *« Je cherche à avoir le matériel le plus proche possible de ce que j'ai dans la vie de tous les jours. Dans ma partie, j'ai trois tracteurs, les trois de la marque Massey Ferguson, les mêmes que j'utilise au quotidien »*.

Collègue de ferme, ami de jeu

Installé à Kappelen (68), Guillaume Koerper, 25 ans, a repris l'exploitation familiale il y a maintenant deux ans. À l'instar de Sébastien, il joue à Farming Simulator depuis la première édition, et ce ne sont pas ses journées d'agriculteurs désormais bien remplies qui lui feront oublier le jeu. À la tête d'un cheptel de 200 bovins, c'est avec ses salariés qu'il poursuit, le soir venu, le développement de son exploitation mais, cette fois-ci, derrière un écran. *« Après le travail, on se pose et on joue avec mes collègues. On a reproduit la ferme qu'on a chez nous : tracteur John Deere 6155R, moissonneuses, bennes ou encore herses, tout est similaire »*, indique Guillaume. De fait, Farming Simulator inclut un mode multijoueurs pour partager ses aventures jusqu'à seize personnes. Une dimension collaborative qui permet de s'associer sur une même exploitation. *« À une époque, on avait fait ça avec des amis. On avait tous notre ferme et on travaillait chacun de notre côté puis lorsqu'on avait besoin, dans les grosses périodes comme les ensilages ou les moissons, on s'entraidait »*, décrit Sébastien Claudel.

Se connecter pour déconnecter

Poursuivre en virtuel le quotidien souvent éreintant d'un agriculteur a de quoi susciter quelques interrogations. Il y a l'amour du métier, certes, mais, quelles sont les motivations qui les poussent à faire démarrer un tracteur virtuel alors qu'ils viennent tout juste d'en quitter un *« vrai »* après une journée de dur labeur ? Si Farming Simulator plaît autant, c'est qu'il permet de s'imprégner et de s'approcher au plus près de l'agriculture mais sans les tracas ordinaires de la réalité. *« Ils font des efforts au fil des éditions pour être de plus en plus fidèle, mais ça reste beaucoup plus simple quand même »*, explique Guillaume.

La réglementation, notamment, est loin d'être aussi contraignante et complexe. *« Il n'y a pas besoin de faire des rotations de cultures par exemple »*, complète Sébastien Claudel. Les plaisirs de l'agriculture sans les tumultes du terrain. *« Et si au bout d'un moment on en a marre, on éteint le jeu et c'est réglé »*, dit-il. Un bon moyen de déconnecter après une journée bien remplie. Pour autant, ces facilités réduisent quelques fois le réalisme du jeu. *« Au niveau des prix, c'est bien éloigné et c'est un peu trompeur. Dans la vraie vie on ne gagne pas des millions comme dans le jeu »*, souhaite rétablir Guillaume. Avis partagé par Sébastien, pour qui la simulation mériterait de gagner en réalisme, et en particulier au niveau des aléas climatiques : *« Ce serait bien s'ils ajoutaient la gestion de l'eau »*.



Giants Software

Depuis la dernière version de Farming Simulator, il est désormais possible de faire de la viticulture.

Susciter des vocations

Avec plus de 4 millions d'exemplaires vendus pour la dernière édition, Farming Simulator est devenu, plus que jamais, une référence dans son domaine. Et ça, le ministère de l'Agriculture l'a bien compris. En 2021, il lançait *« Farming Simulator : le Tournoi »* : une compétition d'eSport pour donner envie aux jeunes de s'intéresser aux métiers de l'agriculture. Une bonne façon de susciter des vocations. Dans le lycée agricole dans lequel Sébastien Claudel a fait ses études, nombreux sont ses camarades de classe qui avaient le jeu installé sur leur ordinateur. *« À l'internat, on y jouait tous les soirs. Ça permet d'être à la ferme sans y être »*, dit-il.

Pour Théo Arnold, 17 ans et passionné d'agriculture, le jeu est, en ce sens-là, pédagogique puisqu'il permet de faire connaître toutes les facettes du métier : *« Je vis en Alsace mais en fond de vallée. Chez nous on ne voit pas trop de moissonneuses ou des choses comme ça, Farming ça nous fait connaître tout ce qui est blé, moisson. Si on me pose des questions là-dessus j'arrive à y répondre mais uniquement grâce à Farming »*. Apprendre et découvrir l'agriculture tout en s'amusant, voilà l'ambition de la simulation agricole qui a encore de beaux jours devant elle.

Jérémie Renger

La simulation agricole a le vent en poupe

Si Farming Simulator a su, très vite, se faire une place dans le domaine de la simulation agricole, les autres licences du type ne manquent pas. Sortie en 2021, Roots of tomorrow, est un jeu de stratégie et de gestion qui permet de mieux saisir les enjeux et défis auxquels les exploitants agricoles font face. Le joueur incarne ainsi un agriculteur novice dont la mission est de réussir la transition agroécologique de son exploitation en 10 ans. Farm Together, paru en 2018, est lui un jeu où il faut développer son exploitation grâce à la vente de ses produits. En partant de rien, il faut faire grandir sa ferme via la culture des champs, la récolte de fruits et la gestion d'un cheptel. Dans Statdew Valley, le joueur doit reprendre l'exploitation de son grand-père décédé. Entre agriculture, entretien des animaux et minage, il doit désormais faire perdurer sa ferme tout en la protégeant de la Joja Corporation, une infâme organisation qui envoie des monstres pour détruire ses possessions. Et il est même possible de devenir apiculteur avec Apico, un jeu paru l'année dernière et dans lequel il faut élever, collecter et préserver ses abeilles.

Jouer à Farming, ça rapporte

Comme tous les jeux vidéo, Farming a droit à sa propre ligue d'E-sport. La cinquième saison de la compétition qui débutera en juillet promet, à la clé, un gain digne des grandes compétitions du type : 200 000 euros. Le principe, un match de 15 minutes qui oppose deux équipes lors d'une course à la récolte au sein de laquelle il faut récolter du blé, assembler des balles, les livrer dans la grange et transférer le grain reçu.